

Université de Montréal

« De véritables débits de poisons » :

Analyse des référendums de prohibition dans les provinces canadiennes entre 1898 et 1921

Par

Alexis St-Maurice

Département de science politique

Université de Montréal

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté(e) en vue de l'obtention du grade de MS.c en Science Politique

Septembre 2020

© Alexis St-Maurice, 2020

Université de Montréal

Université de Montréal
Département de science politique, Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé

« De véritables débits de poisons » :
Analyse des référendums de prohibition dans les provinces canadiennes entre 1898 et 1921

Présenté par
Alexis St-Maurice

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Françoise Montambeault

Président-rapporteur

Jean-François Godbout

Directeur de recherche

Erick Lachapelle

Membre du jury

Les résultats historiques des différents référendums et plébiscites tenus au Canada depuis la Confédération ont révélé de très grandes oppositions entre plusieurs provinces. Le Québec s'est particulièrement distingué du reste du pays lors de certains référendums. En effet, cette province francophone est la seule à s'être opposée majoritairement à la circonscription, à la prohibition, et à avoir voté à deux reprises pour se séparer du reste du Canada. Or, notre compréhension de l'origine des distinctions d'opinions entre les provinces canadiennes, et plus particulièrement celle du Québec, demeure encore floue aujourd'hui. Il est donc important de remonter dans le temps pour voir si celles-ci étaient présentes au début du 20^e siècle, notamment en étudiant l'enjeu de santé publique lié à la prohibition. Ce mémoire s'intéresse donc à la relation entre plusieurs variables socio-démographiques et les résultats du vote lors de différents référendums. Des mouvements en faveur de la prohibition se sont formés au milieu du 19^e siècle au Canada et aux États-Unis avec des succès inégaux. Le mouvement prohibitionniste canadien n'a jamais réussi à étendre son influence contrairement aux États-Unis, mais celui-ci a quand même réussi à s'introduire au niveau des municipalités à l'aide de la loi sur la tempérance (1878). Le référendum national (1898) fut révélateur d'une forte opposition à cette politique publique au Québec. Les origines de ces disparités régionales, entre le Québec et le reste du Canada, mais aussi au niveau des municipalités au Québec, demeurent inexplicables aujourd'hui. Or, quels sont les facteurs qui expliquent ces différences ? La littérature sur la tempérance indique que la religion est le facteur explicatif principal de l'appui à la prohibition. D'autres facteurs existent comme l'origine ethnique, la proportion urbaine et rurale, la présence des groupes d'intérêt brassicoles ou le vote des femmes. Néanmoins, la littérature au Canada ne semble pas unanime sur le sujet. À partir d'une analyse de régressions linéaires des moindres carrés ordinaires (MCO) et de modèles linéaires généralisés (MLG) sur les données du recensement canadien (1901, 1921), les votes des référendums et du rapport annuel de la Commission des Liqueurs du Québec (1921-1922), il sera possible de déterminer les facteurs explicatifs de l'appui à la prohibition. Les attitudes des francophones et des catholiques en dehors du Québec seront analysées lors des référendums au Nouveau-Brunswick (1920) et en Nouvelle-Écosse (1920). Un lien avec les attitudes politiques sur la légalisation du cannabis nous pousse à croire que la distinction du Québec s'articule toujours dans sa vision de la santé publique.

Mots clés : Prohibition – Québec – Canada – Référendum – Commission des liqueurs du Québec
– Tempérance – Contrôle Social – Attitudes Politiques – Histoire politique – 19^e siècle – 20^e siècle

The historical results of different referendums and plebiscites held in Canada since the Confederation revealed a high level of opposition between the provinces. Quebec particularly distinguishes itself from the rest of the country during these referendums. Indeed, this province was the only one to oppose conscription, the prohibition and to hold two referendums to secede from Canada. Our understanding of the origins of these differences in the Canadian provinces, and Quebec in particular, is still vague today. It is important to look back in time to see these distinctions at the beginning of the 20th century by studying the multiple issues linked to alcohol and prohibition. This thesis aims to explain the relationship between socio-demographic variables and prohibition plebiscite results. Temperance movements have been founded in the mid-19th centuries in Canada and the United States, with unequal success. Canadian temperance movements never really succeed to extend their influence nationwide, but it was successfully introduced in communities later by the Scott Act (1878). The national referendum of 1898 revealed a strong opposition to prohibition in Quebec. The origins of these regional disparities, between the province of Quebec and the rest of Canada, and at the community-based level in Quebec, has yet to be explained. Which factors account for these differences? In the following analysis, several different variables like ethnic origins, rural and urban proportion, and gender are used to explain the support or opposition toward prohibition. With the data analysis of the Canadian census (1901, 1921), the plebiscite results and the Quebec Liquor Commission annual report (1921-1922), ordinary least squares models (OLS) and generalized linear models (GLM) will be used to analyze multiple variables in support of prohibition. The attitudes of Catholics and French-speaking communities outside Quebec will be analyzed during the New Brunswick (1920) and Nova Scotia plebiscite (1920). A link with the actual political attitudes about the legalization of cannabis tends to show that these distinctions persist through time concerning public health issues in Quebec.

Keywords: Prohibition – Quebec – Canada – Referendum – Quebec liquor Commission – Temperance – Social Control – political attitudes – political history – 19th century – 20th century

Table des matières :

1 – Introduction	12
1.1 – Les comportements distincts : Québec et Canada	12
1.2 – Le contexte sur la prohibition et l’alcool (1840-1921)	13
1.2.1 – Les problématiques de l’alcool : le discours social, moral et médical	13
1.2.2 – Le Parlement canadien et l’alcool : l’inertie du fédéralisme	17
1.2.3 – Les débuts de la prohibition locale : son fonctionnement et son inefficacité	18
1.2.4 – Pourquoi une approche référendaire?	20
1.2.5 – Les référendums sur la prohibition à travers le Canada	22
1.3 – Le Puzzle	25
1.4 – La littérature sur les enjeux de l’alcool, de la prohibition et les mouvements de tempérance	26
1.5 – Les contributions et les limites	29
1.6 – Plan du mémoire	31
2 – Le cadre théorique	32
2.1 – Introduction : la littérature et les groupes concernés	32
2.2 – Les variables explicatives du vote sur la prohibition : les données des recensements canadiens	34
2.2.1 – La religion	36
2.2.2 – Les origines ethniques : les Irlandais et les Canadiens français, conflits et collaboration	40
2.2.3 – Les autres origines ethniques : les Anglais, les Écossais et les immigrants	41
2.2.4 – Les citadins et les ruraux : « une géographie morale »	42
2.2.5 – Les femmes et la tempérance	43
2.2.6 – La prohibition locale	44
2.3 – Conclusion	45
3 – Référendum sur l’alcool au Québec (1919) et les municipalités sous prohibition locale (1921)	46
3.1 – Introduction	46
3.2 – Le contexte sur le référendum québécois sur la prohibition d’alcool (1919)	46
3.3 – Le cadre théorique et les hypothèses	48
3.4 – Limites des données sur la prohibition locale	49
3.5 – Présentation des données et opérationnalisation des variables	51

3.6 – Pertinence du cas	54
3.7 – Résultats : référendum québécois sur l’alcool (1919).....	55
3.7.1 – La religion.....	56
3.7.2 – Origine ethnique.....	58
3.7.3 – Proportion urbaine et rurale.....	58
3.7.4 – La proportion des municipalités sous prohibition locale	59
3.8 – Résultats : les municipalités sous la prohibition locale (1901, 1921).....	59
3.8.1 – La religion.....	62
3.8.2 – Origine ethnique.....	66
3.8.3 – Dichotomie urbaine et rurale	68
3.9 – Discussion	71
3.10 – Conclusion	74
4 – Le référendum national de 1898	76
4.1 – Introduction	76
4.2 – Le contexte sur le référendum national de 1898.....	76
4.3 – Le cadre théorique et les hypothèses.....	78
4.4 – Présentation des données et opérationnalisation des variables	79
4.5 – Analyse au niveau national	80
4.5.1 – La religion.....	80
4.5.2 – Origine ethnique.....	83
4.6 – Analyse au niveau des provinces et des régions.....	83
4.6.1 – La religion.....	84
4.6.2 – Origine ethnique.....	86
4.7 – Discussion	87
4.8 – Conclusion	89
5 – Prohibition dans les Maritimes : les référendums provinciaux (1920)	91
5.1 – Introduction	91
5.2 – Le contexte sur les référendums provinciaux au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.....	92
5.3 – Le cadre théorique et les hypothèses.....	93
5.4 – Correspondance entre les données du recensement et le vote	95
5.5 – Présentation des données et opérationnalisation des variables	96
5.6 – Résultats	98

5.6.1 – Analyse du Nouveau-Brunswick	98
5.6.2 – Analyse de la Nouvelle-Écosse	103
5.7 – Discussion	106
5.8 – Conclusion	109
6 – Conclusion	111
6.1 – Introduction	111
6.2 – L’enjeu de la prohibition au Québec et au Canada	112
6.3 – Retour sur la question de recherche et des principaux résultats	113
6.4 – Les limites des analyses	115
6.5 – Ce qui reste à faire	116
6.6 – Discussion sur les différences plus générales au Québec et au Canada: l’enjeu du cannabis	117
6.7 – Conclusion	121
7 – Références	122
8 – Annexe	130

Liste des tableaux:

Tableau 1.1 – Résultats des référendums à l'étude (1898-1920)	23
Tableau 3.1 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients (Référendum sur la Prohibition du Québec, 1919)	57
Tableau 3.2 – Modèle linéaire généralisé : estimation des coefficients (Prohibitions locales du Québec, 1921)	61
Tableau 4.1 – Relation entre le vote, la religion et les origines ethniques lors du référendum national (1898)	82
Tableau 4.2 – Relation entre la religion et le vote par province (1898).....	85
Tableau 4.3 – Relation entre l'origine ethnique et le vote par province (1898).....	87
Tableau 5.1 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients sur la question de la prohibition (Référendum provincial au Nouveau-Brunswick, 1920).....	100
Tableau 5.2 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients sur la question de la vente des alcools légers (Référendum provincial au Nouveau-Brunswick, 1920)	102
Tableau 5.3 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients (Référendum provincial de la Nouvelle-Écosse, 1920).....	105
Annexe 8.1 – Relation entre le vote et les variables socio-démographiques (démonstration avec les résultats partiels en Nouvelle-Écosse).....	130
Annexe 8.2 – Probabilités du passage vers la prohibition locale (1901)	131

Liste des figures:

Figure 3.1 – Effets minimums et maximums de la présence religieuse sur la prohibition locale (1921)	64
Figure 3.2 – Effets minimums et maximums de la présence religieuse sur la prohibition locale (1901)	65
Figure 3.3 – Effets minimums et maximums des communautés ethniques sur la prohibition locale (1921)	67
Figure 3.4 – Effets minimums et maximums des communautés ethniques sur la prohibition locale (1901)	68
Figure 3.5 – Effets minimums et maximums de la dichotomie urbaine et rurale sur la prohibition locale (1921).....	70
Figure 3.6 – Effets minimums et maximums de la dichotomie urbaine et rurale sur la prohibition locale (1901).....	71

Sigles et abréviations:

CETS: Church of England Temperance Society

CLQ : Commission des liqueurs du Québec

RCMP: Royal Canadian Mounted Police

THC-COOH : tétrahydrocannabinol

WCTU: Women Christian Temperance Union

1 – Introduction

1.1 – Les différences dans l'opinion publique: Québec et Canada

Depuis le début de la Confédération, l'opinion publique entre les provinces du Canada s'est opposée à plusieurs moments. Le Québec s'est particulièrement distingué du reste du pays lors de plusieurs référendums. La province francophone sera la seule à s'opposer majoritairement à la circonscription, à la prohibition complète au niveau provincial et national et la seule province à tenir, à deux reprises, un référendum sur sa souveraineté. Le dénouement de ces référendums, révélateur des opinions distinctes entre le Québec et le reste du Canada, s'est scellé avec des événements singuliers dans l'histoire canadienne: la création de la première société étatique d'alcool (1921), les émeutes de Québec sur la conscription (1918) et une redéfinition du fédéralisme canadien (1980) (Prévost 1986, 74; Cormier 2019, 14). Les référendums au Canada, avec celui sur la prohibition nationale de 1898 comme moment marquant, ont permis de constater ces différences dans l'opinion interprovinciale et de se questionner sur l'origine de ces disparités. Tous ces événements référendaires démontrent qu'il existe de véritables oppositions entre les provinces canadiennes. Or, notre compréhension de l'origine de ces distinctions demeure encore floue. Il est donc important de remonter dans le temps pour voir si celles-ci étaient présentes au début du 20^e siècle, notamment en analysant l'enjeu de santé publique lié à la prohibition.

Plusieurs mouvements importants en faveur de la prohibition se sont formés au milieu du 19^e siècle au Canada et aux États-Unis avec des succès inégaux. Le mouvement prohibitionniste n'a jamais réussi à étendre son influence sur l'entièreté du territoire canadien contrairement aux États-Unis, mais celui-ci a quand même réussi à s'introduire au niveau des municipalités à l'aide de la loi sur la tempérance (1878). Le référendum national (1898) et le référendum québécois sur l'alcool (1919) furent révélateurs d'une forte opposition à cette politique publique au Québec. Les origines de ces disparités régionales, entre le Québec et le reste du Canada, mais aussi au niveau des municipalités au Québec, demeurent inexplicées jusqu'à ce jour. Il est important de comprendre ces disparités puisqu'elles persistent aujourd'hui dans des enjeux propres à l'identité du Québec comme la charte des valeurs, la laïcité (projet de loi 21) ou dans des enjeux de santé

publique comme la légalisation du cannabis. L'objectif principal de ce mémoire est de comprendre les origines de ces disparités régionales à partir d'une analyse des référendums sur la prohibition.

1.2 – Le contexte sur la prohibition et l'alcool (1840-1921)

1.2.1 – Les problématiques de l'alcool : le discours social, moral et médical

L'alcool au Canada devient un problème durant la première moitié du 19^e siècle à cause de la croissance de son accessibilité et de sa consommation. À partir de 1840, l'accès à l'alcool fort devient beaucoup plus facile à cause de la multiplication des tavernes. Les premières remises en considération suivent cette importante augmentation dans la consommation de boissons enivrantes (Tremblay 1953; Heron 2003, 29-51). Tandis que l'accessibilité des alcools forts est liée à l'organisation croissante de la vente, l'augmentation de la consommation au 19^e siècle semble tenir à différents changements socio-économiques de l'époque. La crise agricole au Bas-Canada se présente comme la première cause de l'augmentation de la consommation dans la colonie. Le déséquilibre économique provoqué par la crise accentue la consommation dans les campagnes et le déplacement des immigrants vers les centres urbains (Hildebrand 1975, 3-4). À la suite de la Confédération, l'urbanisation, l'industrialisation et la contrebande croissante lors des trente dernières années du 19^e siècle réamorcent l'enjeu de la consommation d'alcool dans la sphère politique (Forbes 1971, 14; Heron 2003, 147). Ces deux premiers facteurs, permettant l'avènement d'un industrialisme capitaliste au Canada, provoquent une augmentation des conflits de classe liés en partie à l'arrivée record d'immigrants qui participent au nouvel essor économique du pays (Heron 2003, 163-164). En réaction à cette crise de santé publique, les différentes vagues des mouvements de tempérance sont les premiers mouvements sociaux à reconsidérer la place de l'alcool dans la société. Ces mouvements, empruntés aux États-Unis, sont concernés, au début du 19^e siècle, par l'abus d'alcool et cherchent à promouvoir la modération dans la consommation des alcools forts (Heron 2003, 52-53). Leur discours change au début du 19^e siècle, jusqu'aux dénouements de la Grande Guerre, avec des revendications de modération ou d'interdiction totale de tous types de consommation de boissons alcoolisées. Trois grandes problématiques sur les alcools préoccupent les mouvements de tempérance durant toutes ces années : la préservation de l'ordre social, de la moralité, et de la santé publique.

La première problématique, la préservation de l'ordre social, est mise en danger par l'augmentation des beuveries et des délits liés à la consommation exagérée d'alcool. La classe ouvrière naissante était la première à être pointée du doigt, présentée au centre du problème. Celle-ci était la cible de pressions pour que les ouvriers changent leurs habitudes de consommation (Heron 2003, 64). L'enjeu se présente donc à l'époque comme un défi d'ordre social où la classe ouvrière était au cœur du problème par sa représentation disproportionnée dans les délits liés à leur consommation d'alcool¹ (Phyne 1992, 160; Heron 2003, 122-123). En effet, les mouvements prohibitionnistes sont formés principalement par des citoyens de la classe moyenne (Phyne 1992, 160; Heron 2003, 66). Pour combattre ce problème, deux solutions principales sont proposées : une régulation par la police et une régulation des débits de boisson. Les deux solutions se voient vite entremêlées, puisque les régulations des débits de boisson doivent être appliquées sous la vigilance des forces de l'ordre.

La régulation des alcools fut donc administrée par différents corps policiers, comme le RCMP en Nouvelle-Écosse ou la police des liqueurs au Québec² (Phyne 1992; Cormier 2012). Nous pouvons aussi noter les efforts de différents corps policiers nationaux qui se sont redirigés vers la lutte contre l'usage et la vente d'alcool comme le Dominion police force ou le Northwest Mounted Police dans le dernier quart du 19^e siècle (Sawaya 2012, 29-31). Tous ces corps de police, qu'ils soient mandatés par le gouvernement fédéral ou provincial, permettent de réguler les différentes infractions liées à la vente, la contrebande ou la consommation de l'alcool. Ceux-ci reflètent une autre dimension déjà citée sur l'enjeu des boissons enivrantes : le conflit de classes (Hildebrand 1975, 23-25).

En effet, lorsque l'on observe les mesures de régulation des débits de boissons, les mouvements de tempérance se concentrent d'abord sur le principe de modération pour la classe

¹ John Phyne (1992, 179) dans *Prohibition's Legacy: The Emergence of Provincial Policing in Nova Scotia, 1921-1932* propose une lecture nuancée du rôle de la police dans le contrôle des alcools en Nouvelle-Écosse : « [...] the military was used to deal with class conflict in the Cape Breton coal and steel industries in the 1920s. Given this, one could argue that a permanent provincial force would facilitate class control. The most serious of the disputes occurred in 1925, five years before a permanent Nova Scotia Police Force was formed. In light of this factor, one cannot argue that class conflict was the direct cause of the origins of the Nova Scotia Police ». Le conflit est aussi nuancé par Heron (2003, 184) en ce qui concerne l'altérité entre les classes capitalistes et la classe ouvrière.

² Le même phénomène se produit en Angleterre à un moment similaire. Voir McWilliams (1983) *The Mission to the English Police Courts 1876 - 1936*. Lors des premiers mouvements de tempérance au Bas-Canada, avant la police des liqueurs, des polices spécialisées furent organisées pour surveiller le taux d'ébriété des citoyens (Hildebrand 1975, 43).

ouvrière. Ces mouvements naissants ne revendiquent pas au départ la prohibition comme mesure de régulation. Ceux-ci préconisent plutôt des mesures paternalistes pour réguler le débit de consommation des ouvriers qui travaillent dans les milieux industrialisés (Robert 2019, 93-94). Vers 1840, l'alcool est banni sur le lieu de travail et dans plusieurs événements ruraux (Heron 2003, 72). Par la suite, les propositions envisagées vont de l'établissement de « jardins de la classe ouvrière » jusqu'à la réglementation des habitations ouvrières pour les éloigner le plus possible des lieux de boissons (Robert 2019, 94). D'autres mesures plus libérales, comme la régulation des points de vente par « des citoyens réputés respectables », un partage des profits entre les municipalités et le trésor provincial et le contrôle local du commerce (au niveau des licences), sont implémentées en parallèle des mesures paternalistes mentionnées précédemment (Robert 2019, 95-96). Parmi ces régulations, la prohibition totale se présente comme la solution ultime en ce qui concerne la régulation du débit de boisson (Heron 2003, 68). Le succès limité des régulations partielles des alcools chez la classe ouvrière amène les mouvements de tempérance à favoriser la prohibition totale comme la solution finale de la régulation des alcools dans la société (Heron 2003, 73-74).

La deuxième problématique se situe au niveau de la préservation de la moralité. Pour bien comprendre cet enjeu, nous devons établir les liens qui existent entre les différentes confessions religieuses et leurs relations avec l'alcool. Tout d'abord, un aspect théologique³ important du début du 20^e siècle⁴ est primordial pour lier la littérature ecclésiologique et l'enjeu des alcools : le « social gospel » ou l'évangélisme social. Cette dimension morale, qui s'intéresse à la préservation des mœurs, prend aussi à plusieurs égards un aspect social puisque cette nouvelle compréhension du salut des croyants passe dorénavant par l'harmonie de l'ensemble de la société.

Comme les premiers mouvements de tempérance, le « social gospel » provient des États-Unis et apporte une nouvelle compréhension sociale de la collectivité : s'approchant d'une éthique de vie, le « social gospel » prétend que le salut de l'âme ne s'obtient pas uniquement par la vie pieuse des croyants, mais par l'établissement d'un ordre social dans la communauté⁵ (Hopkins

³ L'évangélisme social est au départ qu'un mouvement de pensée sans réelle compréhension théologique. Cette compréhension théologique est conceptualisée par la suite par Walter Rauschenbusch dans *The Social Principles of Jesus* (1916) et *A Theology for the Social Gospel* (1917).

⁴ Le « social gospel » sera à son apogée dans les années 1920, avec un déclin épisodique à la fin de la décennie et une reprise dans les années 1930 sur des enjeux beaucoup plus larges que la prohibition (Hutchinson 1975).

⁵ « It was a society which might ultimately be perfected on the principles of the fatherhood of God and the brotherhood of man as expressed by Jesus in the "Sermon on the Mount" and elsewhere. Such a belief transformed the social

1940; Allen 1971, 3-4; Heron 2003, 53). Ce passage de la faute individuel de la beuverie vers un problème collectif provoque une politisation des mouvements religieux dans les affaires publiques, puisque l'alcool se présente dorénavant comme un enjeu du domaine social (Forbes 1971, 14-15; Yen 1995, 49; Robert 2019, 61). Allen (1971, 4) décrit que cette doctrine a la conviction que : « la chrétienté a besoin d'un engagement passionné dans la sphère sociale » [traduction libre]. Le même phénomène s'observe au niveau de la lutte contre la pauvreté (Petitclerc 2012a, 230-231).

Forbes (1971) et Allen (1971), pour leur part, comblent le manque historiographique du « social gospel » en approfondissant la relation entre ce mouvement et les différentes confessions religieuses au Canada : les méthodistes, les presbytériens, les baptistes, les congrégationnistes, les catholiques et les anglicans y seront associés. Les méthodistes, la plus grande confession protestante de l'époque au Canada, semblent être les plus fervents supporters de cette doctrine, avec un appui accru, au début du siècle, à travers des conférences, des journaux et différentes brochures (Allen 1971, 5 ; Hildebrand 1975, 45-46 ; Crysedale 1976, 143). Ils seront les premiers au pays à adopter cette doctrine et les plus actifs dans la propagande en lien avec la prohibition (Forbes 1971, 15 ; Hildebrand 1975, 45-46 ; Heron 2003, 155 ; Campbell 2008, 108). Par ailleurs, une deuxième dénomination, les presbytériens, se présente aussi comme prohibitionniste et adepte du « social gospel ». Les presbytériens sont suivis peu après par les baptistes et les congrégationnistes qui adoptent également l'évangélisme social au début des années 1900 (Allen 1971, 15; Forbes 1971, 16-17). Malgré cela, ils restent peu impliqués dans les luttes liées à l'évangélisme social comme la tempérance. Allen (1971, 15) indique que ces deux Églises sont considérées comme ayant une « secondary leadership position » dans cette lutte à cause de leur nombre peu élevé au Canada. Les baptistes sont plus actifs dans l'Ouest canadien et les congrégationnistes adoptent la doctrine très tard, avec une ferveur peu convaincante (Allen 1971, 120-121). Malgré les attitudes d'intempérance des Églises catholiques et anglicanes au Canada, cette doctrine du « social gospel » connaît un certain succès, surtout chez les catholiques, sans pour autant cultiver des ambitions de prohibition (Forbes 1971, 18-19). Enfin, les anglicans, par leur conservatisme, présentent une ambiguïté avec l'évangélisme social. La réponse de son Église face à cette nouvelle conception du domaine moral demeure aussi ambiguë au début du 20^e siècle (Forbes 1971, 17-18 ; Allen 1971, 15). Lors de la Première Guerre mondiale, après plusieurs années

attitude of many churches. No longer could the primary emphasis be placed on individual salvation. » (Forbes 1971, 13).

de réticence, les anglicans vont changer d'avis et appuyer davantage ce courant, ainsi que la prohibition (Allen 1971, 45-61; Heron 2003, 194). Ce changement peut se comprendre par ce que Heron (2003, 194) décrit comme « l'atmosphère du temps de guerre », qui s'accompagne d'un nouveau sentiment d'idéalisme chez plusieurs confessions religieuses au Canada (Allen 1971, 45).

La troisième problématique se trouve dans l'enjeu de la santé publique, à travers un discours médical, qui se présente comme un point d'ancrage des mouvements contre la vente et la consommation des alcools forts. Les mouvements de tempérance s'appuient sur une vulgarisation des brochures médicales et sur des publications antialcooliques publiées conjointement avec les milieux religieux pour offrir une mise en garde contre les « conséquences biologiques, physiques et psychologiques » de la consommation d'alcool (Robert 2019, 29-30). Ce type de discours est apparu au tournant du 20^e siècle ; les mouvements pour la tempérance vont alors formuler l'enjeu sous une dimension de santé publique en employant un nouveau concept : l'alcoolisme, concept qui faisait alors sa première apparition dans l'espace public (Robert 2019, 54). À ces nouvelles conceptions de l'abus d'alcool et du développement de la médecine psychiatrique, s'ajoute la doctrine de la dégénérescence décrite comme « une déviation malade d'un type primitif influencée par un mauvais environnement externe, l'hérédité et les intoxications, notamment alcooliques » (Robert 2019, 56-57). Les milieux de tempérance possèdent ainsi un front d'attaque supplémentaire pour dépeindre la consommation d'alcool comme étant problématique. Le militantisme de certains professionnels du monde de la médecine avec la cause de la tempérance a également permis de conclure à certaines associations pathologiques entre l'alcool et d'autres maladies, sans réel consensus dans la profession médicale (Robert 2019, 58). Malgré l'apparition de cette « tempérance scientifique », l'ambivalence de la profession médicale, sur les qualités et les défauts de l'alcool et la conceptualisation de l'alcoolisme, réduisit l'impact d'un tel discours auprès de la population (Heron 2003, 139-141).

1.2.2 – Le Parlement canadien et l'alcool : l'inertie du fédéralisme

Les trois problématiques et les solutions revendiquées par les mouvements de tempérance arrivent éventuellement aux oreilles des pouvoirs politiques. L'enjeu des alcools et sa solution intégrale, la prohibition, deviendront des problèmes de politique publique. Après la Confédération, cet enjeu se

présente comme un véritable casse-tête pour le fédéralisme canadien. La gestion de la vente et de la consommation de l'alcool au Canada passe par différents paliers de gouvernement institués par l'établissement de la Confédération en 1867 et la séparation des pouvoirs (Heron 2003, 377). Caroline Robert (2019, 80-81) résume les responsabilités sur les alcools ainsi : « la fabrication et l'importation de produits alcoolisés sont, depuis la Confédération, régies par des lois de la juridiction fédérale. La distribution et les normes de consommation sont du ressort des pouvoirs provinciaux. Quant à elles, les municipalités québécoises ont un certain pouvoir de réglementation du commerce des alcools ». Les pouvoirs des municipalités se trouvent ainsi sous l'application de la loi des licences, ce qui permet aux municipalités d'établir le nombre de licences permises, son coût et l'établissement des heures d'ouverture et de fermeture des tavernes et autres lieux où la consommation ou l'achat d'alcool est permis (Robert 2019, 83-84). Ce que Craig Heron (2003, 377) va décrire comme « the oddly divided constitutional division of powers between federal and provincial governments » se présente donc comme l'élément central pour comprendre l'inertie du Parlement canadien. Au niveau fédéral, les différentes positions sur cet enjeu, selon les régions canadiennes, rendent impossible l'application d'une réglementation uniforme (Heron 2003, 377). Au Québec, la cause de la tempérance a beaucoup de difficultés à prendre son envol alors que les Maritimes se présentent comme la région la plus convaincue de l'importance d'adopter cette mesure (Heron 2003, 172).

1.2.3 – Les débuts de la prohibition locale : son fonctionnement et son inefficacité

Le gouvernement fédéral est limité dans ces actions. Les configurations du fédéralisme posent des problèmes au niveau du champ de compétence entre les paliers de gouvernements et à l'intérieur même des provinces. Puisque le niveau fédéral et provincial semble difficile à naviguer pour les législateurs, le niveau municipal se présente comme la solution idéale. Au niveau local, la régulation des alcools est simplifiée par la réduction du territoire, des personnes à administrer et des responsabilités sur l'attribution des licences. Les municipalités sont moins susceptibles à s'engouffrer dans la complexité constitutionnelle du fédéralisme canadien.

Pour remédier à l'inertie fédérale, les municipalités sont donc les premiers endroits où les conseils municipaux ont eu « la possibilité de tenir des consultations populaires relativement à la

prohibition de la vente au détail des boissons alcooliques » (Prévost 1986, 54). En 1864, la loi de tempérance (ou la loi Dunkin) est adoptée pour rendre possible ce type de consultation populaire au Canada-Uni. En 1878, la loi de tempérance du Canada (ou la loi Scott), nouvelle version de la loi précédente, offre la possibilité de tenir des consultations populaires dans les municipalités et les comtés du Canada (Prévost 1986, 54). Dorénavant, si 25 % de la population d'une municipalité se présente en faveur (par pétition) de la tenue d'un plébiscite (référendum) sur l'interdiction de la vente au détail des boissons alcooliques, les conseils municipaux doivent agir en conséquence et tenir une consultation publique sur le sujet (Prévost 1986, 54). Les municipalités et comtés se présentent donc comme les centres névralgiques de la prohibition, puisque les possibilités d'action sont beaucoup plus simples : il est plus facile de coordonner une campagne, de sensibiliser les électeurs à plus petite échelle, comparativement aux référendums au niveau de la province ou du pays. Pour avoir un bon exemple du caractère occasionnel du processus de consultation, le comté de Westmorland au Nouveau-Brunswick a convoqué sa population à cinq reprises entre 1879 et 1899 sur la question des boissons alcooliques (Annuaire du Canada 1901, 601-609). Les cinq plébiscites ont donné raison aux prohibitionnistes, mais les procédures par pétition poussèrent les efforts prohibitionnistes à demander à quatre autres reprises une nouvelle consultation populaire. En effet, comme l'indique Boyer (2017, 248), les consultations publiques étaient des « two-way street », c'est-à-dire que si des pétitions passant le seuil de 25 % permettaient l'établissement d'un référendum sur l'interdiction de la vente d'alcool, des contre-pétitions permettaient aussi d'annuler les mesures établies précédemment à partir d'un nouveau référendum gagnant⁶. Trois années devaient normalement s'écouler entre chaque consultation pour éviter les abus (Robert 2019, 249). Pour remporter le référendum, une majorité de 50 % + 1 des votes était nécessaire (Robert 2019, 249). Néanmoins, la prohibition locale n'est pas suffisante pour les ambitions des prohibitionnistes. D'une part, la prohibition locale ne fait qu'interdire la vente dans une localité, ce qui laisse la place pour la consommation et les commandes d'alcool d'une municipalité à l'autre (Hawrysh 2014, 37). D'autre part, le succès partagé de l'application de la prohibition locale à la fin du 19^e siècle pousse les mouvements prohibitionnistes à se tourner vers les options provinciales et l'option nationale comme objectifs à atteindre (Heron 2003, 152; Boyer 2017, 251). En observant les démêlés autour

⁶ L'obtention et la révocation des licences fonctionnaient de la même manière (Robert 2019, 83-84).

de la prohibition, il semble indéniable que la consultation publique par référendum a pris une place importante dans la manière de débattre de cet enjeu de santé publique.

1.2.4 – Pourquoi une approche référendaire?

L'enjeu de la prohibition est un enjeu de politique publique antérieure à la Confédération. Au départ, cette responsabilité demeure entre les mains des différentes colonies qui plus tard deviendront des provinces canadiennes. L'approche référendaire apparaît comme une concession de la part des législatures coloniales envers les efforts de plus en plus marqués des prohibitionnistes dans les colonies de l'Amérique du Nord britannique (Heron 2003, 151-152). Plusieurs mesures législatives dans les colonies seront défaites dans les années 1850, ce qui n'a pas empêché la première loi sur la prohibition d'être adoptée le 1^{er} janvier 1856 au Nouveau-Brunswick. Cette loi a été défaite peu après par un nouveau gouvernement mis en place à la suite d'une élection promptement demandée par le gouvernement britannique (Heron 2003, 152-153). Ainsi, avant la Confédération, les tentatives des gouvernements coloniaux de légiférer sur la question des alcools furent un échec total, avec des défaites au Canada-Uni (1855), en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick (1854 et 1856) (Heron 2003, 152-153). Cela dit, Christopher Dunkin, député conservateur du comté de Brome, réussit à faire adopter une loi pour supporter les référendums au Canada-Uni peu avant la Confédération en 1864 (Heron 2003, 159 ; Boyer 2017, 248). La loi Dunkin est un compromis qui offre la possibilité aux municipalités du Canada-Uni d'organiser des consultations publiques sur l'interdiction de la vente de l'alcool (Boyer 2017, 248). Ce choix pour un processus de démocratie directe est peut-être un compromis, mais il semble aussi plausible que l'enjeu fût relégué à la population à cause de l'incapacité des législatures coloniales à légiférer sur cette question, comme le prouvent les défaites des législations prohibitives des années 1850.

Les événements qui ont mené à l'adoption de la loi Dunkin laissent croire que les débats entourant ce projet de loi ont été influencés par la politique américaine. Les Américains ont en effet adopté en 1851 le « Maine Liquor Law » qui limite la vente des alcools dans l'État du Maine (Clubb 1856; Heron 2003, 152-153). Cette première loi qui provient des pouvoirs législatifs de l'État du Maine va inspirer les consultations publiques dans certains États comme au Michigan (1853) ou au Texas (1854) (Clubb 1856). Sans avoir de déclaration de Christopher Dunkin sur le sujet, il semble

plausible que le député se soit inspiré de ses voisins pour introduire la consultation publique au Canada (Heron 2003, 152-153).

À partir de la Confédération, les paramètres de la gestion et les enjeux des alcools ne sont plus les mêmes. Comme nous l'avons vu, le partage des compétences, permettant d'établir la distribution et les normes de consommation, n'offre pas les leviers de pouvoirs nécessaires pour que les provinces s'occupent unilatéralement des enjeux liés à la vente et la consommation d'alcool. Une nouvelle loi, la loi sur la tempérance (1878) ou loi Scott, reproduit et ajuste la loi Dunkin au Canada, ce qui va permettre les municipalités et les comtés dans les anciennes colonies d'Amérique du Nord britannique de tenir des référendums (Prévost 1986, 54). La loi ne facilite pas la tâche des législateurs puisque les nouvelles configurations fédérales compliquent fortement le travail. En parlant des différents référendums provinciaux des années 1890, Boyer (2017, 251) utilise la figure de style de la « patate chaude » dans la description des législateurs lors des consultations publiques sur l'enjeu des alcools.

Ce type d'application de la démocratie demeure néanmoins étranger face aux conventions et pratiques politiques britanniques qui règnent au Canada à l'époque. Comme l'affirme Patrick J. Boyer (2017, 38-39), la pratique référendaire au Canada est peu encadrée par la loi et demeure étrangère à la culture politique courante du pays. Il est possible d'observer plusieurs attitudes négatives en réaction aux référendums, principalement du côté anglo-saxon. Dans la première démarche référendaire nationale sur la prohibition (1898) qui sera traitée plus loin, l'attitude coloniale britannique s'oppose à cette expression démocratique parce qu'elle viole la souveraineté du Parlement et s'oppose au modèle de Westminster (Boyer 2017, 42-58). Dans le cas précis de la prohibition, la méfiance envers les consultations populaires allait au-delà de l'affiliation partisane. Des ministres orangistes conservateurs comme Thomas Sproule ou des ministres libéraux comme George Casey se présentaient contre l'établissement du référendum national sur la prohibition par voie référendaire (Boyer 2017, 253). La même opposition se produisit lors du plébiscite de 1942 sur la conscription et les discussions récentes sur la réforme du mode de scrutin en 2016 sont encore associées aujourd'hui à une méfiance par rapport aux procédures référendaires (Boyer 2017, 143).

1.2.5 – Les référendums sur la prohibition à travers le Canada

Ainsi, la loi Dunkin (1864) et la loi Scott (1878) engendrent un grand nombre de consultations publiques sur l'enjeu des alcools au Québec, en Ontario et plus tard dans les autres provinces canadiennes. Plus de 140 référendums au niveau des comtés sont régis par la loi sur la tempérance (entre 1878 et 1899) partout au Canada (Annuaire du Canada 1901, 601-609). Au Québec, les consultations par comtés et municipalités (entre 1879 et 1921) sont au nombre de vingt-neuf⁷.

⁷ Comme l'indique Robert (2019, 99), grâce à l'annuaire statistique du Canada (de plusieurs années) : « le Québec, entre 1879 et 1921, vingt-neuf référendums ont été organisés. Ces consultations ont mené à des régimes de prohibition dans huit comtés, et deux municipalités (Thetford Mines (1914-1945) et Québec (1917-1921)) ». Il est difficile de cibler les dates et années précises des municipalités sous prohibition locale rapportées dans le premier rapport annuel de la CLQ (1921-1922). Même avec les informations de l'annuaire du Canada, il faut prendre en considération que plusieurs municipalités passaient de « mouillées » à « sèches » assez souvent (Boyer 2017, 249). Contrairement aux dates nommées ci-dessus, Hawrysh (2014, 1) indique que les référendums se sont réalisés depuis le début du 20^e siècle.

Tableau 1.1 – Résultats des référendums à l'étude (1898-1920)

Référendums	Pour	Contre	Question référendaire
Référendum national (1898)	278 380 (51 %)	264 693 (49 %)	« Êtes-vous favorable à la passation d'une loi défendant l'importation, la fabrication ou la vente de spiritueux, vins, bière, ale, cidre et de toutes autres liqueurs alcooliques comme breuvages »
Référendum provincial (Québec, 1919)	178 112 (78 %)	48 433 (22 %)	« Êtes-vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise? » ⁸
Référendum provincial (Nouveau-Brunswick, 1920)	44 239 (prohibition) (67 %) 23 713 (vente) (38 %)	22 096 (prohibition) (33 %) 38 375 (vente) (62 %)	« Est-ce que l'importation des boissons intoxicantes devrait être interdite dans la province ? » [traduction libre]
Référendum provincial (Nouvelle-Écosse, 1920)	83 422 (77 %)	23 874 (33 %)	« Est-ce que l'importation des boissons intoxicantes devrait être interdite dans la province ? » [traduction libre]

⁸ Ainsi, le vote en faveur de la prohibition allait CONTRE « la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi ».

Par la suite, la première vague référendaire de la fin du 19^e siècle culmine avec l'échec du référendum national de 1898. Les consultations publiques locales (depuis 1878) et les référendums provinciaux dans le Canada anglais des années 1890 donnent un nouveau souffle au mouvement de tempérance pour obtenir un référendum d'ampleur national (Boyer 2017, 250). Il faut aussi comprendre que la contrebande augmente beaucoup à la fin du 19^e siècle, ce qui pousse à la création de la Liquor Traffic Commission en 1892 comme première intervention gouvernementale sur le problème (Heron 2003, 87). Le mouvement profite aussi d'une complicité récente avec le gouvernement des libéraux de Wilfred Laurier pour avancer son agenda. En effet, pour attirer des électeurs, le Parti libéral du Canada promet, lors de la campagne menant aux élections fédérales de 1896, d'avoir « des mesures de réformes adéquates sur la tempérance du Dominion » (Stevenson 1919, 87). La défaite des prohibitionnistes en 1898 va ralentir les ambitions de prohibition dans les années suivantes puisque la mince victoire au niveau des votes sur l'interdiction des alcools est interprétée de façon négative par Wilfrid Laurier. Malgré la majorité des voix en faveur de la prohibition (278 487 contre 264 571), le taux de participation peu élevé (44 %) et l'opposition disproportionnée du Québec poussent le premier ministre à refuser la prohibition au niveau national (Prévost, 1986, 61-62; Smart et Osborne, 1996, 46). À la peur des représailles du Québec s'ajoutent le vote anti-prohibitionniste des grandes villes, la mince majorité pour l'alcool en Colombie-Britannique et l'appui régional disproportionné en faveur de la prohibition dans les provinces des Maritimes (Heron 2003, 172). Cet appui prohibitionniste des Maritimes était déjà perceptible avec les différents référendums provinciaux gagnants en Nouvelle-Écosse (1894), sur l'Île-du-Prince-Édouard (1893) et les nombreuses consultations municipales au Nouveau-Brunswick (Davis 1990, 367-368).

La Première Guerre mondiale va servir de tremplin pour recommencer en force le militantisme sur l'enjeu des alcools. Plusieurs référendums sont organisés après l'élan de la Première Guerre au niveau des provinces, avec un succès majoritaire pour le camp prohibitionniste (voir Tableau 1.1). Cette deuxième vague amène en outre le Québec à se prononcer contre la prohibition dans un référendum en 1919 (10 avril), avec un vote en faveur de la vente des bières, des cidres et des vins légers (Cormier 2019). Parmi les autres référendums à l'étude, le référendum du Nouveau-Brunswick (10 juillet 1920) est le deuxième référendum provincial d'après-guerre, où deux questions seront posées : une sur la prohibition et une sur la vente des vins et des bières. Les deux votes seront du côté des prohibitionnistes puisque la prohibition est majoritaire et la vente des

bières et des vins est interdite. La Nouvelle-Écosse (25 octobre 1920), province à tendance prohibitionniste, est majoritairement en faveur de la prohibition. Les deux provinces ont dû répondre à la question suivante⁹ : « est-ce que l'importation des boissons intoxicantes devrait être interdite dans la province ? » [traduction libre] (Montreal Gazette, 1920b). Pour le Nouveau-Brunswick, le référendum posait une deuxième question qui concernait la vente du vin et de la bière dans la province (Montreal Gazette, 1920a).

1.3 – Le Puzzle

Parmi les provinces canadiennes, le Québec a souvent été ciblé comme étant le bastion de l'intempérance au Canada (Dostie et Dupré 2015, 16). Les différents référendums sur la gestion de la vente et de la consommation des alcools (au niveau fédéral, provincial et municipal) permettent de mesurer comment cet appui s'articule dans cette province, mais aussi ailleurs au Canada. Dans le cas du Québec, la majorité des référendums sur la prohibition locale de la fin du 19^e siècle ne sont pas concluants (Annuaire du Canada 1901, 601-609). Au référendum national de 1898, le Québec se présente comme la seule province qui vote majoritairement contre la prohibition des alcools. Dans la vague des référendums d'après-guerre, le Québec est également la seule province à voter majoritairement contre la prohibition complète, avec un vote pour continuer la vente des bières, des cidres et des vins légers (Cormier 2019). Par la suite, le Québec est la première province en Amérique du Nord à établir un monopole gouvernemental avec la création de la Société des alcools (Prévost 1986, 74). Les gouvernements des autres provinces du Canada n'agiront pas de la même manière. La Nouvelle-Écosse doit attendre jusqu'en 1929 lors d'un référendum gagnant sur le contrôle gouvernemental pour établir un monopole provincial. Pour l'Ontario, les mesures mises en place après le référendum gagnant en faveur de la prohibition en 1924 sont abrogées à la suite des élections de 1927 par le gouvernement conservateur de Howard Ferguson (Malleck 2012). Dans le cas extrême au Canada, l'Île-du-Prince-Édouard doit attendre jusqu'en 1948 pour abroger le régime de prohibition mis en place depuis 1901.

⁹ Ainsi, un vote en faveur de la prohibition impliquait qu'un électeur supportait « que l'importation des boissons intoxicantes soit interdite dans la province ».

Le but de ce mémoire est donc d'analyser les différences dans l'opinion publique sur la prohibition à partir du référendum provincial de 1919 au Québec, mais aussi en analysant les facteurs qui expliquent le choix des municipalités d'être sous prohibition locale dans cette province. Le mémoire s'intéresse également aux résultats du référendum national de 1898 et aux deux référendums provinciaux des Maritimes (1920). Avec une littérature sur la tempérance qui ne réussit pas à complètement saisir les raisons de l'appui en faveur de la prohibition et en observant l'opposition marquée du Québec sur cet enjeu, les questions suivantes se posent : en analysant le cas de santé publique de la prohibition au tournant du 19^e siècle, quels sont les facteurs qui expliquent les différences interprovinciales dans les résultats du vote lors des référendums sur cet enjeu ? Le faible nombre d'études sur les résultats de ces référendums, au niveau national et dans les provinces, n'a pas permis de trouver de réponses claires à cette question. Afin de pallier ces lacunes, le référendum national de 1898 est utilisé pour analyser simultanément l'opinion publique sur cet enjeu dans toutes les régions du Canada. Par ailleurs, des analyses plus fines au niveau des provinces sont également réalisées. Pour le Québec, les résultats du référendum québécois de 1919 sont analysés au niveau des comtés et les prohibitions locales des municipalités sont aussi analysées pour avoir une meilleure compréhension du vote et de la prohibition municipale dans cette province. Pour observer les attitudes hors Québec, les référendums provinciaux de la Nouvelle-Écosse (1920) et du Nouveau-Brunswick (1920) sont à l'étude. Ces différentes analyses vont nous permettre de mieux comprendre les attitudes envers l'alcool en dehors du Québec et de comparer l'opinion des francophones et des catholiques dans ces trois provinces.

1.4 – La littérature sur les enjeux de l'alcool, de la prohibition et les mouvements de tempérance

L'impact de la prohibition aux États-Unis (1920-1933) offre un terrain fertile à la recherche sur le sujet (Dostie et Dupré 2012, 498). Malgré les succès inégaux de la prohibition au Canada, une littérature sur les enjeux des alcools s'est établie en sciences humaines. Certaines études se sont concentrées sur une vision plus globale de l'histoire de l'alcool et des mouvements de tempérance au Canada (Hildebrand 1975; Prévost 1983; Smart et Osborne 1996; Heron 2003). Plusieurs se sont penchés sur des moments particuliers comme le cas des Maritimes, ou celui de Montréal, pour expliquer le contexte qui a mené aux différents référendums sur l'alcool après la Première Guerre

mondiale (Davis 1990; Couturier 1993; Noel 1994; Hawrysh 2014; Hamill 2015; Cormier 2019). D'autres études se sont concentrées sur des dynamiques particulières du vote, comme le rôle des femmes, des intérêts brassicoles, de la contrebande ou des rapports de classe sociale (Phyne 1992; Bellamy 2009; Cormier 2013; Busseau 2018; Robert 2019). Néanmoins, il demeure que les démonstrations empiriques basées sur des analyses quantitatives du résultat des votes référendaires sont peu nombreuses dans la littérature sur les enjeux de la prohibition au Canada. Seulement deux études par les auteurs Benoit Dostie et Ruth Dupré se sont intéressées jusqu'à ce jour aux facteurs explicatifs du vote lors du référendum national de 1898 et les référendums provinciaux au Québec (1919) et en Ontario (1919, 1924).

La première étude intitulée « *The People's Will* » : *Canadians and the 1898 Referendum on Alcohol Prohibition* (2012) s'intéresse aux facteurs explicatifs du vote lors du référendum national de 1898. Le modèle empirique utilisé par Dostie et Dupré comprend cinq variables indépendantes mesurées au niveau des comtés dans chacune des provinces canadiennes : la religion, la démographie (urbanisation et hétérogénéité), la classe sociale (richesse et éducation), les intérêts brassicoles et les effets régionaux. La variable dépendante de leur étude mesure la proportion des votes pour et contre l'option de la prohibition grâce au nombre d'électeurs éligibles par districts canadiens. Les données socio-démographiques proviennent du recensement du Canada de 1901 tandis que les données sur la production des bières et des alcools forts proviennent du Internal Revenues and Customs Report de 1898. Les chercheurs arrivent à établir des corrélations avec certains de leurs indicateurs socio-démographiques et économiques. La variable de la religion se trouve fortement liée aux votes en faveur de la prohibition chez les confessions évangéliques. L'effet contraire est observé au niveau des comtés pour la catégorie des catholiques. Parmi les autres variables démographiques, les zones urbanisées sont négativement corrélées avec l'appui en faveur de la prohibition et l'impact de la présence d'étrangers dans les comtés demeure ambigu. Les indicateurs de la classe sociale sont aussi ambigus puisque la richesse et l'éducation ne sont pas statistiquement liées à l'appui en faveur de la prohibition dans leur modèle statistique. Les intérêts brassicoles ne se présentent pas comme étant liés à cet appui. Les effets régionaux placent les Maritimes au sommet des appuis en faveur de la prohibition, suivi du Québec, puis enfin l'Ontario qui est le plus opposé à cette option. L'analyse statistique de Dostie et Dupré (2012) définit donc en ordre la religion, l'hétérogénéité de la population et l'urbanisation comme les variables explicatives principales de l'appui à la prohibition lors de ce référendum.

Dans une deuxième étude, les mêmes auteurs (Dostie et Dupré, 2015) s'intéressent aux facteurs explicatifs du vote lors des référendums provinciaux en Ontario (1919, 1924) et au Québec (1919). Le modèle empirique comporte quatre variables indépendantes mesurées au niveau des comtés : la religion, l'origine ethnique, la proportion urbaine et rurale et la proportion des hommes et des femmes (seulement pour l'Ontario). La variable dépendante demeure la proportion des votes pour et contre la prohibition. Dans l'analyse du Québec, leurs résultats semblent contredire les conclusions de l'étude précédente : la religion n'est plus le facteur explicatif principal du vote. Les différentes confessions religieuses, ainsi que les diverses communautés ethniques dans les comtés, ne sont plus systématiquement liées au vote en faveur de la prohibition. La proportion urbaine et rurale dans un comté se présente cette fois-ci comme le principal facteur explicatif du vote. Dans les analyses de l'Ontario, les résultats demeurent essentiellement les mêmes. La variable de la proportion urbaine et rurale domine dans le modèle : les comtés avec une forte proportion de territoires ruraux appuient davantage l'option prohibitionniste dans les référendums de 1919 et 1924. La variable religieuse semble avoir un effet sur le vote, comparativement au Québec, tandis que les origines ethniques influencent aussi le vote, surtout chez les francophones et les immigrants non britanniques. La proportion des hommes et des femmes est aussi significative pour expliquer le vote en Ontario : plus il y a de femmes dans un comté, plus les appuis en faveur la prohibition augmentent.

Malgré ces deux études empiriques et l'ensemble de la littérature historique qui portent sur le sujet de la prohibition au Canada¹⁰, il ne semble pas encore possible de répondre aux questions présentées plus haut. Plusieurs angles morts persistent dans cette littérature. Tout d'abord, les deux études empiriques n'arrivent pas aux mêmes conclusions sur le facteur explicatif principal pour l'appui à la prohibition. Les résultats du référendum national sont principalement expliqués par la composition religieuse des différents comtés, alors que les résultats des référendums provinciaux des années 1920 sont expliqués davantage par la composition urbaine ou rurale des comtés. En ce qui concerne le Canada et le Québec, le nombre de démonstrations empiriques sur la prohibition demeure très mince, les démonstrations de Dostie et Dupré (2012, 2015) étant les seuls qui portent sur ce sujet.

¹⁰ D'autres démonstrations empiriques récentes lors de référendums sur la prohibition ont été analysées dans d'autres pays comme l'Italie (Timini 2020), les États-Unis (Dinan et Heckelman 2019) et la Nouvelle-Zélande (Dostie et Dupré 2016).

Il semble donc important de vérifier si d'autres niveaux d'analyses permettraient d'établir les mêmes conclusions ailleurs au pays. Est-ce que l'ajout d'une variable qui contrôle pour la prohibition locale pourrait avoir une influence sur le vote ? La facilité de coordination et les diverses occasions que proposaient les consultations publiques municipales semblent intuitivement se présenter comme de meilleures opportunités pour pousser l'option prohibitionniste. Par ailleurs, est-ce que d'autres référendums provinciaux pourraient aussi révéler des résultats contradictoires ? En ce qui concerne la deuxième étude de Dostie et Dupré (2015), des problèmes de catégorisation de la proportion urbaine et rurale par les recenseurs canadiens du début du 20^e siècle nous amènent à remettre en question les résultats. En effet, d'un point de vue logique, plusieurs villages sont peu crédibles à être catégorisés comme des zones urbanisées, puisque certains villages comportent des nombres minimales de citoyens. Les attentes théoriques des auteurs présentent aussi des failles causées par l'absence de considération de certaines dénominations religieuses présentes au Canada et de l'évangélisme social comme influence sur les attitudes envers la prohibition. Les auteurs ont tendance à mettre toutes les confessions évangéliques dans le même groupe à analyser, tandis que la littérature montre clairement qu'il existe des différences dans les attitudes entre les méthodistes, les presbytériens, les baptistes et les congrégationnistes. Les mesures d'hétérogénéité de la population qui sont employées par Dostie et Dupré (2012) n'arrivent pas à séparer complètement les communautés ethniques dominantes parmi les Canadiens français, les Écossais, les Anglais, les Irlandais ou les immigrants. Les limites de ces deux études nous obligent donc à aller voir plus en profondeur les facteurs explicatifs du vote sur la prohibition pour parvenir à répondre à la question de recherche.

1.5 – Les contributions et les limites

Ce mémoire offre trois contributions à la littérature scientifique sur les enjeux des alcools au Canada et au Québec : il rend intelligibles les positionnements des confessions religieuses et des différentes communautés ethniques en relation avec le principe de l'évangélisme social, ce qui est primordial pour comprendre les mouvements de tempérance dans une démonstration empirique quantitative. Il permet d'approfondir, à l'aide d'une première démonstration empirique au niveau local dans la littérature, les facteurs explicatifs du vote sur l'enjeu de la prohibition. Il permet aussi de prendre un sujet de santé publique (la prohibition), pour identifier des comportements distincts

dans les provinces canadiennes. L'enjeu plus récent de la légalisation du cannabis apporte une piste de réflexion contemporaine sur les différences interprovinciales dans l'opinion publique canadienne.

Ce mémoire utilise des données qui ont déjà été utilisées dans les études de Dostie et Dupré (2012, 2015) présentées plus haut. Cependant, l'analyse contient également des données originales qui permettent d'analyser les facteurs explicatifs du vote sur la prohibition en considérant quatre facteurs importants au niveau des comtés : la religion, l'origine ethnique, la proportion urbaine et rurale et la proportion des hommes et des femmes. La banque de données originale (N=1336) se compose du recensement canadien (1921), pour le nombre de municipalités et les données socio-démographiques, et le rapport annuel de la Commission des Liqueurs du Québec (1921) pour identifier les municipalités sous prohibition locale. De plus, deux banques de données originales sont construites avec les résultats du vote des référendums et les données socio-démographiques des Maritimes (1920).

À ce stade, il est important de mentionner l'une des principales limites de ce mémoire en relation au problème d'inférence écologique inhérent aux types de données utilisés dans les démonstrations empiriques. Le problème d'erreur écologique advient lorsque l'interprétation des résultats d'une analyse statistique, effectuée à partir de données agrégées, est attribuée au niveau individuel (Hsieh 2017). Dans le cas présent, les variables sont compilées au niveau des provinces, des comtés ou des municipalités. Il faudra donc être prudent dans l'interprétation des résultats des corrélations entre ces données et les résultats des votes, puisque ces variables mesurent, par exemple, la proportion de catholiques ou la proportion de la population urbaine dans un comté, et que ces indicateurs sont corrélés avec le résultat des référendums dans cette même unité d'analyse. Néanmoins, en prenant en considération les démonstrations empiriques de Dostie et Dupré (2012, 2015) et les limites de l'époque en ce qui concerne la collecte de données individuelles, le problème d'erreur écologique est un mal nécessaire pour étudier de manière quantitative la prohibition à la fin et au début du 20^e siècle.

1.6 – Plan du mémoire

Ce mémoire est divisé en six chapitres. Ce premier chapitre a permis d'établir la problématique de l'alcool au Canada, l'avènement du système référendaire et le puzzle qui justifie l'écriture de ce mémoire. Le deuxième chapitre comprend le cadre théorique qui concerne les différentes variables indépendantes des modèles empiriques et une discussion des données qui sont utilisées dans les analyses. Le troisième chapitre établit la première démonstration empirique en étudiant la relation entre le vote et plusieurs variables socio-démographiques par municipalités sous prohibition locale dans la province de Québec (1921). Une reproduction des analyses de Dostie et Dupré lors du référendum québécois sur l'alcool (1919) est également mise en comparaison avec les analyses des municipalités. Le quatrième chapitre analyse la banque de données sur le référendum national de 1898 pour observer en détail la relation entre le vote en faveur de la prohibition et les différents types de religions et d'origines ethniques au niveau des comtés. Le cinquième chapitre analyse le résultat des référendums provinciaux en Nouvelle-Écosse (1920) et au Nouveau-Brunswick (1920). Le dernier chapitre permet de conclure le mémoire en récapitulant la question de recherche, les contributions, les résultats obtenus et une ouverture sur les attitudes distinctes du Québec au sein du Canada.

Ce mémoire cherche dans un premier temps à déterminer si le Québec possède un caractère distinct sur l'enjeu des alcools qui a parcouru le Canada et les provinces du pays. Dans un deuxième temps, cet objectif nous amène à nous intéresser aux facteurs explicatifs du vote durant les différents référendums sur la prohibition entre 1898 et 1920. Pour ce faire, trois démonstrations empiriques sont effectuées pour analyser la relation entre le vote (ou la prohibition locale) et les variables socio-démographiques expliqués précédemment : une première démonstration sur les municipalités sous prohibition locale au Québec (1921), une analyse supplémentaire de la démonstration sur le référendum national de 1898 et une démonstration originale dans les Maritimes lors des référendums provinciaux du Nouveau-Brunswick (1920) et de la Nouvelle-Écosse (1920). Chaque démonstration empirique est accompagnée d'une description de l'histoire référendaire, d'une explication des modèles statistiques et des données utilisées pour analyser les résultats de ces référendums, et d'une interprétation des résultats en relation avec la littérature abordée.

2 – Le cadre théorique

2.1 – Introduction : la littérature et les groupes concernés

À partir des deux seules études empiriques qui portent sur l'analyse des référendums sur la prohibition au Canada et dans les provinces effectuées par Dostie et Dupré (2012, 2015), ce chapitre cherche à identifier et à définir les variables explicatives qui seront utilisées dans les chapitres suivants pour mieux comprendre les résultats de ces votes. La littérature historique et empirique permet d'établir des attentes théoriques sur l'appui des différents groupes envers les enjeux liés à la vente et à la consommation d'alcool. Les variables explicatives retenues proviennent des données des recensements de l'époque. Celles-ci sont la religion, l'origine ethnique, la proportion urbaine et rurale et la proportion des hommes et des femmes. Tous ces facteurs influencent théoriquement les raisons qui peuvent motiver le vote en faveur de la prohibition. Une autre variable originale, qui mesure la présence ou l'absence d'une prohibition locale dans la municipalité, est également présentée comme facteur explicatif du vote en faveur de la prohibition au Québec seulement.

Pour commencer, il semble péremptoire d'analyser la place de la religion pour comprendre les attitudes face à la prohibition et les facteurs explicatifs du vote sur cet enjeu. La religion, comme il fut défendu depuis longtemps dans la littérature sociologique, permet de comprendre à la fois les normes, les valeurs et les sentiments de groupes distincts, mais aussi les différentes interactions avec les institutions, leurs avènements et leurs disparitions (Crysdale 1976, 137). Les études vont habituellement opposer les confessions évangéliques, supporteurs de la prohibition, aux confessions épiscopales, en opposition avec la prohibition (Vandermeer 1981, 16-18 ; Heron 2003 ; Dostie et Dupré 2012, 508).

La même logique s'applique au niveau des attitudes communautaires ancrées dans l'origine ethnique qui peuvent être associées aux pratiques de consommation d'alcool (Heron 2003, 383). Dans ce cas précis, Dostie et Dupré (2012, 2015) ont cherché à établir l'existence d'une relation entre l'hétérogénéité des populations immigrantes au Canada et l'appui envers la prohibition. Des groupes comme les Européens du Sud et de l'Est, ayant des mœurs différentes envers l'alcool que les Britanniques ou les Canadiens français, pourraient appuyer davantage une politique plus permissive vis-à-vis de la vente et la consommation d'alcool (Dostie et Dupré 2015, 17).

La proportion urbaine et rurale, qui oppose les citadins et les habitants des campagnes, peut également servir de variable explicative pour comprendre l'appui à la prohibition. Cette relation s'explique à travers la « géographie morale » qui se trace entre les centres urbains « mouillés », c'est-à-dire sans régime de prohibition, et les régions rurales « sèches » où l'interdiction des alcools forts était plus fréquente. D'un côté, les centres urbains sont considérés comme des endroits névralgiques du vice et de la débauche, de l'autre côté, les régions rurales demeurent sages et pieuses, ce qui donne le sens à cette « géographie morale » (Hawrysh 2014, 9). Cette variable s'avère la plus importante pour expliquer le résultat du vote lors du référendum sur l'alcool au Québec (1919) dans l'étude de Dostie et Dupré (2015, 21). Les auteurs trouvent effectivement que la proportion de la population urbaine ou rurale est la variable la plus significativement corrélée dans leur modèle (Dostie et Dupré 2015, 21). Ainsi, la proportion rurale dans un comté est significativement corrélée avec le vote pour la prohibition lors du référendum québécois sur les alcools (1919).

Finalement, la proportion des hommes et des femmes dans les comtés a été analysée lors des deux référendums en Ontario (1919, 1924) par les mêmes auteurs (Dostie et Dupré 2015, 23). Cette variable a pu être utilisée pour la première fois, car tous les référendums antérieurs s'étaient produits avant que le droit de vote ne soit accordé aux femmes. Le rapport à l'alcool diffère selon le genre, ce qui pourrait avoir des répercussions sur l'appui en faveur de la prohibition. Et pour cause, à l'époque, la consommation d'alcool et les répercussions négatives qui en découlent ne sont pas distribuées également entre les hommes et les femmes (Heron 2003, 67-68 ; Boyer 2017, 254). Avec une consommation accrue chez les hommes de la classe ouvrière, les femmes étaient parmi les premières à subir les conséquences négatives des abus liés à la consommation excessive d'alcool. Dans leur analyse, Dostie et Dupré (2015, 23) trouvent une relation positive et fortement liée entre le vote en faveur de la prohibition et la proportion de femmes dans les comtés.

Enfin, lorsque la collecte de données le permet, d'autres variables comme la richesse, les intérêts brassicoles et les effets régionaux sont utilisées par Dostie et Dupré dans leurs analyses. Celles-ci ont servi à analyser les relations avec le vote en faveur de la prohibition au niveau des districts fédéraux. Le niveau de richesse en est un bon exemple. L'étude de Dupré et Dostie (2012) utilise un indicateur approximatif avec le taux d'alphabétisation, la constitution et le nombre de pièces d'une maison, pour lier le niveau de richesse avec le vote en faveur de la prohibition. Il est

néanmoins impossible de faire une démonstration avec un indicateur individuel plus précis comme le revenu, étant donné que cet indicateur n'est pas répertorié dans les recensements de l'époque. Un autre exemple est l'adhésion à l'évangélisme social. Il est important de comprendre que l'évangélisme social n'est pas une religion à proprement parler, ce qui rend impossible l'inclusion d'une telle variable dans un modèle quantitatif.

Malheureusement, d'un point de vue pratique, il ne semble pas possible d'ajouter toutes ces variables dans les démonstrations empiriques qui suivent. Une autre limite liée aux données sur le sujet vient des méthodes dans les recensements de l'époque. Les techniques de recensements par collecte de données individuelles n'étant pas assez précises dans la période étudiée (1898-1921). Il est donc impossible d'accéder à des données individuelles pour analyser des variables comme le revenu, une variable importante pour analyser la relation entre le vote et les classes sociales. Ensuite, l'évangélisme social n'étant pas une religion, la doctrine et ses adhérents ne sont pas répertoriés dans les recensements canadiens du début du 20^e siècle, ce qui empêche tout type de quantification des adeptes de cette doctrine. Ces recensements canadiens (1901, 1921) seront la base des données utilisées dans ce mémoire.

Le chapitre suivant vise donc à établir un cadre théorique pour clarifier la position des variables explicatives sur l'enjeu de la prohibition pour chacun des groupes identifiés plus haut. La description de ces variables socio-démographiques, telles que mesurées par les recensements de l'époque, est accompagnée d'une discussion théorique sur la direction que pourraient prendre les appuis en faveur de la prohibition. Dans les chapitres qui suivent, des hypothèses plus précises seront établies selon les référendums analysés : au Québec en 1919 (chapitre 3), au Canada en 1898 (chapitre 4) et dans les Maritimes en 1920 (chapitre 5).

2.2 – Les variables explicatives du vote sur la prohibition : les données des recensements canadiens

Les variables socio-démographiques de ce mémoire se basent sur les données des recensements canadiens (1901, 1921). Il est possible d'avoir ces données au niveau du pays, de la province, des comtés et des municipalités. On entend ici par municipalités, toutes les agglomérations répertoriées par comtés québécois sous les catégories : paroisses, villes, villages et cités.

Un choix plus minutieux se fait au niveau des variables liées à l'origine ethnique et à la religion. L'inclusion ou l'exclusion d'une communauté ethnique ou d'une confession religieuse dans les analyses empiriques qui suivent tiennent à certains critères importants : le poids relatif au sein du Canada, le lien que ceux-ci entretiennent avec la consommation d'alcool et les liens qui peuvent exister entre ces groupes religieux ou ces communautés ethniques avec les mouvements de (in)tempérance.

Pour la variable des origines ethniques, la plupart des groupes peuvent être identifiés dans les recensements de l'époque et peuvent être insérés dans l'analyse, ce qui inclut les citoyens d'origines britanniques, les Canadiens français et les immigrants (en dehors des possessions britanniques). Les autochtones sont les seuls exclus dans cette catégorie de variable. En effet, le statut de citoyen canadien par la Loi sur les Indiens (1876) exigeait la sobriété aux autochtones (Campbell 2008). Pour être bon sujet britannique, il était donc important de ne pas consommer de boissons enivrantes (Sawaya 2012, 46-47). La Loi sur les Indiens était aussi empreinte de paternalisme sur le sujet de l'alcool en introduisant la prohibition automatiquement dans toutes les réserves du pays ; ceux-ci n'avaient même pas le droit d'entrer dans les « liquors stores » (Campbell 2008, 109). Il est donc difficile de déterminer la position des autochtones face à l'enjeu des alcools dans une démonstration empirique comme celle de ce mémoire.

Pour les confessions religieuses, le choix à faire est encore plus minutieux. Tout d'abord, le poids relatif de plusieurs religions n'est tout simplement pas suffisant pour considérer ces confessions religieuses comme ayant une influence déterminante sur l'enjeu des alcools. Des confessions comme les adventistes, les mormons ou la religion de l'armée du salut sont de bons exemples (Canada 1921, 568-569). Les Juifs et les Grecques orthodoxes, même avec un rapport à l'alcool distinct, demeurent également très peu présents et concernés dans les milieux de tempérance et dans l'activisme sur la prohibition au Canada à cette époque (Allen 1971, 153 ; Davis 2012 ; Herman 2018).

Les recensements contiennent aussi de l'information sur la proportion de la population qui est urbaine et rurale, en plus d'indiquer le nombre d'habitants dans les circonscriptions fédérales et les comtés des provinces. On retrouve la même information pour la proportion des hommes et des femmes.

Pour la démonstration par municipalités, le rapport annuel de la Commission des liqueurs (1921-1922) permet d'obtenir le nombre et les noms des municipalités sous prohibition locale par comtés (1921). Ensuite, il est possible de déterminer la proportion de municipalités sous prohibition locale à partir du recensement canadien (1921) où le nombre de municipalités par comtés est indiqué.

En prenant en considération ces différents groupes dans ce cadre théorique, il est important de bien identifier ceux qui sont pertinents pour cette analyse. Les sous-sections suivantes expliquent en détail les groupes sélectionnés selon la littérature.

2.2.1 – La religion

La mise en contexte sur la prohibition au Canada et les mouvements qui se sont créés permettent d'appréhender en partie les raisons des votes sur le sujet. Deux camps principaux s'affrontent en ce qui concerne les enjeux des boissons enivrantes : les groupes de confessions évangéliques (ou piétistes) qui sont en faveur de la prohibition, c'est-à-dire les baptistes, les méthodistes, les presbytériens et les congrégationnistes. On retrouve les confessions épiscopales (ou ritualistes), représentées par les anglicans et les catholiques, qui se rangent plutôt parmi les promoteurs de la modération (Smart et Osborne 1996 ; Cormier 2019, 12). Il est à noter que la Première Guerre mondiale bouleverse certains de ces alignements. Les anglicans deviennent des supporters de la prohibition pour cette courte période (Heron 2003, 194).

Ces alignements des confessions religieuses avec l'enjeu de la prohibition demandent une compréhension plus complète de la relation entre l'alcool et les principes bibliques. Les confessions évangéliques insistent davantage sur les responsabilités du croyant, car pour trouver son salut, « il faut savoir conserver sa vertu, ce qui signifie demeurer utile et productif socialement » (Beauchesne 1999, 243). De plus, les confessions évangéliques conçoivent leur responsabilité en dehors de leur organisation religieuse, offrant une vision où la question des alcools et de ses abus se situe dans un cadre de responsabilisation de la société entière (Vandermeer 1981, 16-18). Pour les confessions épiscopales, les croyants justifient plutôt leur appui pour la modération en se basant d'une part sur le fait que Jésus ne prêche pas l'abstinence et qu'il change symboliquement l'eau en vin, et d'autre

part, que dans leur ecclésiologie, c'est le rôle de la hiérarchie de l'Église de prendre en charge les comportements de ses membres (Vandermeer 1981, 16-18 ; Beauchesne 1999, 245).

Pour aller plus loin, l'anglicanisme, confession chrétienne et réformée, provient directement de l'Église d'Angleterre (Church of England). Il semble primordial d'avoir une discussion sur cette confession pour mieux saisir la relation entre l'anglicanisme et l'enjeu de la prohibition. Lors de l'avènement des premiers mouvements de tempérance aux États-Unis, l'Église d'Angleterre ne prend pas de position sur cet enjeu (Shiman 1972, 180). Néanmoins, les pasteurs gardaient la liberté individuelle de prêcher la tempérance, amenant par le fait même la sollicitation des mouvements de tempérance (Shiman 1972, 180). Malgré le conservatisme idéologique de cette confession religieuse, les pressions des années 1860 poussèrent cette Église à se positionner en faveur de la tempérance avec la création du Church of England Abstinence Society et du Church of England Temperance Chronicle (Shiman 1972, 180-181). À la fin du 19^e siècle, le Church of England Temperance Society demeure le mouvement de tempérance le plus populaire au Royaume-Uni, avec ses missions de propagande, ses différentes branches associatives et avec la création de sociétés pour les femmes et les jeunes (Shiman 1972, 187). Plus tard au Canada, durant la Première Guerre, les anglicans proposèrent des mesures en faveur de la prohibition (Forbes 1971, 26 ; Heron 2003, 194). Néanmoins, les anglicans d'avant-guerre sont rarement affiliés à ces différents mouvements de tempérance qui se développent partout au pays au tournant du 20^e siècle, ce qui s'explique principalement par le caractère épiscopal de cette religion (Heron 2003, 154-155).

L'autre religion épiscopale, le catholicisme, surtout pratiqué chez les Canadiens français et les Irlandais, était plus permissif sur les questions liées à la vente et à la consommation d'alcool. Néanmoins, il est faux de décrire le clergé et les citoyens catholiques comme étant imperméables à la cause de la tempérance. Certains prêtres catholiques d'envergure, comme Charles Chiniquy, sont actifs lors de ce qui a été caractérisé comme le premier mouvement de tempérance au Canada. Ce premier mouvement de tempérance aura du retard chez les catholiques (1840), en comparaison au premier mouvement développé chez les presbytériens (1826) (Hildebrand 1975, 51-52). Les échecs de la prohibition lors du premier mouvement et les nouveaux défis apportés par l'urbanisation et l'industrialisation naissantes obligent les mouvements de tempérance à se moderniser (Heron 2003, 163). C'est ainsi que, dans le début des années 1890, une transformation stratégique, à travers l'évangélisme social et la tempérance scientifique, donne forme au deuxième

mouvement de tempérance au Canada (Heron 2003, 164-165). Parmi les autorités catholiques, Paul Bruchési fut actif plus tard dans ce deuxième mouvement pour la tempérance (Hildebrand 1975, 51; Yen 1995, 52; Robert 2019, 50).

Nous pouvons aussi nommer plusieurs autres mouvements catholiques chez les Canadiens français qui ont été actifs durant ces deux périodes de tempérance : l'Action sociale catholique, la Société de tempérance (symbolisée par la Croix noire)¹¹, la Ligue antialcoolique de Montréal, la Ligue antialcoolique de Québec ou le Comité de tempérance de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (Hawrysh 2014, 20; Robert 2019, 36-37). Il est important de comprendre que presque la moitié de la population du Québec est sous prohibition locale durant les années 20, avec très peu de changement au cours de la décennie suivante (Hawrysh 2014, 37). Le clergé est même parfois en faveur de la tempérance, et dans certains cas, pour l'abstinence totale (Dupont 1973, 53). Par la suite, sous le gouvernement Taschereau entre 1920 et 1936: « le clergé s'était montré tiède envers la prohibition et avait peu appuyé les campagnes en ce sens » (Dupont 1973, 47).

L'émergence du premier mouvement de tempérance permet de comprendre, à travers les motivations de ces différentes confessions religieuses du début du 19^e siècle, comment la religion influence les attitudes des citoyens par rapport à la prohibition. Les mouvements de tempérance, copies des mouvements américains provenant du American Presbyterian Church (vers 1826), arrivent plus tard vers 1840 dans les communautés catholiques canadiennes-françaises (Hopkins 1940 ; Hildebrand 1975, 51-52). Il est intéressant de voir que les Irlandais de confession catholique ont suivi, comme pour les Canadiens français, la même vague tardive avec le premier mouvement de tempérance : le Temperance Society for Irish Catholics établit le 23 février 1840 (Cross 1969, 174). Selon Hildebrand (1975, 4), le manque d'intérêt du clergé catholique du Bas-Canada envers les premiers mouvements de tempérance vient de raisons très pragmatiques : « La faiblesse de l'Église, le manque de prêtres et la perte de contrôle sur les paroissiens sont la cause de l'indifférence religieuse qui domine parmi la population ». À cette pénurie de prêtres catholiques,

¹¹ Richard Yen (1995, 53), en citant les documents de la Société, évoque les chiffres de 1 million de membres en 1920. Il est intéressant de constater que la population du Québec est de 2 360 510 en 1921 (Institut de la statistique du Québec 2019). Étant presque la moitié de la population, ce qui équivaut à la proportion de la population sous prohibition locale entre 1920 et 1933 (Hawrysh 2014, 37). Néanmoins, il est curieux de voir que le vote du référendum de 1919 ne reflète aucunement ces données statistiques.

s'ajoute le manque de publications en français par les premiers mouvements de tempérance, provenant des milieux protestants anglophones (Hildebrand 1975, 48-50).

En ce qui a trait au second mouvement de tempérance, qui s'est consolidé vers les années 1890, certains auteurs jugent que celui-ci était beaucoup plus coopératif, et ce, malgré la multitude de conflits ethnolinguistiques entre les différentes confessions religieuses¹² (Heron 2003, 163-164; Robert 2019, 125-126). Le positionnement des différents groupes en faveur de la prohibition s'organise autour du Dominion alliance (1875), première association nationale de tempérance, constituée par les méthodistes, les presbytériens et par les anglicans, ces derniers qui se retirent finalement au début du 20^e siècle (Heron 2003, 156). Cela dit, la Première Guerre mondiale semble néanmoins changer les attitudes des anglicans, qui vont appuyer la prohibition au Canada (Heron 2003, 194). Durant ce deuxième mouvement en faveur de la tempérance, le clergé de l'Église catholique demeure relativement indifférent par rapport à cet enjeu en ne prenant pas officiellement position (Heron 2003, 194-195). Ce silence est surtout significatif lors du référendum québécois sur les alcools (1919) où la hiérarchie et les ligues de tempérance catholiques ne se prononceront pas lors de la campagne référendaire (Heron 2003, 194; Cormier 2019, 16-17).

Pour conclure cette section, nous pouvons résumer les attentes théoriques sur la religion de la façon suivante : la proportion de catholiques dans un comté sera corrélée négativement avec le vote en faveur de la prohibition. La proportion de protestants évangéliques (méthodistes, presbytériens, congrégationnistes et baptistes) dans un comté sera corrélée positivement avec le vote en faveur de la prohibition, et pour les anglicans, leur proportion dans les comtés avant la Première Guerre mondiale sera corrélée négativement avec le vote en faveur de la prohibition. Pour la période d'après-guerre, la proportion des anglicans dans un comté sera alors corrélée positivement avec le vote en faveur de la prohibition. Pour cette dernière confession religieuse, cette inversion est causée par l'adoption de l'évangélisme social.

¹²En conclusion du mémoire : « l'une des plus grosses lacunes de l'historiographie québécoise sur la question de la régulation de l'alcool au Québec au tournant du XX^e siècle était celle de considérer presque uniquement l'expérience canadienne-française. Comme nous l'avons montré, les groupes militants pour la tempérance issus des différentes communautés ethnolinguistiques travaillaient ensemble et s'influençaient mutuellement dans leurs actions » (Robert, 2019, 125-126)

2.2.2 – Les origines ethniques : les Irlandais et les Canadiens français, conflits et collaboration

Les rapports entre Canadiens français et Irlandais au Québec n'ont pas toujours été coopératifs, malgré leur affiliation de coreligionnaire catholique¹³ (Jolivet 2008, 97). Au Bas-Canada, il semble évident que les Irlandais se distinguent des francophones catholiques, car ils possèdent une identité propre qui est caractérisée par la langue (anglaise) et par les conflits ethno-religieux qui sévissent en Irlande depuis le 16^e siècle (McQuillan 1988, 266; Wilson 1989, 9). Néanmoins, les années qui nous intéressent sur les enjeux de la prohibition (entre 1898 et 1921) démontrent un certain changement de paradigme dans les relations entre ces deux communautés. Les visées d'autonomie de l'Irlande semblent être bien accueillies de la part des Canadiens français au début du 20^e siècle (Jolivet 2008, 97). Plusieurs autres rapprochements, comme des bulletins paroissiaux qui invitent à la solidarité coreligionnaire, vont se multiplier entre 1900 et 1916 (Jolivet 2008, 192-193). Le rapprochement culmine après la Première Guerre mondiale. Comme l'explique Simon Jolivet (2008, 300) : « les crises de la conscription et l'intensification des querelles ethniques entre, d'une part, les impérialistes, protestants, unionistes, orangistes et, d'autre part, les anti-impérialistes, catholiques et nationalistes, vont certes permettre le rapprochement entre plusieurs Irlando-catholiques et Canadiens français ». La guerre d'indépendance en Irlande qui se passe à la suite de la Première Guerre s'ajoute aux événements qui aident à rejoindre les deux communautés.

Néanmoins, il ne faut pas négliger la présence parmi les Irlandais qui ont immigré au Canada de deux groupes de protestants importants : les anglicans (chez les descendants anglo-irlandais) et les presbytériens (chez les descendants irlandais d'origine écossaise), ces derniers qui sont principalement situés dans les comtés d'Ulster en Irlande (Wilson 1989, 8). Les Irlandais presbytériens se rattachent davantage que les autres à la Grande-Bretagne et la Couronne britannique. Ceci explique pourquoi, par exemple, les Irlandais protestants qui ont immigré au Nouveau-Brunswick sont hostiles envers les catholiques libéraux de la région (Wilson 1989, 16-17). Néanmoins, les deux groupes (Irlandais catholiques et protestants) demeurent unis sur l'axe linguistique, ce qui a parfois contribué à promouvoir le sentiment anti-français qui était présent à l'extérieur du Québec durant la deuxième moitié du 19^e siècle (Wilson 1989, 18-19).

¹³ Le même rapport conflictuel existe entre les Irlandais et Acadiens au Nouveau-Brunswick, en ce qui concerne la langue d'éducation au début de la Confédération canadienne (Jolivet 2008, 155).

2.2.3 – Les autres origines ethniques : les Anglais, les Écossais et les immigrants

Lorsque l'on observe les Anglais et les Écossais, on remarque que ces deux groupes sont les militants d'avant-plan dans les mouvements prohibitionnistes, surtout au sein des premiers mouvements des femmes sur cet enjeu (Smart et Ogborne 1996, 20). Étant principalement de confession presbytérienne, méthodiste et anglicane, ces deux groupes ethniques constituèrent les premières sociétés de tempérance dans le but de défendre des valeurs souvent assimilées aux Anglo-saxons protestants¹⁴ (Dostie et Dupré 2012, 505-506; Boyer 2017, 255). Les Écossais et les Anglais étaient donc en conflit avec les nouveaux immigrants de l'Europe du Sud et de l'Est, par rapport aux différentes mœurs liées à la consommation d'alcool (Dostie et Dupré 2015, 17). Néanmoins, il n'est pas totalement juste d'associer automatiquement les Anglais avec les mouvements prohibitionnistes, puisqu'une partie d'entre eux sont anglicans, donc moins en faveur de la prohibition des alcools.

Les autres immigrants qui ne sont pas issus des colonies britanniques ont souvent été la cible des groupes de tempérance. On leur associe habituellement des stéréotypes comme des habitudes de beuveries excessives et des délits liés à la consommation. Avec cela s'ajoute la propension des immigrants à se situer dans les grandes villes de l'Amérique du Nord, amenant des mœurs mettant en danger les pratiques des mouvements de tempérance, majoritairement Anglo-saxons, blancs et protestants (Dostie et Dupré 2012, 505-506). Il est aussi important de mentionner que les immigrants du Canada, contrairement aux États-Unis, ont beaucoup plus tendance à venir des autres colonies britanniques (Canada 1901; Canada 1921; Dostie et Dupré 2012, 505-506). Cette distinction est importante puisque les immigrants d'origines britanniques et de ses colonies risquent d'avoir les mêmes attitudes envers les alcools, puisqu'ils sont davantage liés à la culture anglo-saxonne et à la religion protestante (Dostie et Dupré 2012, 505-506).

Les attentes théoriques sur les origines ethniques sont donc les suivantes : les Canadiens français, que ce soit la population au Québec ou en dehors de cette province, tout comme les Irlandais, seront négativement corrélés avec le vote en faveur de la prohibition. Le même constat s'impose pour les immigrants en dehors des colonies britanniques. La présence des Écossais et des

¹⁴ Il y avait aussi des Écossais catholiques, mais dans une proportion beaucoup moins grande que les autres confessions religieuses dans cette communauté ethnique (Reid 1976; MacLean 1976).

Anglais sera positivement corrélée avec le vote pour la prohibition. Cela dit, l'impossibilité de distinguer entre les catholiques et les protestants irlandais ou écossais dans les données de recensement risquent d'affecter les résultats des analyses, puisqu'ils n'ont pas les mêmes attitudes envers l'alcool et la prohibition.

2.2.4 – Les citadins et les ruraux : « une géographie morale »

Pour ce qui est de la proportion des zones rurales et urbaines, nous savons que les mouvements de prohibition étaient moins populaires dans les endroits plus urbanisés, alors que les zones rurales avaient tendance à percevoir les centres urbains comme le noyau des vices de la consommation des boissons « enivrantes » (Smart et Ogborne 1996, 34; Dostie et Dupré 2012, 508). Michael Hawrysh (2014) parle d'une « géographie morale », où les zones urbaines étaient considérées de l'extérieur comme des endroits de mœurs légères et problématiques. Plusieurs grandes villes au Québec et au Canada, comme Montréal, Halifax ou Moncton, étaient ciblées et pointées du doigt comme étant des bastions des zones « mouillés », c'est-à-dire sans régime de prohibition, où la contrebande et les problèmes liés à l'alcool étaient les plus récurrents (Phyne 1992; Couturier 1993; Hawrysh 2014).

De plus, les intérêts brassicoles (vendeurs et producteurs), les tavernes et les hôtels se situent davantage dans les zones urbaines (Bellamy 2007, 10). Avant et après la Première Guerre mondiale, les villes sont les centres des clubs de nuit et des tavernes permettant la consommation d'alcool (Heron 2003, 191; Hawrysh 2014, 8). Précisons que la prohibition au Canada provoque la fermeture de la plupart des petits producteurs brassicoles, situés en périphérie des grandes villes, ce qui a probablement accentué la perception négative des villes et des régions sur l'enjeu des alcools (Bellamy 2007, 3). Prenant en considération ces différents facteurs, il semble indéniable que la polarisation, entre les centres urbains investis par les intérêts brassicoles et les régions rurales délaissées par ce même milieu, eut un impact sur les attitudes, mais aussi sur les habitudes de consommation.

À la lumière de cette discussion, les attentes théoriques sur la relation entre les villes et l'alcool nous amènent à formuler l'hypothèse suivante : une zone qui est davantage urbanisée sera

corrélée négativement avec le vote en faveur de la prohibition. À l’opposé, les zones rurales seront corrélées positivement avec le vote en faveur de la prohibition.

2.2.5 – Les femmes et la tempérance

La littérature sur la tempérance situe les femmes comme étant au centre des conflits sur la prohibition de l’alcool (Beauchesne 1999; Heron 2003, 67-68; Robert 2019). Étant affecté en grande partie par les beuveries des hommes de leurs familles, le mouvement des Women Christian Temperance Union (WCTU) se transporta au Canada dans les familles écossaises et anglaises vers 1874 (Smart et Ogborne 1996, 19-20; Boyer, 2017, 254). Même si le WCTU n’est qu’une copie des mouvements anglais et américains, nous pouvons constater que le mouvement canadien eut beaucoup plus de succès au niveau local, principalement par l’introduction de la « tempérance scientifique » dans les curriculums de plusieurs écoles au Canada anglais (Smart et Ogborne 1996, 20-21). Pour ce qui est des femmes au début des années 20, un nouveau modèle féminin apparaît avec le changement des mœurs. Une remise en question du WTCU s’accompagne d’une « destruction du culte domestique », où la libéralisation des mœurs déculpabilise les femmes à fréquenter les lieux de consommation d’alcool (Heron 2003, 204-208).

De plus, comme le décrit Caroline Robert (2019, 50), l’influence des groupes féminins francophones semble moins importante que dans le reste du Canada (et de l’Amérique du Nord). Trois facteurs expliquent cette tendance : le manque de cohésion politique des mouvements laïques anglophones et francophones, la place prise par le clergé catholique masculin et l’autorité et la légitimité revendiquée par le corps médical, principalement constitué par des hommes (Robert 2019, 50). Les femmes ne peuvent pas être directement associées avec les mouvements prohibitionnistes au Québec au début de cette décennie. Néanmoins, les femmes dans les Maritimes sont en faveur de la prohibition, sans ambiguïté (Davis 1990, 201-203).

Les attentes théoriques sur la proportion des hommes et femmes sont donc les suivantes : la présence des femmes sera positivement corrélée avec le vote en faveur de la prohibition et la présence des hommes sera corrélée négativement avec le vote en faveur de la prohibition.

Il est à noter que cette variable ne sera pas opérationnalisée dans l’ensemble des démonstrations empiriques. En effet, le droit de vote des femmes n’est accordé qu’en 1920 au

Canada, tandis qu'au Québec, il faudra attendre jusqu'en 1940. Malgré les tentatives d'obtenir le droit de vote aux femmes lors du référendum national de 1898, le projet échoua à la Chambre des communes (Boyer 2017, 254). Cette variable sera donc disponible uniquement au chapitre 5 ; pour les démonstrations des référendums provinciaux en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, où les femmes avaient bel et bien le droit de vote à ce moment dans ces deux provinces (Davis 1990, 263).

2.2.6 – La prohibition locale

Dans le cas de l'étude du référendum au Québec de 1919, il est possible d'ajouter un contrôle sur la proportion des municipalités sous prohibition locale par comtés. Comme il fut expliqué dans l'introduction, il était possible d'introduire la prohibition locale dans les municipalités grâce à des référendums proposés par pétition. Il semble donc important d'analyser la relation entre la proportion des municipalités sous prohibition dans un comté et le vote en faveur de la prohibition. Cette variable est pertinente puisque les motivations du vote en faveur de la prohibition ne se transposent pas nécessairement entre les différents paliers de référendums (au niveau local ou provincial). Dinan et Heckelman (2019) ont démontré aux États-Unis que le palier de référendum (variable institutionnelle) influence les appuis en faveur de la prohibition, chez les catholiques plus particulièrement. Cette variable sera présente uniquement dans l'analyse présentée au chapitre 3 sur le référendum québécois sur l'alcool (1919). Le rapport annuel (1921-1922) de la Commission des liqueurs permet d'obtenir le nombre et les noms des municipalités sous prohibition locale grâce à la « liste des municipalités qui étaient sous le régime de la prohibition en 1921 » dans tous les comtés concernés (Rapport annuel 1921). Ensuite, il est possible de déterminer la proportion de municipalités sous prohibition locale à partir du recensement canadien (1921) où le nombre de municipalités par comtés est indiqué.

Les attentes théoriques sur la prohibition locale sont donc les suivantes : une plus forte proportion de municipalités sous prohibition locale dans un comté sera corrélée positivement avec le vote en faveur de la prohibition au référendum de 1919.

2.3 – Conclusion

Les deux études de Dostie et Dupré (2012, 2015) ont posé les bases des analyses empiriques sur la prohibition au Canada qui sont présentées dans ce mémoire. Le cadre théorique et les résultats de leurs travaux ont permis de cibler un certain nombre de variables qui sont retenues pour expliquer les résultats du vote des référendums sur la prohibition au Canada en 1898, au Québec en 1919, et au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse en 1920. Ces variables, qui mesurent la religion, l'origine ethnique, la proportion d'hommes et de femmes et la proportion des municipalités sous prohibition locale sont mesurées à partir des recensements de 1901, de 1921 et du premier rapport annuel de la Commission des Liqueurs du Québec (1921-1922) au niveau des provinces, des comtés et des municipalités. La discussion théorique présentée dans ce chapitre a donc permis de lier chacune de ces variables avec la littérature qui porte sur l'étude des mouvements en faveur de la prohibition.

Il est important ici de rappeler la limite principale de ce mémoire et des deux études de Dostie et Dupré (2012, 2015) qui portent sur le sujet. Le problème d'erreur écologique est inhérent aux types de données utilisés dans les démonstrations empiriques. L'ensemble des données analysées des différentes variables présentées se retrouvent, selon les démonstrations, au niveau des délimitations provinciales, fédérales ou municipales. Il faudra être prudent dans l'interprétation des résultats des analyses sur les différents groupes et de leur appui envers la prohibition. La limite dans les données empêche aussi l'analyse de certaines variables individuelles qui pourraient être pertinentes pour évaluer cet appui. Il est important de rappeler que ces limites sont inhérentes à la période étudiée, ce qui implique que les données écologiques utilisées sont un mal nécessaire pour l'étude quantitative de la prohibition au Canada et au Québec.

Ce chapitre sur le cadre théorique a permis d'expliquer en détail toutes les variables qui pourraient influencer le vote sur la prohibition. Pour débiter, une démonstration comparative entre le référendum québécois sur les alcools (1919) et la démonstration par municipalités nous permettra d'aller au cœur de la démonstration empirique centrale. Cette démonstration empirique permettra d'analyser pour la première fois les enjeux de la prohibition au niveau local dans cette province.

3 – Référendum sur l’alcool au Québec (1919) et les municipalités sous prohibition locale (1921)

3.1 – Introduction

Ce chapitre débute avec une mise en contexte du référendum québécois sur la prohibition de 1919. Le cadre théorique et l’établissement d’hypothèses précises sur le cas québécois sont ensuite établis. Par la suite, une discussion permet d’expliquer la provenance des données et leur utilité. Le cœur de la démonstration empirique se fait en deux parties : la première s’intéresse au référendum québécois sur la prohibition d’alcool (1919) et la deuxième se base sur une démonstration originale des facteurs explicatifs de l’adoption de la prohibition locale au niveau municipal (avec les données des recensements de 1901 et 1921). Il est fécond ici de comparer les deux banques de données pour mieux comprendre les attitudes sur la prohibition au Québec lors de la période d’après-guerre. Finalement, une discussion sur les résultats et les hypothèses établis va permettre de conclure ce chapitre.

3.2 – Le contexte sur le référendum québécois sur la prohibition d’alcool (1919)

Le référendum québécois de 1919 suit une longue période mouvementée dans la province. Les différents événements entourant la conscription, avec les manifestations et les émeutes, sont encore très récents. La fin de la Première Guerre mondiale n’offre pas de répit à la province, avec les peurs de révolution mondiale (le « Red scare » et la révolution russe de 1917), les grèves montréalaises (services municipaux et policiers en 1918) et le dénouement de la guerre (rapatriement des soldats, traités de paix). Il est donc clair que le référendum québécois sur les alcools se déroule dans un climat politique et social trouble (Cormier 2019, 14). En ce qui concerne plus précisément les enjeux liés à la vente d’alcool, la Première Guerre mondiale forme dans l’opinion publique une association entre la prohibition et un sentiment de patriotisme, ce qui offre une bonne occasion aux mouvements prohibitionnistes d’agir au niveau local (Cormier 2019, 13). En réponse à l’augmentation des revendications prohibitionnistes lors de la période de guerre, le premier ministre libéral du Québec, Lomer Gouin cherche à adopter une loi de prohibition totale pour la province. Les mesures seraient mises en vigueur à partir du 1^{er} mai 1919 (Cormier 2019, 13).

Cependant avec la pression du clergé et des représentants des milieux brassicoles, un référendum (projet de loi 47) est plutôt présenté comme une alternative par le Trésorier provincial Walter G. Mitchell (Cormier 2019, 13). En excluant les référendums locaux sur la prohibition qui ont eu lieu après l'adoption de l'Acte de tempérance du Canada (1878), cette initiative est donc la seconde consultation populaire sur ce sujet dans la province du Québec, après le référendum national sur la prohibition de 1898, qui est analysé au chapitre 4. Le 10 avril 1919, la question suivante est ainsi posée à la population : « Êtes-vous d'opinion que la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi, devrait être permise? » (Cormier 2019, 13). Les citoyens votèrent très majoritairement (78.62%) en faveur de cette proposition¹⁵ du gouvernement qui visait à interdire uniquement la vente des spiritueux et des alcools forts (Hawrysh 2014, 29). En effet, le référendum se présentait comme un « compromis » pour les habitants du Québec : dans le climat socio-politique de l'époque, les spiritueux et les alcools forts seront bannis, mais l'enjeu des bières, cidres et vins légers est laissé à la population (Yen 1995, 87).

Il est important ici de comprendre l'attitude particulière des autorités religieuses catholiques face à cet enjeu, puisqu'en 1918, 92% des municipalités sont sous la prohibition locale, et ce même si la population de la province est composée d'environ 85% de catholiques (Canada 1921, 587; Tremblay 1953, 22; Cormier 2019, 13). Néanmoins, les autorités catholiques ont rejeté la prohibition totale depuis le premier Congrès de Tempérance par le Diocèse de Québec en 1910, préférant plutôt des « réformes législatives » (Tremblay 1953, 51-54). Ces mêmes autorités appuient l'alternative de la prohibition partielle, au lieu de la prohibition totale au niveau de la province, et sont très silencieuses lors de la campagne référendaire de 1919 (Tremblay 1953, 58; Heron 2003, 194; Cormier 2019, 16-17). Deux éléments importants peuvent nous permettre de justifier de manière cohérente ce comportement. D'une part, il est trop simple d'associer la grande majorité des municipalités sous prohibition locale lors de la période de guerre avec un effort concerté des autorités de tempérance catholique à encourager la prohibition totale des municipalités. Il est important d'y voir aussi « l'atmosphère de la guerre » et les élans patriotiques qui accompagnent les dernières années de la Première Guerre mondiale (Heron 2003, 194-195; Cormier 2019, 13). D'autre part, il faut comprendre que l'appui pour l'option locale n'équivaut pas

¹⁵ Ainsi, le vote en faveur de la prohibition impliquait qu'un électeur s'opposait à « la vente des bières, cidres et vins légers, tels que définis par la loi ».

automatiquement à un appui pour la prohibition au niveau de la province, surtout dans le cas du clergé catholique (Dinan et Heckelman 2019). Pour l'Église, la question de l'accessibilité des vins sacramentaux fut toujours un enjeu associé à la vente des alcools au Québec (Tremblay 1953, 53). Puisque les prohibitions locales ne mettent pas en danger cette accessibilité, car celles-ci légifèrent plutôt sur les licences et les permis de ventes d'alcool des commerçants, le clergé ne se sent pas trop menacé par cette option (Tremblay 1953, 51-54). Néanmoins, la prohibition totale au niveau provincial peut mettre en danger l'accessibilité des vins sacramentaux. À la suite de la victoire du OUI en faveur de la vente des alcools légers, les autorités catholiques conservent ainsi le droit, grâce à un certificat par un ministre de culte, d'acheter du vin à des fins sacramentelles (Fournier 2018, 135).

3.3 – Le cadre théorique et les hypothèses

L'objectif premier de ce chapitre est de reproduire le plus fidèlement possible les analyses de la seule étude (Dostie et Dupré 2015) qui portent sur le référendum québécois de 1919 pour ensuite comparer ses résultats avec une nouvelle base de données qui mesure l'appui envers la prohibition au niveau des municipalités. La reproduction va contenir les mêmes trois variables indépendantes : la religion, l'origine ethnique et la proportion de la population urbaine ou rurale. Toutes ces variables sont d'abord mesurées au niveau de 66 comtés de la province pour ensuite être analysées dans une deuxième démonstration au niveau de 1336 municipalités du Québec présentes dans les recensements canadiens de 1901 et de 1921. La variable sur la proportion d'hommes et de femmes n'est pas incluse dans cette analyse puisqu'en 1919, les femmes n'avaient pas encore le droit de vote au niveau provincial dans la province du Québec. Une quatrième variable, la proportion de municipalités sous prohibition locale dans chacun des comtés est ajoutée au modèle. Cette variable mesure l'influence hypothétique de la prohibition locale sur le vote. La variable dépendante est le pourcentage de vote en faveur de la prohibition lors du référendum de 1919. Pour la démonstration par municipalités, les trois mêmes variables indépendantes seront incluses dans le modèle. La variable dépendante est cependant dichotomique, puisqu'elle indique si une municipalité est sous prohibition locale ou non.

Les hypothèses pour la première partie de la démonstration empirique sur le référendum québécois (1919) sont les suivantes :

- Le pourcentage d’habitants des religions évangéliques sera corrélé avec le vote en faveur de la prohibition totale (NON), tandis que le pourcentage des catholiques sera corrélé avec le vote en faveur de la prohibition partielle (OUI).
- Le pourcentage des anglicans sera corrélé avec le vote en faveur de la prohibition totale (NON).
- Le pourcentage d’habitants avec des origines ethniques écossaises, anglaises ou d’autres origines britanniques, sera corrélé avec le vote en faveur de la prohibition totale (NON). Le pourcentage d’habitants ayant des origines canadiennes-françaises et irlandaises sera corrélé avec le vote en faveur de la prohibition partielle (OUI).

Les hypothèses pour la seconde partie qui porte sur la démonstration empirique par municipalités sont les suivantes :

- Le pourcentage d’habitants des religions évangéliques augmentera les probabilités d’être sous prohibition locale, tandis que le pourcentage des catholiques réduira les probabilités d’être sous prohibition locale.
- Le pourcentage des anglicans augmentera les probabilités d’être sous prohibition locale.
- Le pourcentage d’habitants des origines ethniques écossaises, anglaises et d’autres origines britanniques augmentera les probabilités d’être sous prohibition locale. Le pourcentage d’habitants des origines canadiennes-françaises et irlandaises augmentera les probabilités de ne pas être sous prohibition locale.
- Les municipalités rurales augmenteront les probabilités d’être sous prohibition locale.

3.4 – Limites des données sur la prohibition locale

Il est important à ce stade de discuter de certaines limites associées à la variable « Sous prohibition locale » incluse dans les modèles sur le référendum québécois (1919) comme variable contrôle et comme variable dépendante dans les analyses par municipalités. À son sommet, au début de février

1918, ces prohibitions locales étaient établies dans 92 % des municipalités¹⁶ de la province (Tremblay 1953, 68). La grande majorité de la population des municipalités ou comtés du Québec avait ainsi, lors d'une consultation publique avec une majorité des voix (50 + 1), voté pour la prohibition dans leur localité. Même si un grand nombre de ces municipalités et comtés a adopté la prohibition locale durant la Première Guerre mondiale, certaines d'entre elles avaient toutefois adopté cette mesure auparavant à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle (Robert 2019, 100). Il existe ainsi un décalage entre les données de certaines prohibitions locales et les données socio-démographiques prises dans le recensement canadien de 1921. En d'autres termes, lorsque la variable de prohibition locale représente la variable dépendante dans un modèle, celle-ci peut théoriquement avoir été adoptée avant le recensement de 1921. Pour remédier à cette limite de la démonstration par municipalités, les données socio-démographiques de l'année 1901 et de 1921 seront analysées pour vérifier si la provenance des variables indépendantes, selon ces deux recensements, affecte la démonstration empirique. Si les résultats s'avèrent plutôt similaires, il sera possible de conclure que le décalage entre les données socio-démographiques et les différentes années où les prohibitions locales furent implantées ne pose pas un problème majeur dans la démonstration empirique.

Un autre problème potentiel est lié au fait que certaines municipalités auraient pu adopter une prohibition locale après le vote de 1919, en réponse au résultat du vote à ce référendum. Puisque la variable de la prohibition locale est construite à partir du rapport annuel publié en 1921, il serait théoriquement possible que l'addition de cette variable dans un modèle où la variable dépendante est mesurée en 1919 pose problème au niveau de la temporalité. Heureusement, les données incluses dans ce rapport nous portent à croire qu'il n'y a eu aucun cas d'adoption (ou de révocation) de prohibition locale entre 1919 et 1921¹⁷, moment de la publication du rapport et de l'adoption de la loi sur les boissons alcooliques qui a mené à la création de la Commission des liqueurs (Robert 2019, 100). Les prohibitions locales introduites après 1921 sont énumérées plus loin dans le rapport annuel (Rapport annuel 1921, 29).

¹⁶ Ainsi, les commerçants de 92 % du territoire québécois ne possédaient pas de licence pour la vente des alcools (Tremblay 1953, 68). Cette proportion des municipalités comprend les paroisses, les cités, les villes et les villages.

¹⁷ Une ambiguïté persiste puisque Michael Hawrysh (2014, 37) calcule avec le rapport annuel (1921) que 50,3 % des municipalités sont sous prohibition locale. Ainsi, il y a un passage de 92 % en février 1918 à 50,3 % en 1921 qui n'est pas répertorié par les annuaires du Canada (Robert 2019, 100). Puisque la banque de données a été créée à partir du rapport annuel (1921), elle reflète davantage les calculs de Hawrysh (2014, 37).

3.5 – Présentation des données et opérationnalisation des variables

La *Gazette officielle du Québec*¹⁸ (numéro du 26 et 28 avril 1919) permet d'accéder aux résultats du référendum québécois sur les alcools (1919). La première série de modèles mesure la relation entre le pourcentage d'appui en faveur de la prohibition et les différents facteurs socio-démographiques qui peuvent influencer le vote. Ces variables indépendantes proviennent des données du recensement mesuré en 1920. Ce recensement du Canada, publié en 1921, permet de trouver les informations sur les variables socio-démographiques¹⁹ (religion, origine ethnique et proportion urbaine et rurale) au niveau des circonscriptions provinciales (qu'on appelle aussi comté) mesurées en pourcentage de la population. Les groupes qui seront inclus dans les modèles sont les religions épiscopales (catholiques et anglicans) et évangéliques (méthodistes, presbytériens, congrégationnistes et baptistes), et parmi les origines ethniques, les Britanniques (Écossais, Irlandais, Anglais et autres), les Canadiens français et les immigrants. Contrairement à la démonstration de Dostie et Dupré (2015), les confessions évangéliques sont séparées dans le modèle puisque, comme il a été expliqué au chapitre 2, toutes les religions évangéliques ne sont pas nécessairement du même avis sur la question des alcools. Les catégories des catholiques et des Canadiens français seront les catégories de référence dans les modèles par religions et origines ethniques. Ainsi, le niveau de signification d'un coefficient indique que cette variable a un impact significatif sur la variable dépendante, toujours par rapport à la catégorie de référence. Donc, pour calculer l'effet d'une augmentation de 10 % de méthodistes dans un comté par exemple, on doit assumer une réduction équivalente du nombre de catholiques dans ce même comté (la catégorie de référence ici). La variable dépendante pour le modèle est le pourcentage de vote en faveur de la prohibition dans un comté. Puisque le nombre total d'électeurs éligibles n'est pas disponible lors

¹⁸ La correspondance de plusieurs districts n'est tout simplement pas réalisable sans un profond travail de cartographie, ce qui limite la taille de l'échantillon. Comme l'indiquent les auteurs, plusieurs difficultés se présentent dans la région de Montréal et de Québec, ce qui réduit considérablement les observations, étant des régions peuplées (Dostie et Dupré, 2015). Sans le nombre éligible d'électeurs sur le référendum de 1919, une valeur approximative et moins précise fut utilisée pour déterminer la proportion des votes pour et contre la prohibition au Québec.

¹⁹ En ce qui concerne le codage, les variables socio-démographiques sont codées pour avoir la proportion des dénominations religieuses et des origines ethniques à partir du total de la population dans un comté (ex : nombre de catholiques/nombre total de la population dans un comté = % des catholiques dans un comté). Pour la variable de la population urbaine et rurale, la variable est codée pour avoir la proportion des habitants urbains dans un comté à partir du total de la population dans le comté (nombre d'habitants urbains/nombre total de la population dans le comté = % de la population urbaine dans un comté).

du référendum, nous devons établir la proportion à partir de la population totale du comté en suivant la logique suivante :

$$\text{Votes pour (ou contre) / population totale} \in [0, 1]$$

Pour ce qui est de la deuxième série de modèles qui mesure les facteurs explicatifs de la prohibition au niveau des municipalités, la démonstration empirique se situe au niveau de 1336 municipalités du Québec. Celles qui sont sous prohibition sont indiquées grâce à la « liste des municipalités qui étaient sous le régime de la prohibition en 1921 » dans tous les comtés concernés (Rapport annuel 1921). Ainsi, la variable dépendante de ce modèle est dichotomique puisqu'il y a deux options : être ou non sous prohibition locale.²⁰ Les variables indépendantes²¹ de l'origine ethnique et de la religion sont également mesurées au recensement de 1921 et suivent les principales catégories énoncées auparavant. Il est important de noter que toutes les variables de ce dernier modèle sont opérationnalisées pour avoir les pourcentages des groupes religieux et des origines ethniques observés au niveau des municipalités.

Les analyses présentées plus bas utilisent deux types de modèles statistiques : le modèle de régression des moindres carrés ordinaires (MCO) pour les comtés, lorsque la variable dépendante mesure le pourcentage d'appui en faveur de la prohibition, et un modèle de régression générale linéaire (MLG) lorsque la variable dépendante indique si une municipalité est sous prohibition locale ou non. La variable urbaine et rurale est opérationnalisée de trois manières différentes à cause de la catégorisation problématique causée par le recensement du Canada. La catégorie urbaine et rurale n'est pas présente au niveau des localités²², mais est présentée au niveau des comtés dans les provinces canadiennes. Néanmoins, il est possible de déterminer si une

²⁰ Le premier rapport annuel de la Commission des liqueurs du Québec identifie le nombre et les noms des municipalités sous prohibition locale dans chacun des comtés de la province en 1921. Même si le rapport annuel indique le nom des municipalités qui ont adopté une prohibition locale avant 1921, trois ans après le référendum, comme mentionné plus haut, l'application au Québec de l'Acte de tempérance du Canada ne semble pas avoir été appliquée ou révoquée dans cette période (1919-1921) (Robert 2019, 100).

²¹ En ce qui concerne le codage, les variables socio-démographiques sont codées pour avoir la proportion des dénominations religieuses et des origines ethniques à partir du total de la population dans les municipalités (ex : nombre de catholiques/nombre total de la population dans une municipalité = % des catholiques dans une municipalité). La variable de la proportion urbaine et rurale est codée (0) dans une localité rurale (paroisses) et (1) pour une localité urbaine (villages, villes, cités). Une deuxième mesure implique que le codage des villages est considéré comme rural (0).

²² Les localités incluent : les zones rurales comme les paroisses et les zones urbaines comme les villages, les villes et les cités (selon les recensements canadiens 1901-1921).

municipalité est dans une région urbaine ou rurale puisque, de manière systématique, l'addition des municipalités sous la catégorie village, ville et cité équivaut au nombre total d'habitants dans les zones urbaines d'un comté. Pour la variable urbaine et rurale employée dans les modèles au niveau des municipalités, la variable est dichotomique : les villages, villes et cités sont considérés comme étant urbanisés (codés par un 1) tandis que les paroisses sont considérées comme étant rurales (codées par un 0).

Ce type de classification par les recenseurs pose problème : d'un point de vue logique, certains villages sont peu crédibles à être catégorisés comme urbanisés, car ceux-ci comptent un nombre très bas de citoyens. Le Lac Magog par exemple, avec ses 42 habitants est considéré comme urbain, tandis que certaines paroisses comportent plus d'habitants que des villes. St-Jacques-le-Majeur (1921) dans le comté de Matane avec ses 3094 habitants par exemple est considéré comme rurale. La prise en considération des hectares des villes, villages, cités et paroisses pourrait être utilisée pour rendre compte parfaitement de cette dimension, mais ce travail de codage herculéen dépasse largement le cadre de ce mémoire. L'article de Dupré et Dostie (2015), qui définit la proportion urbaine et rurale comme la variable la plus importante pour expliquer le vote lors du référendum provincial au Québec (1919) ne prend pas en considération cette classification problématique du recensement du Canada (1921), ce qui peut expliquer pourquoi ce facteur ressort davantage dans leur analyse empirique grâce à leur minutieux travail de cartographie.

Pour essayer de pallier ce problème, trois types de mesures sont donc utilisés à la fois pour la démonstration du référendum québécois (MCO) et par municipalités (MLG) afin de mesurer la relation entre la prohibition locale (ou le vote en 1919) et la variable urbaine et rurale. La première mesure prend en considération la classification proposée par le recensement canadien de 1921. La deuxième mesure retire les villages de l'analyse, puisque ceux-ci sont parfois problématiques²³, avec des villages peu peuplés et donc moins susceptibles d'être urbanisés. La troisième mesure prend le logarithme naturel de la population totale des municipalités. La logique veut que : plus il y a d'habitants dans une municipalité, plus il y a des chances que celle-ci soit densément peuplée. Le logarithme naturel du nombre total des habitants d'une municipalité nous permet donc de

²³ Les villages sont systématiquement considérés comme des zones urbaines dans le recensement canadien (1901-1921).

vérifier la relation entre le nombre d'habitants dans une municipalité ou un comté et la prohibition locale (1901, 1921) ou le vote (1919).

Une quatrième variable concerne uniquement l'analyse sur les résultats du référendum québécois sur les alcools (1919). Le rapport annuel (1921-1922) de la Commission des Liqueurs du Québec permet d'obtenir le nombre et les noms des municipalités sous prohibition locale grâce à la « liste des municipalités qui étaient sous le régime de la prohibition en 1921 » dans tous les comtés concernés (Rapport annuel 1921). Ensuite, il est possible de déterminer la proportion de municipalités sous prohibition locale à partir du recensement canadien (1921) en calculant le nombre de municipalités par comtés qui tombe dans cette catégorie²⁴. Cette variable va donc permettre de mesurer l'influence de la proportion des municipalités sous prohibition locale sur le vote lors du référendum québécois (1919).

3.6 – Pertinence du cas

L'analyse des prohibitions locales par municipalités est nettement plus féconde que l'analyse du référendum provincial par comtés. Le nombre d'observations (N=1336) est beaucoup plus grand et permet donc une précision statistique plus fiable que l'analyse par comtés, qui concerne seulement 66 cas²⁵. De plus, l'intuition de recherche est importante à réaffirmer pour comprendre l'importance prédominante des consultations publiques au niveau provincial. Le référendum de 1919 pouvait être pour plusieurs défenseurs du NON (prohibition totale), comme une cause perdue : le référendum national de 1898 fut un échec dans la province, les premières tentatives de la prohibition au niveau du comté à la fin du 19^e siècle eurent des résultats mitigés, car les femmes, davantage en faveur de la prohibition, n'avaient pas le droit de vote au référendum québécois (Tremblay 1953, 71; Davis 1990, 103-104). Malgré les efforts de propagande lors du référendum des deux côtés de l'enjeu en 1919, avec la parade du OUI (prohibition partielle) à Montréal à la veille de la date du référendum comme exemple, il semble juste d'affirmer que les initiatives

²⁴ En ce qui concerne le codage, la variable des municipalités sous prohibition locale est codée pour obtenir la proportion des municipalités sous prohibition locale. Ce calcul se fait à partir du nombre total de municipalités (nombre de municipalités sous prohibition locale/nombre total de municipalités = % des municipalités sous prohibition locale).

²⁵ Dupré et Dostie (2015) ont eu plusieurs problèmes de correspondance dans la région de Montréal et Québec qui empêchent l'utilisation de tous les comtés (N=77).

prohibitionnistes n'étaient pas au rendez-vous. Ceci a ainsi pu réduire le taux de participation et surtout un certain nombre de votes en faveur de la prohibition (Cormier 2019, 16).

La facilité de coordination et les diverses occasions que proposaient les consultations publiques municipales, depuis la loi de tempérance (1878), semblent se présenter comme de meilleures opportunités pour pousser l'option prohibitionniste. Les mouvements prohibitionnistes avaient de forts incitatifs à participer davantage aux consultations publiques dans les municipalités ou les comtés, contrairement à un référendum provincial qui semblait perdu d'avance comme celui du Québec (Tremblay 1953, 71). En observant l'attitude militante des groupes de tempérance à la suite de la défaite de référendum de 1919, il semble effectivement possible d'observer un réalignement vers la conservation des prohibitions locales. Comme principal acteur dans le monde de la tempérance franco-catholique au Québec, l'Action sociale catholique et ses délégués cherchent davantage à garder les acquis au niveau des localités qu'à entreprendre des missions en faveur de la prohibition totale au niveau de la province (Hawrysh 2014, 35). Il est donc pertinent d'établir une première démonstration empirique au niveau local.

3.7 – Résultats : référendum québécois sur l'alcool (1919)

Cette section commence par reproduire les modèles de Dostie et Dupré (2015) qui analysent le référendum québécois sur l'alcool (1919) au niveau des circonscriptions électorales provinciales. Le changement dans le nombre d'observations entre la démonstration suivante (N=66) et la démonstration originale de Dostie et Dupré (2015) (N=77) s'explique principalement par le travail minutieux de cartographie effectué par les auteurs pour faire correspondre les résultats du référendum avec les limites des comtés, ce qui demeure hors de portée pour ce mémoire. Ainsi, plusieurs circonscriptions dans la région de Montréal et de Québec ne permettent pas la correspondance entre les résultats du référendum (par circonscription) et les données socio-démographiques (par comtés/subdivisions). Il est quand même intéressant de comparer les données présentées ici et les résultats par municipalités. Comme pour les analyses de Dostie et Dupré (2015), le modèle inclut les trois variables suivantes : la religion, l'origine ethnique et la proportion urbaine et rurale. Une quatrième variable, la proportion de municipalités sous prohibition locale a également été ajoutée au modèle.

3.7.1 – La religion

Comme dans la démonstration originale de Dostie et Dupré (2015), la religion ne semble pas être le facteur explicatif principal des attitudes envers la prohibition. Les résultats de ces analyses sont présentés dans la première colonne du tableau 3.1. Parmi les confessions religieuses, uniquement la proportion des presbytériens dans un comté semble corrélée négativement avec le vote pour préserver la vente des vins légers, des bières et des cidres. Ce résultat est le seul qui est statistiquement significatif dans ce modèle ($p < 0.05$). Les congrégationnistes et les méthodistes vont dans la même direction, mais leurs proportions dans les comtés ne sont pas significativement liées au vote par rapport aux catholiques. Contrairement aux hypothèses établies, la proportion des baptistes et des anglicans semble négativement corrélée au vote en faveur de cette option dans les circonscriptions, sans pour autant être statistiquement significative. Le pourcentage de catholiques, représenté par l'ordonnée à l'origine, est très fortement lié à la préservation de la vente des alcools. Dans un comté où 100 % des habitants seraient des catholiques, il y aurait un appui hypothétique de 78 % en faveur de cette option, ce qui semble expliquer la victoire contre la prohibition totale dans la province à la suite du référendum.

Tableau 3.1 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients (Référendum sur la prohibition du Québec, 1919)

Tableau 3.1	Religion	Origine ethnique	Urbain	Urbain (sans village)	Urbain (log)	Prohibition locale (avec Montréal et Québec)	Prohibition locale
Ordonnée à l'origine	0.78*** (0.02)	0.77*** (0.03)	0.69*** (0.04)	0.72*** (0.03)	0.67 (0.37)	0.83*** (0.02)	0.83*** (0.02)
Méthodiste (%)	-2.28 (1.55)						
Presbytérien (%)	-1.08* (0.52)						
Baptiste (%)	3.70 (3.33)						
Anglican (%)	0.68 (0.77)						
Congrégationniste (%)	-7.15 (6.59)						
Anglais (%)		-0.68* (0.30)					
Irlandais (%)		-0.59 (0.67)					
Écossais (%)		-1.05 (0.97)					
Immigrants (%)		5.60* (2.56)					
Proportion urbaine (%)			0.13 (0.09)				
Proportion urbaine (%)				0.09 (0.09)			
Nombre d'habitants					0.01 (0.04)		
Municipalités sous prohibition locale (%)						-0.28*** (0.05)	
Municipalités sous prohibition locale (%)							-0.27*** (0.05)
R²	0.27	0.28	0.03	0.01	0.00	0.35	0.34
Adj. R²	0.21	0.23	0.01	-0.00	-0.02	0.34	0.33
N^{bre}. obs.	66	66	66	66	66	70	67
RMSE	0.15	0.15	0.17	0.17	0.17	0.14	0.14

*** p < 0.001, ** p < 0.01, * p < 0.05

Note : Modèle de régression linéaire aux moindres carrés ordinaires – Les erreurs standards sont entre parenthèses.

La variable dépendante du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.

3.7.2 – Origine ethnique

Lorsque l'on observe le modèle avec la variable des origines ethniques dans la deuxième colonne du tableau 3.1, on note trois résultats importants dans cette analyse. Pour les Canadiens français (l'ordonnée à l'origine), les résultats indiquent que 77 % d'un comté uniquement composé des membres de ce groupe sont en faveur de la préservation de la vente des alcools. Les immigrants sont aussi corrélés avec le vote pour préserver la vente des alcools. Le dernier résultat significatif se rapporte à la proportion d'Anglais dans un comté ; celle-ci est négativement corrélée avec le vote pour la vente des alcools par rapport aux Canadiens français. Ces trois résultats significatifs suivent les attentes théoriques sur les enjeux de tempérance qui ont été énoncés précédemment. Néanmoins, les proportions d'Irlandais et d'Écossais, corrélées négativement avec le vote en faveur de la vente des alcools légers, n'ont pas un effet significatif sur le vote par rapport à la catégorie de référence des Canadiens français dans le modèle. Il est intéressant d'indiquer ici que, comme dans la démonstration originale de Dostie et Dupré (2015), les Irlandais semblent être associés davantage avec un vote en faveur de la prohibition, ce qui est contraire aux attentes théoriques.

3.7.3 – Proportion urbaine et rurale

Le modèle sur la proportion urbaine et rurale dans une circonscription, présenté à la troisième colonne du tableau 3.1, n'est pas plus concluant. Il semble clair que, contrairement à Dostie et Dupré (2015), nous ne trouvons pas d'association forte entre la proportion de citoyens urbains dans un comté et l'appui envers la vente des alcools légers lors du référendum de 1919. Il est possible que la différence entre les résultats présentés dans ce mémoire et l'analyse de Dostie Dupré (2015) provienne du travail de cartographie que ceux-ci ont réalisé pour permettre une meilleure correspondance avec les circonscriptions de Montréal et de Québec, qui représentent les deux zones les plus urbanisées. De plus, les deux autres variables urbaines, celle sans les villages et celle qui indique le nombre d'habitants (logarithme naturel), introduites pour pallier les problèmes du recensement, ne sont pas significativement associées au vote en faveur de la prohibition lorsque l'on observe à la quatrième et à la cinquième colonne du tableau 3.1. Bien que positif et dans le sens de nos attentes théoriques, les résultats présentés confirment que la proportion urbaine dans un comté n'apparaît pas comme fortement liée au vote en faveur de la vente des alcools légers.

3.7.4 – La proportion des municipalités sous prohibition locale

La quatrième colonne du tableau 3.1 présente les résultats de l'analyse en contrôlant pour la prohibition locale. Dans ce modèle, la variable prohibition locale correspond à la proportion des municipalités sous la prohibition locale dans un comté. On peut voir que le vote pour la préservation de la vente des alcools légers est corrélé négativement avec la proportion de municipalités dites « sèches ». Dans la logique de cette corrélation, moins il y a de municipalités sous prohibition locale dans un comté, plus l'appui pour la vente des alcools légers est élevé. De plus, la corrélation est fortement significative, ce qui laisse entendre que le rôle des municipalités dans les enjeux de la prohibition n'est pas anodin dans cette période de l'histoire du Québec. L'addition de Montréal et de la ville de Québec à la cinquième colonne du modèle ne semble pas affecter les résultats obtenus. Pour ce faire, les différents comtés ont été jumelés pour obtenir des observations pour l'ensemble des deux cités²⁶.

3.8 – Résultats : les municipalités sous la prohibition locale (1901, 1921)

La deuxième partie de l'analyse empirique porte sur les municipalités sous prohibition locale au Québec (1878-1919). Cette démonstration s'accompagne d'une proposition théorique en ce qui concerne le niveau d'analyse (local) le plus pertinent dans les enjeux d'alcool, de la tempérance et de la prohibition. Les enjeux sur la prohibition au Canada n'ont jamais suscité l'enthousiasme et les remous socio-politiques que les États-Unis ont vécus entre 1920 et 1933. Que ce soit au Canada anglais, qui se présentait davantage en faveur de la prohibition, ou au Québec, où la modération semblait être la meilleure solution, le pays n'a jamais réagi à l'enjeu avec de vives émotions, comme on peut le constater en observant le taux de participation et le nombre de voix exprimés aux différents référendums entre 1898 et 1921. Le maigre taux de participation de 44 % au référendum national (1898) et les quelque 226 545 voix exprimées²⁷ au référendum québécois (1919) en sont de bons exemples (Lacoursière 1995, 136).

²⁶ En ce qui concerne le codage, les différentes circonscriptions qui constituent l'île de Montréal et la ville de Québec furent jumelées pour avoir deux observations supplémentaires. Les votes des circonscriptions furent jumelés aussi pour établir la correspondance pour la relation entre le vote (Montréal et Québec) et la proportion de ces deux municipalités sous prohibition locale.

²⁷ 178 112 pour (78,62 %) et 48 433 contre (21,38 %) (Lacoursière 1997, 136).

Pour remédier à ce problème qui réduit la taille de l'échantillon, l'analyse de tous les comtés et municipalités au Québec qui ont adopté la prohibition, suite à un référendum local, semble plus adéquat pour mesurer les préférences par rapport à cet enjeu. Comme il fut expliqué en introduction, la loi de tempérance du Canada ou loi Scott (1878) offrait la possibilité de tenir des consultations populaires dans les municipalités et les comtés du Canada (Prévost 1986, 54). Dorénavant, si 25 % de la population d'une municipalité ou d'un comté se présentait en faveur (par pétition) de la tenue d'un plébiscite (référendum) sur la vente des boissons alcooliques, les conseils municipaux devaient agir en conséquence et tenir une consultation publique sur le sujet (Prévost 1986, 54). Au Québec, les consultations par comtés et municipalités (entre 1879 et 1921) sont au nombre de vingt-neuf (voir section 1.2.5 du mémoire).

Il n'est malheureusement pas possible d'avoir les résultats et le taux de participation de tous ces référendums locaux qui ont eu lieu au Québec en consultant le rapport annuel de la Commission des Liqueurs du Québec de 1921. Cela dit, ce rapport nous permet quand même d'établir si une municipalité était sous la prohibition locale ou non à ce moment dans l'histoire du Québec. L'intuition de recherche suppose la réflexion suivante : puisque le référendum national et les référendums provinciaux étaient peu populaires au niveau de la participation, les référendums municipaux étaient des occasions plus intéressantes pour les mouvements de tempérance. Les efforts de propagande étaient plus localisés, facilitant ainsi la coordination. Contrairement au ton défaitiste qui entourait le référendum de 1919, les prohibitions locales se présentaient comme l'option la plus efficace en faveur de la prohibition dans la province (Tremblay 1953, 71).

À la lumière de cette discussion, nous présentons donc dans cette section une analyse des résultats de la relation entre la prohibition locale et les variables indépendantes suivantes : l'origine ethnique, la religion et la proportion urbaine et rurale, telle que mesurée au niveau de 1336 municipalités²⁸. Un modèle de régression MLG logit va nous aider à comprendre l'apport de ces variables sur les probabilités de passer d'une municipalité « mouillée » à « sèche », selon les groupes étudiés. Le recours à un modèle de régression MLG logit est nécessaire puisque la variable dépendante, le fait qu'une municipalité soit sous la prohibition locale ou non, est une variable dichotomique.

²⁸ Les 1336 observations par municipalités sont définies par le nombre de municipalités (par comtés) recensées par le recensement canadien de 1921.

Tableau 3.2 – Modèle linéaire généralisé : estimation des coefficients (Prohibitions locales du Québec, 1921)

Tableau 3.2	Religion	Origine ethnique	Urbain	Urbain (sans villages)	Urbain (log)
Ordonnée à l'origine	-0.66 ^{***}	-0.64 ^{***}	-0.50 ^{***}	-0.50 ^{***}	-0.70
	(0.06)	(0.07)	(0.07)	(0.06)	(0.39)
Anglican (%)	1.00				
	(0.57)				
Baptiste (%)	3.24				
	(3.00)				
Congrégationniste (%)	8.01				
	(5.58)				
Méthodiste (%)	3.67 ^{**}				
	(1.24)				
Presbytérien (%)	0.05				
	(0.80)				
Anglais (%)		1.74 ^{***}			
		(0.51)			
Autres origines britanniques (%)		31.45			
		(26.01)			
Écossais (%)		2.44 ^{**}			
		(0.93)			
Irlandais (%)		-1.56 [*]			
		(0.66)			
Dichotomie urbaine			-0.09		
			(0.13)		
Dichotomie urbaine				-0.37	
				(0.22)	
Nombre d'habitants					0.03
					(0.06)
AIC	1738.24	1733.30	1767.11	1764.59	1767.34
BIC	1769.42	1759.28	1777.50	1774.98	1777.73
Vraisemblance logarithmique	-863.12	-861.65	-881.55	-880.29	-881.67
Déviance	1726.24	1723.30	1763.11	1760.59	1763.34
N^{bre}. obs.	1336	1333	1336	1336	1336

*** p < 0.001, ** p < 0.01, * p < 0.05

Note : Modèle linéaire généralisé – Les erreurs standards sont entre parenthèses.

La variable dépendante dichotomique du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.

Les résultats par municipalités pour le recensement de 1921 sont présentés au tableau 3.2 (pour 1901, voir l'annexe 8.2). Lorsque l'on survole les résultats à la première colonne, on observe que la proportion des méthodistes augmente significativement la probabilité d'être sous prohibition locale dans le modèle par religions. Pour les origines ethniques à la deuxième colonne, l'effet de la proportion des Écossais et des Anglais est aussi positif et significatif dans le modèle, tandis que la proportion des Irlandais a un effet négatif et significatif sur la probabilité d'être sous prohibition locale. Pour la variable urbaine à la troisième colonne, aucune des trois variables n'est significative dans le modèle. Néanmoins, ces résultats sont difficiles à interpréter si l'on s'en tient uniquement au tableau 3.2. En effet, ces résultats issus d'un modèle MLG logit sont analysés en termes d' « odds ratio », ce qui complique l'interprétation à partir des coefficients présentés. Pour rendre ces résultats intelligibles, des simulations seront réalisées et visualisées à partir de plusieurs figures²⁹ qui nous permettent d'analyser les probabilités du passage vers la prohibition locale selon la présence des différents groupes analysés.

3.8.1 – La religion

Le modèle MLG nous permet effectivement de calculer et de visualiser l'effet d'une variable sur la probabilité qu'une municipalité soit sous prohibition locale. Afin de représenter ce changement, nous avons calculé l'effet d'une variable, dans ce cas-ci le groupe religieux, lors du passage de la valeur minimale à la valeur maximale de sa distribution dans les données. Cette transformation indique comment le passage de la présence minimale d'une confession vers sa présence maximale augmente les probabilités qu'une municipalité soit sous prohibition locale³⁰. Il est ainsi possible de déterminer l'appui hypothétique des différents groupes selon leur présence maximale dans la distribution d'un comté. Il faut comprendre que l'augmentation des probabilités d'être sous prohibition locale (en %) pour une variable est toujours relative à la catégorie de référence du modèle. Dans ce modèle, ce sont les catholiques qui constituent cette catégorie de référence. La lecture des probabilités s'effectue donc ainsi : dans un scénario hypothétique où l'on changerait la

²⁹ Les figures 3.1, 3.3 et 3.5 sont calculées à partir du modèle linéaire généralisé présenté au tableau 3.2. Les figures 3.2, 3.4 et 3.6 sont calculées à partir du modèle linéaire généralisé présenté au tableau 8.2 (en annexe). Les figures ont les catégories de référence des catholiques pour la religion et des Canadiens français pour l'origine ethnique. La variable dépendante des deux modèles est la variable dichotomique : être sous prohibition (1) ou non (0).

³⁰ La présence minimale et maximale change pour chacune des confessions religieuses.

proportion de méthodistes dans un comté de 20 à 30%, le modèle pourrait calculer l'effet marginal de cette augmentation pour calculer le changement de la probabilité d'être sous un régime de prohibition locale dans ce même comté. Si par exemple cette probabilité augmente de 5%, il faut comprendre que cette augmentation peut se faire seulement au détriment de la proportion des catholiques (la catégorie de référence), qui doit être réduite de 10% dans ce même comté.

Ainsi, en observant la figure 3.1, on remarque que le passage du nombre minimum d'anglicans et de baptistes dans une municipalité au nombre maximum augmente de 24 % la probabilité d'être sous prohibition locale, comparativement à la catégorie de référence représentée par les catholiques. Pour ce qui est des presbytériens, cette probabilité augmente très peu avec un maigre 0,7 %. Pour ces trois confessions, il est intéressant de voir qu'en analysant l'étendue complète des effets marginaux, ceux-ci augmentent toutes les probabilités vers la prohibition locale. On ne l'aperçoit pas chez les presbytériens, où l'effet marginal n'est pas significatif puisque les probabilités sont séparées presque de manière égale autour du zéro. Même si les probabilités chez les baptistes et les anglicans sont les mêmes (24 %), il demeure que l'étendue de l'effet marginal des baptistes est beaucoup plus grande, ce qui indique une volatilité importante pour cette confession. La présence des méthodistes et des congrégationnistes par rapport aux catholiques offre les plus grands effets, avec respectivement 45 % et 56 % de chance d'être sous prohibition locale. Néanmoins, en analysant le coefficient au tableau 3.2 et l'étendue des effets marginaux des congrégationnistes, le résultat pour ce groupe reste à analyser avec précaution puisqu'il n'est pas significatif par rapport à la catégorie de référence. Selon le coefficient du même tableau et l'étendue des effets marginaux, l'impact des méthodistes sur les probabilités de faire basculer une municipalité ou un comté vers l'option sèche semble clair et sans équivoque.

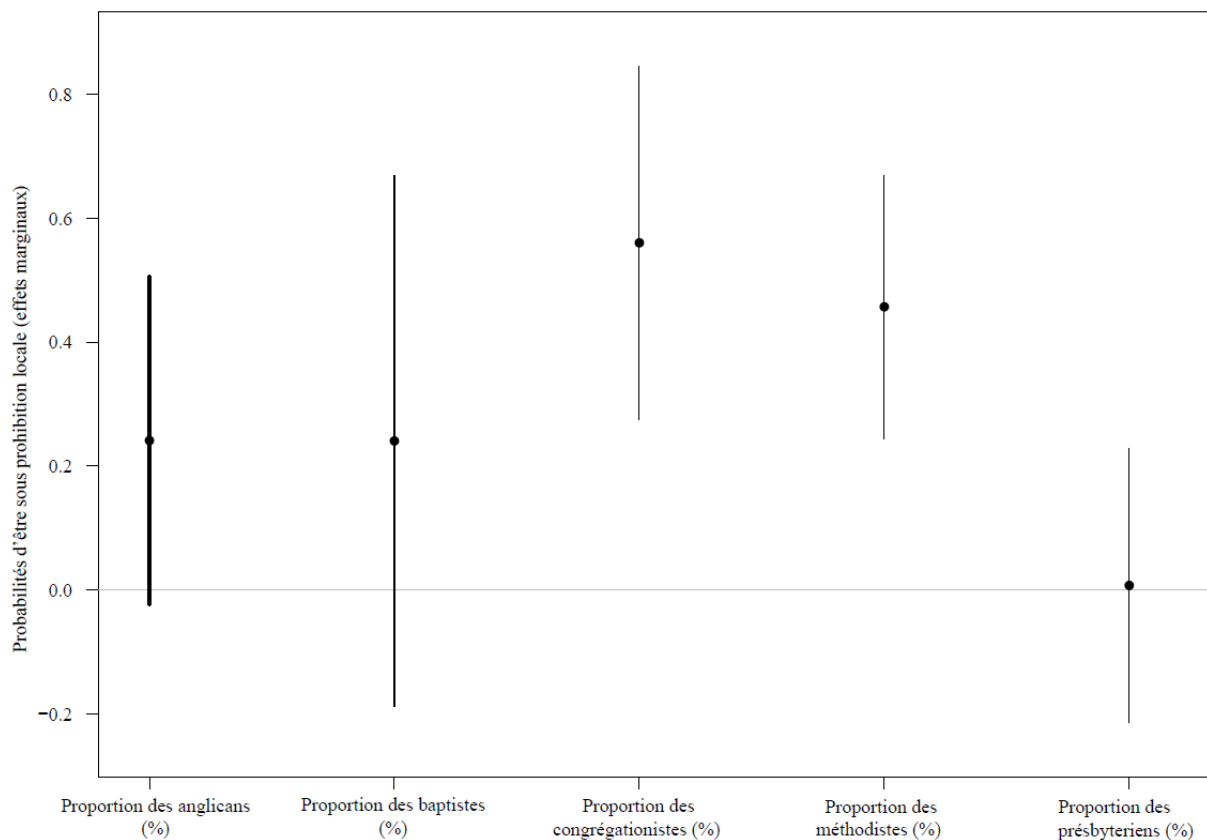


Figure 3.1 – Effets minimums et maximums de la présence religieuse sur la prohibition locale (1921)

Pour ce qui est de la démonstration par confessions religieuses avec les données du recensement de 1901 (N = 812) qui servent à contrôler pour l'année d'adoption de la prohibition locale dans une municipalité³¹, les résultats démontrent que les probabilités de changement de la prohibition locale demeurent similaires dans la plupart des cas. Lorsque l'on analyse la différence entre les effets maximums et minimums dans la figure 3.2, on observe que ces probabilités ne semblent pas significativement différentes. La proportion des baptistes, des congrégationnistes et des méthodistes augmente toujours les probabilités vers la prohibition locale par rapport à la catégorie de référence. La proportion des presbytériens aussi, mais légèrement plus vers la prohibition locale que la démonstration précédente (de 0,7 % en 1921 et de 10 % en 1901). Le changement le plus marqué se situe au niveau des anglicans, puisque ce groupe augmente moins la probabilité d'être

³¹ Le plus petit nombre d'observations pour la démonstration de 1901 est causé par certains facteurs : l'annexion ou la séparation de certaines municipalités et la création de nouvelles municipalités entre 1901 et 1921.

sous prohibition locale avec les données de 1901. Ce changement peut se comprendre à partir de deux points importants sur cette religion. D'une part, ce résultat renforce le constat sur l'adoption de l'évangélisme social par les anglicans lors de la Première Guerre mondiale (Heron 2003, 194). D'autre part, ce résultat réaffirme que les anglicans d'avant-guerre sont rarement affiliés aux différents mouvements, de tempérance ou d'évangélisme social, qui se développent partout au pays au tournant du 20^e siècle, ce qui s'explique principalement par le caractère épiscopal de cette religion (Heron 2003, 154-155).

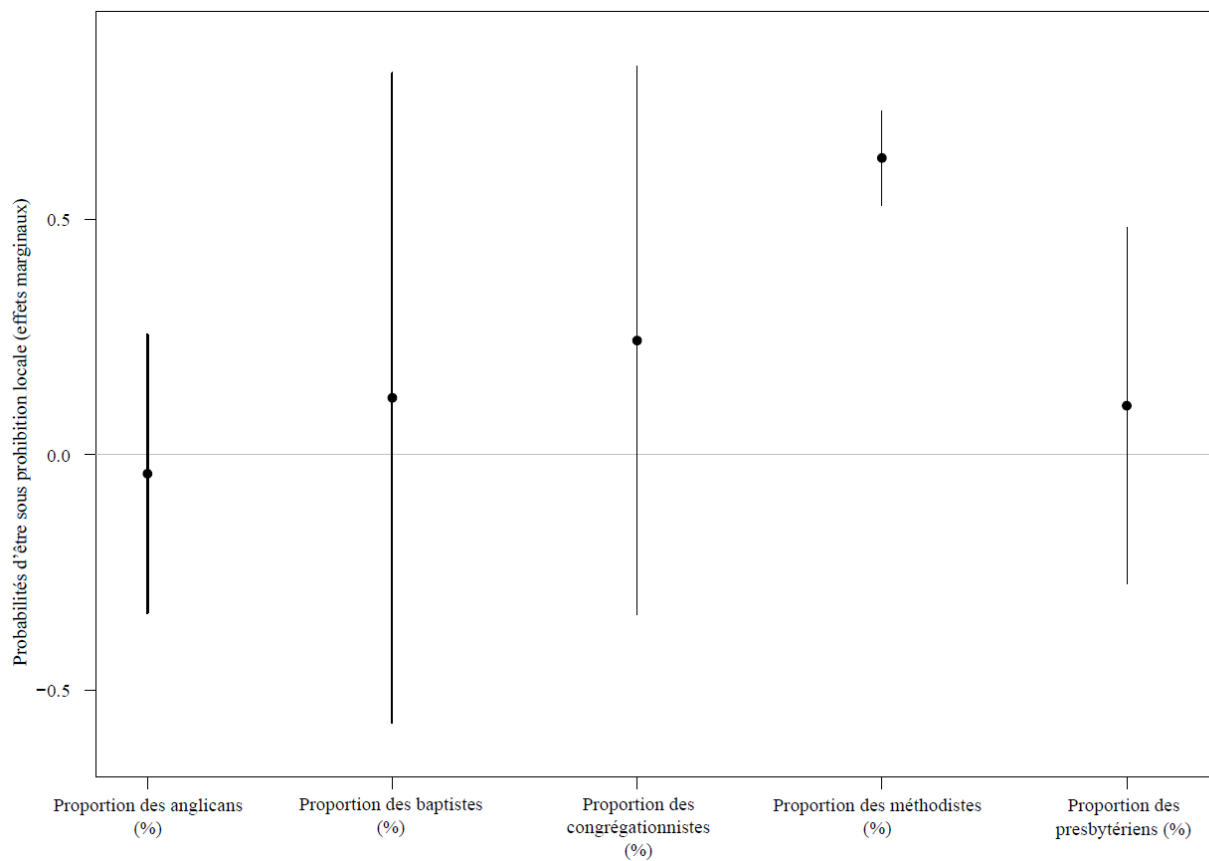


Figure 3.2 – Effets minimums et maximums de la présence religieuse sur la prohibition locale (1901)

3.8.2 – Origine ethnique

En observant la figure 3.3, on remarque que le changement de la proportion des Écossais ou des habitants qui proviennent d'autres origines britanniques³² augmente les probabilités d'être sous prohibition locale de 50 % et 63 % avec les données du recensement de 1921 (par rapport aux Canadiens français). Les Irlandais font basculer les municipalités contre le régime prohibitif puisque le passage minimal et maximal dans cette catégorie du recensement diminue les probabilités d'être sous prohibition locale de 22 %. Pour les Anglais, les probabilités du changement sont de 35 %. En observant les étendues des effets marginaux, les origines ethniques semblent donc beaucoup plus précises pour expliquer si une municipalité est sous prohibition locale ou non. La marge d'erreur représentée par les barres dans le graphique démontre que les Anglais et les Écossais ont toujours un effet positif sur la probabilité d'être sous prohibition locale. Pour les Irlandais, l'effet de cette variable est plutôt négatif et clairement en bas de zéro. De plus, les intervalles de confiances de toutes ces variables sont beaucoup moins grands que dans l'analyse sur la religion, ce qui signifie que les communautés ethniques ont des effets beaucoup plus robustes pour expliquer la présence ou l'absence de prohibition locale dans les municipalités en 1921.

³² Il est important de noter que les congrégationnistes et les autres origines britanniques, dans les modèles MLG, sont localisés dans des municipalités très précises, ce qui pouvait aider les autres groupes majoritairement prohibitionnistes dans l'établissement d'un régime « sec ».

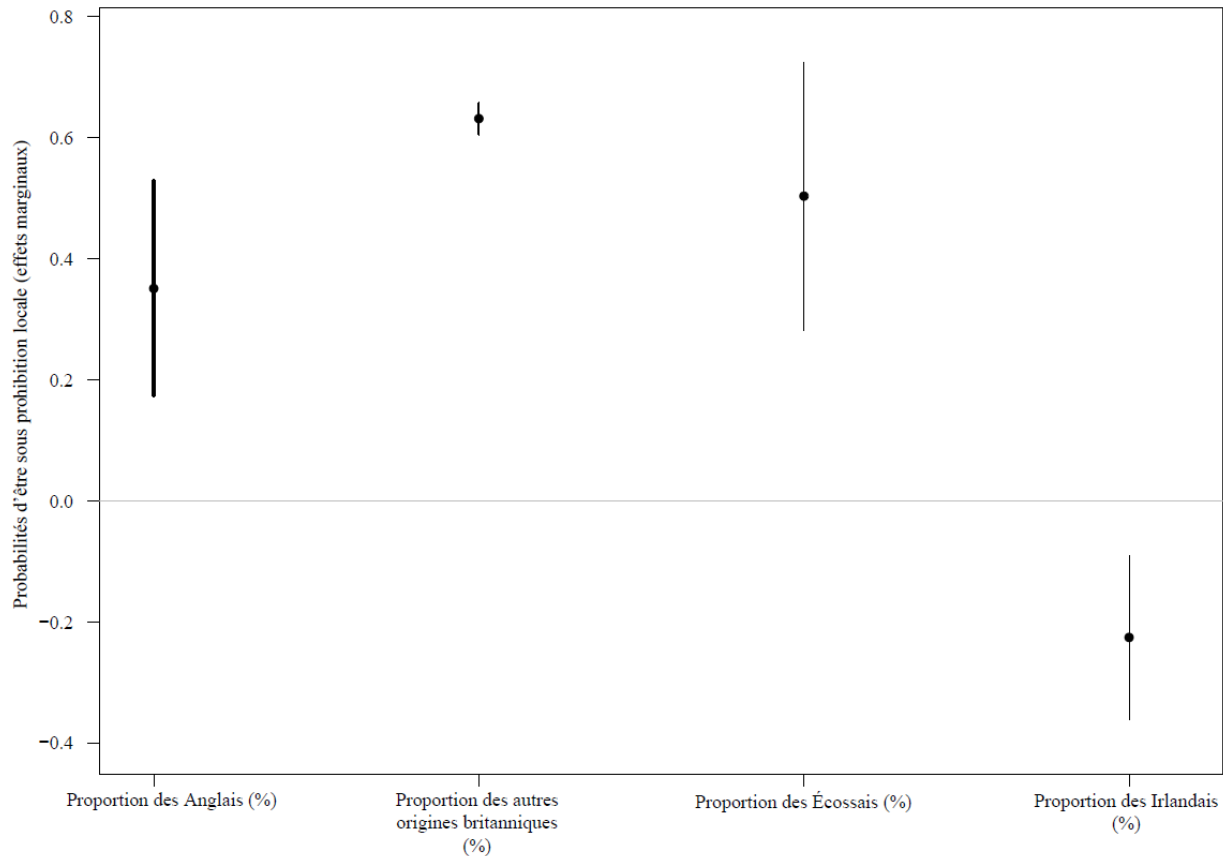


Figure 3.3 – Effets minimums et maximums des communautés ethniques sur la prohibition locale (1921)

Pour la démonstration par communautés ethniques avec les données de recensement de 1901, les probabilités de changement vers la prohibition locale demeurent similaires dans la plupart des cas. Lorsque l'on analyse les effets maximums et minimums à l'aide de la figure 3.4, ces probabilités ne semblent pas significativement différentes. Pour les Anglais, les Écossais et les Irlandais, les probabilités vont dans le même sens que la démonstration avec les données du recensement de 1921. Néanmoins, la variable qui mesure les autres communautés d'origines britanniques possède des résultats complètement opposés à ce qui a été observé dans le modèle précédent. Cette inversion s'explique par le très faible nombre de citoyens dans cette catégorie, ce qui rend le résultat beaucoup moins robuste et la volatilité plus grande.

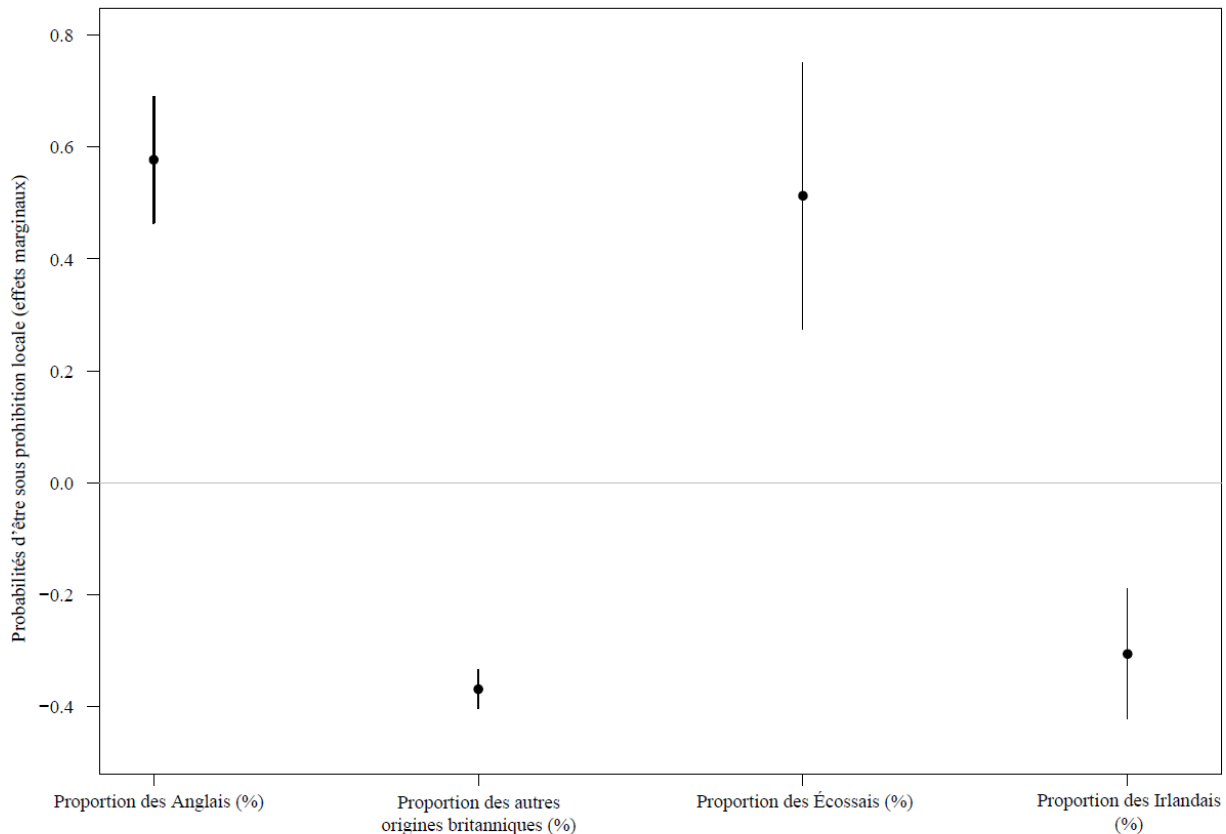


Figure 3.4 – Effets minimums et maximums des communautés ethniques sur la prohibition locale (1901)

3.8.3 – Dichotomie urbaine et rurale

Les résultats de la dernière analyse du modèle MLG présentés à la figure 3.5 portent sur l'analyse de la variable dichotomique urbaine et rurale où les villes, villages et cités (codés par un 1) sont opposés aux paroisses (codées par un 0). On note ici que les résultats ne vont pas dans la même direction que ceux présentés dans l'étude de Dostie et Dupré (2015) sur le référendum québécois de 1919. Malgré les trois mesures différentes utilisées pour analyser ce facteur explicatif, la variable ne semble pas suffisamment robuste pour analyser la relation entre la prohibition locale et la variable urbaine. Le premier modèle qui inclut les villages, les villes et les cités ne présente pas de résultats convaincants comme on peut le constater à la troisième colonne du tableau 3.2. À la figure 3.5, la première variable urbaine a un effet positif sur la probabilité d'être sous la prohibition locale, mais l'intervalle de confiance englobe le zéro, ce qui nous fait douter de la robustesse de ce

résultat (entre -0.7% et 0.3%). Lorsque l'on exclut les villages dans le deuxième modèle, on constate aussi que l'effet de cette variable n'est pas concluant. En effet, lorsque l'on observe la figure 3.5, on note que l'effet de cette deuxième variable est très près de zéro, avec un intervalle de confiance qui oscille autour de cette valeur. Comme les grandes villes et cités étaient souvent accusées à l'époque d'être le centre des vices et abus des boissons enivrantes avec ces tavernes et restaurants, il est important d'inclure un modèle avec une variable qui contient ces endroits plus urbanisés (Hawrysh 2014, 10). Pour remédier à ce problème, le troisième modèle inclut le nombre d'habitants comme indicateur de l'urbanisation d'une municipalité. Cette variable calcule le logarithme naturel du total de la population dans une ville, un village, une cité ou une paroisse. Les résultats ici ne sont pas plus encourageants. On peut voir dans la troisième simulation de la figure 3.5 qu'une plus grande population augmente la probabilité d'être sous un régime de prohibition. L'effet demeure non significatif avec des probabilités entre -26 % et 43 %, lorsque l'on compare les municipalités avec une petite population avec celles qui ont un plus grand nombre d'habitants (dans ce cas-ci la cité de Montréal avec 618 506 habitants) (Canada 1921, 220). Il semble clair que le facteur explicatif des zones rurales et urbaines ne se présente pas comme étant la variable principale pour expliquer la présence ou l'absence de prohibition locale dans une municipalité. Ce résultat va à l'encontre des résultats de l'étude de Dupré et Dostie (2015) qui portait sur le référendum québécois sur l'alcool (1919). Nous notons aussi que dans cette démonstration, avec la dernière spécification de notre modèle, que le niveau de population dans une municipalité n'aurait pas d'impact sur l'appui en faveur de la prohibition.

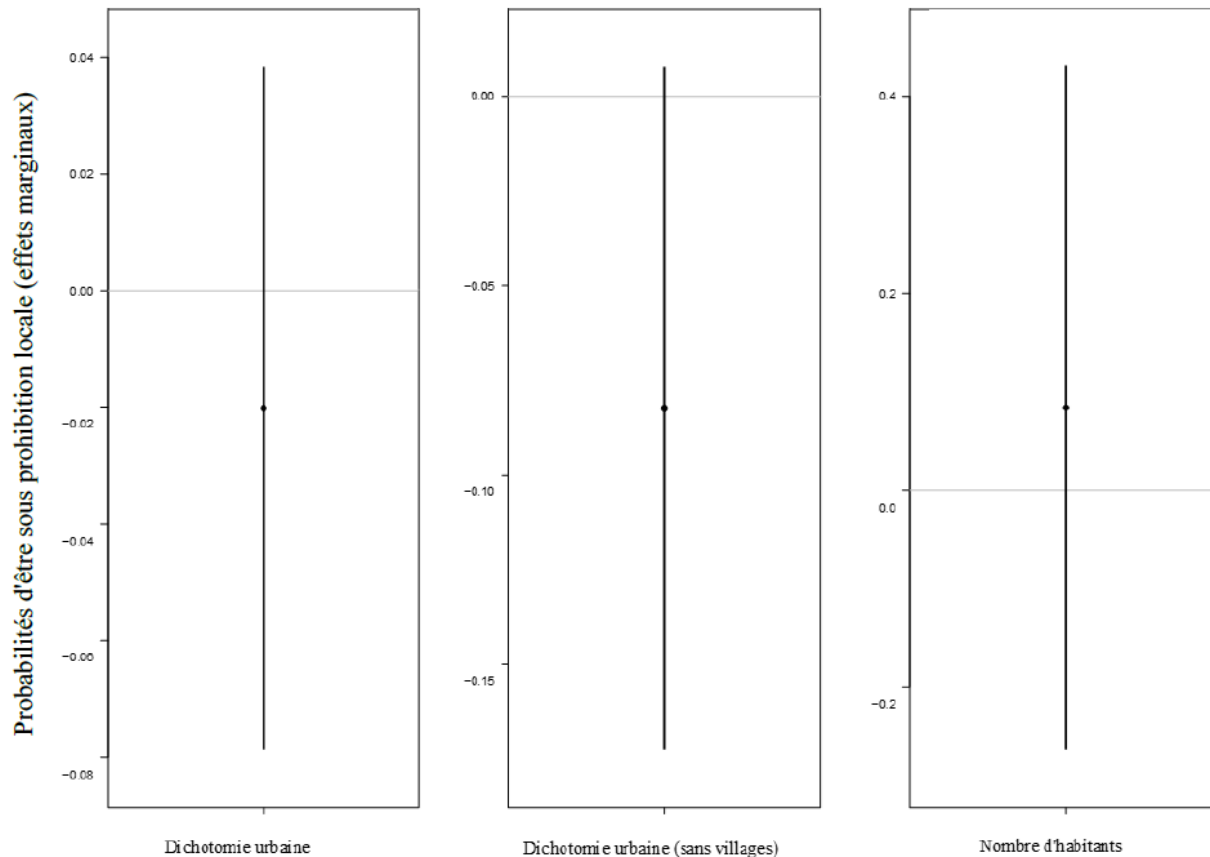


Figure 3.5 – Effets minimums et maximums de la dichotomie urbaine et rurale sur la prohibition locale (1921)

Les résultats entre les deux recensements sont différents pour la variable urbaine. Tandis que la deuxième variable urbaine sans les villages demeure plutôt similaire, la première mesure urbaine va davantage du côté de la prohibition lorsque l'on analyse la figure 3.6. La différence majeure se trouve à la troisième mesure, selon le nombre d'habitants, ou les localités urbaines avec un plus grand nombre d'habitants ont significativement plus de probabilités d'être sous la prohibition locale. Pour les différentes mesures urbaines en 1901, les différents cycles d'urbanisation qui se déroulent précisément entre 1897 et 1933 peuvent être la cause des changements de l'opposition urbaine et rurale entre les deux recensements (Hamelin et Montminy 1974, 18-20). Le défaut de cette mesure peut venir du grand nombre d'habitants dans certaines paroisses, habituellement moins urbanisées, mais recouvrant une plus grande superficie.

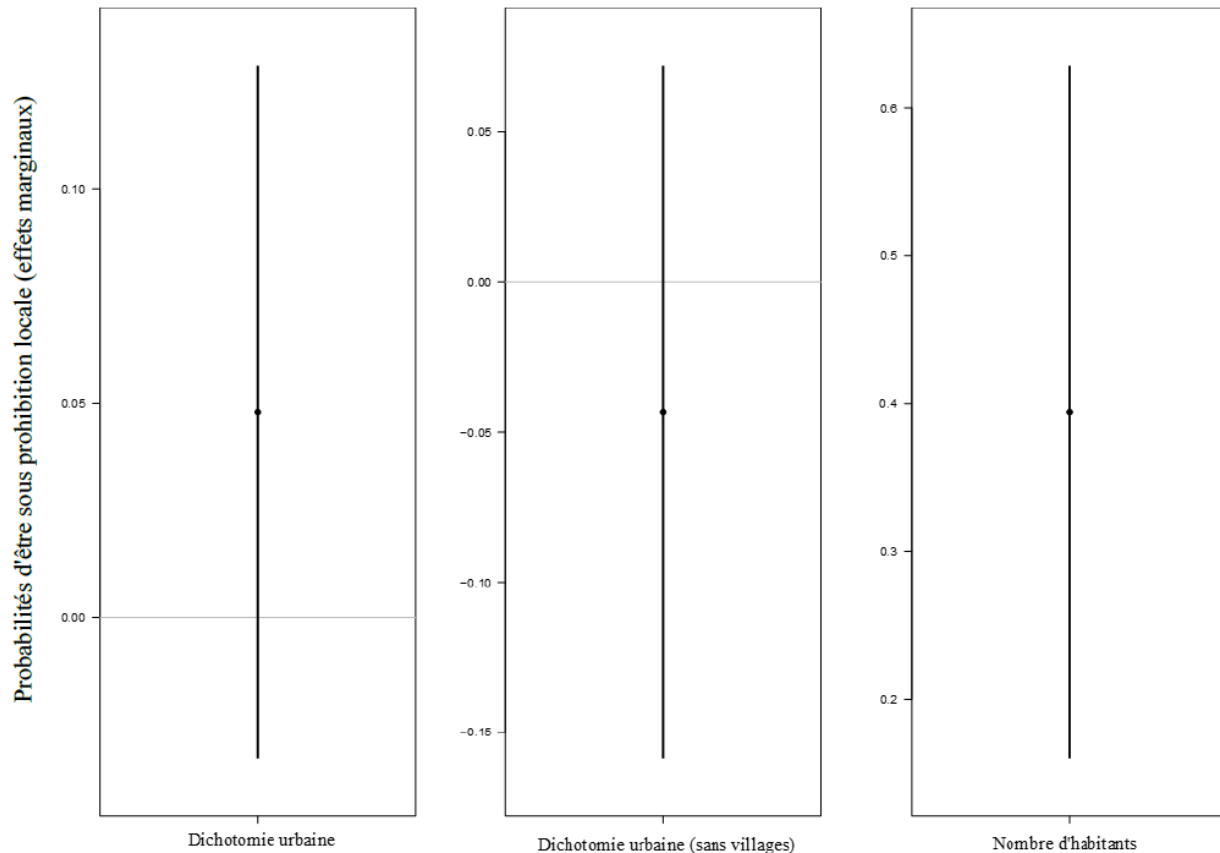


Figure 3.6 – Effets minimums et maximums de la dichotomie urbaine et rurale sur la prohibition locale (1901)

3.9 – Discussion

Plusieurs éléments importants ressortent de ces démonstrations empiriques. Pour commencer, on note dans l’analyse sur les municipalités que les méthodistes sont ceux qui ont les plus fortes chances de faire basculer une municipalité vers la prohibition locale. Dans la démonstration de Dupré et Dostie (2015), il n’est pas possible de confirmer ce même résultat. Les auteurs ne trouvent pas de corrélations significatives dans leur modèle par religions au Québec (Dostie et Dupré 2015, 21). En effet, la démonstration par municipalités permet d’établir une distinction parmi les confessions religieuses, avec un niveau plus fin d’analyse, puisque les méthodistes, en observant leur rapport historique à l’alcool, sont théoriquement plus susceptibles de favoriser la prohibition. Les anglicans, contrairement à la littérature sur la tempérance, augmentent les probabilités qu’une municipalité soit sous un régime de prohibition locale. Or, on ne constate pas le même effet lorsque

l'analyse porte sur les comtés lors du référendum québécois (1919). Même chose pour la proportion de baptistes et des congrégationnistes, qui n'est pas significativement corrélée avec le vote dans les comtés lors du référendum de 1919.

Ces résultats confirment les propos de Allen (1971, 15) sur ces deux confessions, peu nombreuses en général au Canada et perçues comme dans une « secondary leadership position ». Les deux démonstrations renforcent cette idée pour la province du Québec, puisque le même constat se fait dans les modèles de régression MLG, où la proportion des baptistes démontre une grande volatilité sur les probabilités d'être sous prohibition locale. Pour les congrégationnistes, les résultats doivent être interprétés avec beaucoup de prudence. Avec un nombre limité au Québec, les congrégationnistes semblent avoir eu la possibilité de faire basculer certaines municipalités sous prohibition locale, mais de manière très localisée. De plus, les probabilités au tableau 3.2 ne sont pas significatives pour ce groupe dans le modèle par religions à la première colonne.

Pour les anglicans du Québec, avec une relation ambiguë avec l'évangélisme social et la prohibition, il est important de revenir aux différentes branches ecclésiologiques de cette religion pour comprendre leur positionnement dans la démonstration par municipalités. Tout porte à croire que les anglicans du Québec durant la Première Guerre mondiale étaient des réformistes conservateurs, puisqu'ils appuyaient l'évangélisme social. D'une part, le positionnement théologique anglican se présente comme beaucoup plus conservateur d'un point de vue idéologique (Shiman 1972, 180-181). On le voit avec les différents conflits que l'évangélisme social provoque au sein de la confession religieuse au début de l'adoption de la doctrine sociale (Allen 1971, 228). D'autre part, les réformistes du Québec étaient davantage des conservateurs, contrairement aux radicaux de l'Ouest canadien (Allen 1971, 77). Ce positionnement plus conservateur dans l'évangélisme social peut expliquer pourquoi les anglicans du Québec ne sont pas parmi les plus présents à supporter la cause prohibitionniste, étant encore des réformistes préoccupés par le salut individuel (Allen 1971, 17). Ce constat peut être interprété à la figure 3.1 puisque les anglicans augmentent les probabilités de faire basculer une municipalité vers la prohibition locale, mais sans être entièrement détachés du zéro.

Les Anglais, comme le laissait croire la littérature, sont significativement liés au vote pour la prohibition lors du référendum québécois (1919). Pour les Irlandais, le même résultat est confirmé puisque le coefficient du vote pour la vente des alcools légers est négatif (sans être

significatif). Le modèle MLG donne pourtant le résultat contraire lors de la démonstration par municipalités : les Irlandais augmentent les probabilités qu'une municipalité ne soit pas sous prohibition locale. Les autres communautés d'origines britanniques ne sont pas significativement corrélées avec le vote. L'étude originale de Dostie et Dupré (2015) fait ressortir que les Canadiens français et les Écossais sont corrélés avec le vote contre la vente des alcools (*Wet vote*), ce qui va contre les attentes théoriques sur cette deuxième communauté. De plus, dans ce même travail, les Irlandais sont associés positivement au vote en faveur de la prohibition. La reproduction de ce travail observe uniquement ces résultats chez les Anglais, puisqu'ils sont associés au vote contre la préservation des alcools légers. La démonstration par municipalités permet donc d'observer des tendances beaucoup plus fortes chez les communautés ethniques avec des résultats beaucoup plus robustes.

La variable urbaine semble être une variable moins pertinente pour comprendre la prohibition au Québec. Parmi les trois mesures proposées, uniquement la troisième, à partir du logarithme naturel de la population, est significative, mais ne suit pas les attentes théoriques sur la relation entre les zones urbanisées « mouillées » et la prohibition locale (1901, 1921). Le reste des variables demeure peu significatif ou propose une relation contraire aux attentes théoriques avec les deux variables dichotomiques de la population urbaine et rurale de la démonstration MLG (1901). Cette observation contraste avec les analyses de Dostie et Dupré (2015, 21), qui placent la proportion urbaine et rurale comme le facteur explicatif principal de l'appui à la prohibition lors du référendum québécois de 1919. Comme il fut expliqué, le problème inhérent à la recension de la proportion de la population urbaine et rurale est sûrement la cause de ce résultat contradictoire. Pour essayer de répondre à ce problème, les trois mesures n'ont pas été suffisantes pour déterminer l'importance de la variable urbaine et rurale, et l'indicateur d'urbanisation mesuré par le nombre d'habitants est dans la mauvaise direction en 1901, puisque les zones avec le plus d'habitants augmentent les probabilités d'être sous prohibition locale.

Finalement, la démonstration par municipalités avec les données de 1901 permet de minimiser les limites de temporalité causées par le manque d'identification des dates des prohibitions locales du rapport annuel de la Commission des Liqueurs du Québec (1921). À partir des analyses des données de 1901 et 1921, il est possible d'expliquer les différences entre les deux banques de données. Pour l'inversion des probabilités chez les autres communautés d'origines

britanniques, le nombre très bas d'observations explique la volatilité de ce groupe. Pour les différentes variables urbaines entre 1901 et 1921, les différents cycles d'urbanisation qui se déroulent précisément entre 1897 et 1933 redéfinissent rapidement les configurations du domaine urbain et rural entre les deux recensements (Hamelin et Montminy 1974, 18-20). Puisque les résultats s'avèrent plutôt similaires, il est possible de conclure que le décalage entre les données socio-démographiques et les différentes années où les prohibitions locales furent implantées ne pose pas un problème majeur dans la démonstration empirique.

3.10 – Conclusion

L'approche comparative entre la démonstration du référendum québécois (1919) et la première démonstration au niveau local (1901, 1921) a permis de confirmer plusieurs des hypothèses formulées au début de ce chapitre. L'hypothèse religieuse est partiellement validée : en effet, les catholiques sont associés avec un appui pour la vente des alcools légers dans le premier modèle qui mesure la relation entre le vote et les différentes confessions religieuses. Pour sa part, la présence des méthodistes augmente les probabilités d'être sous prohibition locale dans le deuxième modèle qui mesure les probabilités d'être sous prohibition locale selon la présence maximale relative des confessions religieuses dans chacune des municipalités. Le reste des confessions évangéliques ne sont pas corrélées avec le vote, ce qui limite l'importance de la religion comme facteur explicatif principal du résultat du référendum québécois. Le même constat se pose dans la démonstration par municipalités où l'étendue des effets marginaux des confessions religieuses n'offre pas des résultats robustes en dehors des méthodistes. L'hypothèse établie sur les anglicans, confession plus ambiguë dans l'histoire sur la tempérance, est partiellement confirmée. Lors de la démonstration par municipalités (1921), les probabilités d'être sous prohibition locale selon la présence des anglicans démontrent la nouvelle tendance d'après-guerre de cette confession religieuse. Néanmoins, le résultat des anglicans par municipalités est à analyser avec prudence puisque l'étendue des effets marginaux n'est pas assez robuste, se rapprochant de zéro. L'hypothèse pour les origines ethniques est beaucoup plus concluante. La majorité des origines ethniques semble avoir un positionnement robuste sur l'enjeu de la prohibition : les Écossais et les Anglais augmentent les probabilités d'être sous prohibition locale tandis que les Irlandais réduisent ces probabilités. Ces résultats vont dans le sens des attentes théoriques définies au début de ce chapitre.

L'hypothèse urbaine est aussi validée puisque les résultats sont beaucoup moins convaincants que la démonstration originale de Dupré et Dostie (2015) lors du référendum québécois sur les alcools (1919). Avec le nombre d'habitants comme indicateur de l'urbanisation, les probabilités d'être sous prohibition locale selon la région urbaine ou rurale demeurent très ambiguës. De plus, la proportion des municipalités sous prohibition locale est fortement associée avec le vote pour la prohibition totale lors du référendum québécois. Ce type de résultat se présentait comme un bon indicateur pour prendre en considération l'importance des prohibitions locales dans l'analyse de l'appui sur l'enjeu des alcools.

Les prochaines démonstrations empiriques aux chapitres 4 et 5 cherchent à étendre notre compréhension de la prohibition dans le reste du Canada. Les démonstrations empiriques sur le référendum québécois de 1919 et la démonstration par municipalités sous prohibition locale permettent uniquement de valider l'origine de ces appuis dans la province du Québec. Il est connu que les francophones hors Québec ne possèdent pas les mêmes comportements et opinions politiques que les francophones de la belle province (Meideiros et Fournier, 2014). Il semble donc primordial, en observant les corrélations et les probabilités des modèles sur les origines ethniques et confessions religieuses, d'aller voir dans les autres provinces canadiennes pour pouvoir généraliser ces résultats. De plus, les autres provinces du Canada permettent d'observer certaines communautés de la population qui n'étaient pas très fortement présentes au Québec. Par exemple, on comptait beaucoup plus de population de confession baptiste dans les provinces des Maritimes, groupe qui était souvent à la tête des mouvements prohibitionnistes dans cette région (Canada 1921, 568; Davis 1990).

4 – Le référendum national de 1898

4.1 – Introduction

Ce chapitre débute avec une mise en contexte du référendum national sur la prohibition de 1898. Un retour sur le cadre théorique et l'établissement d'hypothèses précises sur le cas canadien sont ensuite établis. Par la suite, une discussion permet d'expliquer la provenance des données et leur utilité. Le cœur de la démonstration empirique s'effectue en deux parties : la première partie s'intéresse au niveau national et la deuxième partie s'intéresse au niveau des provinces et des régions (avec les données du recensement de 1901). Il est fécond ici d'analyser ces deux niveaux de données pour mieux comprendre les attitudes sur la prohibition au Canada lors de la période d'avant-guerre. Finalement, une discussion sur les résultats et les hypothèses établis va permettre de conclure ce chapitre.

4.2 – Le contexte sur le référendum national de 1898

Le référendum national (1898) fut l'aboutissement des premiers grands efforts prohibitionnistes au Canada. Les consultations publiques locales depuis 1878 et les référendums provinciaux dans le Canada anglais durant les années 1890 donnèrent un souffle de vigueur aux mouvements pour obtenir un référendum d'ampleur national (Boyer 2017, 250). Il faut aussi prendre en considération que la contrebande augmente beaucoup à la fin du 19^e siècle, ce qui pousse à la création de la Liquor Traffic Commission en 1892 comme première intervention gouvernementale au niveau fédéral pour s'attaquer au problème (Heron 2003, 87). Le mouvement profite aussi d'une complicité récente avec le gouvernement des libéraux de Wilfred Laurier pour faire avancer son agenda. En effet, pour attirer des électeurs, le Parti libéral du Canada promet, lors de la campagne électorale fédérale de 1896, d'avoir « des mesures de réformes adéquates sur la tempérance du Dominion » (Stevenson 1919, 87). Néanmoins, il est inadéquat de comprendre l'avènement du référendum national comme une récompense électoraliste. Bien avant les élections, en 1893, les délégués libéraux de toutes les circonscriptions ont voté en faveur de l'établissement d'un référendum national sur cette question lors d'une convention sur les politiques publiques (Boyer

2017, 251-252). Laurier a donc intégré cette position dans sa plateforme électorale lors des élections de 1896 (Boyer 2017, 252).

C'est ainsi que le 29 septembre 1898, les Canadiens se sont exprimés sur la question suivante³³ : « Êtes-vous favorable à la passation d'une loi défendant l'importation, la fabrication ou la vente de spiritueux, vins, bière, ale, cidre et de toutes autres liqueurs alcooliques comme breuvages » (Boyer 2017, 255). Malgré les tentatives du ministre conservateur Nicholas Davin et la manifestation de groupes de femmes au Parlement pour acquérir le droit de vote des femmes au référendum, le gouvernement rejeta l'amendement (Boyer 2017, 254). Même avec la majorité des voix en faveur de la prohibition (278 487 contre 264 571) à la suite du référendum de 1898, le taux de participation peu élevé (44 %) et l'opposition disproportionnée du Québec poussent Wilfred Laurier à refuser la prohibition au niveau national (Prévost, 1986, 61-62; Smart et Ogborne, 1996, 46).

À la peur des représailles du Québec, s'ajoutait aussi le vote anti-prohibitionniste des grandes villes, la mince majorité pour l'alcool en Colombie-Britannique et l'appui régional disproportionné en faveur de la prohibition dans les Maritimes (Heron 2003, 172). Ainsi, qu'est-ce qui explique les résultats du référendum de 1898 ? La seule étude de Dostie et Dupré (2012) sur le sujet définit en ordre la religion, l'hétérogénéité de la population et l'urbanisation, comme les variables explicatives principales de l'appui à la prohibition dans ce référendum. Néanmoins, le puzzle demeure entier pour les deux résultats principaux : les catégories d'analyses ne permettent pas d'étudier en profondeur les tendances du vote chez les confessions religieuses et les communautés ethniques. De plus, il n'est pas possible d'analyser comment ces différentes confessions et communautés sont associées au vote dans les différentes régions canadiennes. La démonstration de ce chapitre cherche à remédier à ces lacunes avec deux nouveaux modèles par religions et par origines ethniques et en offrant une analyse au niveau des provinces et des régions du Canada.

³³ Ainsi, le vote en faveur de la prohibition impliquait que l'électeur supportait « la passation d'une loi défendant l'importation, la fabrication ou la vente de spiritueux, vins, bière, ale, cidre et de toutes autres liqueurs alcooliques comme breuvages ».

4.3 – Le cadre théorique et les hypothèses

Avec une démonstration empirique sur le référendum national de 1898, il est possible d’observer les attitudes en faveur de la prohibition avant la Première Guerre mondiale au niveau des communautés catholiques et francophones en dehors du Québec. La démonstration suivante cherche à préciser deux éléments sur le référendum national. Premièrement, elle vise à séparer la relation entre la proportion des confessions religieuses et le vote lors du référendum sur la prohibition. Comme on l’a vu au dernier chapitre, les démonstrations de Dostie et Dupré (2012, 2015) utilisent les grandes catégories des catholiques ou des évangéliques dans leur analyse. Ceux-ci ne séparent donc pas les dénominations évangéliques dans leur modèle religieux. Cette distinction est importante, car les religions dites épiscopales, comme le catholicisme ou l’anglicanisme, encouragent la hiérarchie de l’Église à prendre en charge les comportements de ces membres, alors que les confessions évangéliques conçoivent leur responsabilité en dehors de leur organisation religieuse, offrant une vision où la question des alcools et de ses abus se situe dans un besoin de responsabiliser la société entière (Vandermeer 1981, 16-18). Cela dit, l’analyse présentée au dernier chapitre a démontré que certaines confessions religieuses, comme les méthodistes, semblent davantage en faveur de la prohibition. Deuxièmement, la démonstration suivante vise à offrir une distinction plus fine au niveau des différents groupes ethniques présents au Canada. L’étude de Dupré et Dostie (2012) observe uniquement la proportion d’immigrants dans les comtés, ceux-ci ignorent le rôle important qu’auraient pu jouer les francophones et les catholiques en dehors du Québec. Pour remédier à ce problème, la démonstration empirique suivante inclut une variable sur l’origine ethnique qui est mise en relation avec le vote de 1898 au niveau national et provincial. Cette variable cherche principalement à analyser et à comprendre l’attitude des francophones et des catholiques en dehors du Québec, pour savoir si le récit observé dans cette province s’applique dans des communautés similaires au pays.

Pour résumer, comme il a été mentionné précédemment, le référendum national de 1898 sur la prohibition fut analysé par Dostie et Dupré (2012). Le but ici est donc de reproduire les résultats de cette étude à partir d’une banque de données originale tout en analysant les mêmes facteurs explicatifs dans des modèles comparables. Cette analyse du vote en 1898 contient les deux variables indépendantes suivantes : la religion et l’origine ethnique. Contrairement à la démonstration de Dostie et Dupré (2012), les confessions évangéliques seront séparées dans le

modèle, puisque, comme il a été présenté dans la littérature, toutes les religions évangéliques ne sont pas nécessairement du même avis sur la question des alcools (Allen 1971; Heron 2003).

Les hypothèses de cette partie de la démonstration empirique sont les suivantes :

- Le pourcentage d’habitants dans un comté qui déclare être de religion évangélique, soit les méthodistes, les presbytériens, les baptistes et les congrégationnistes, sera positivement associé avec le vote en faveur de la prohibition.
- Le pourcentage des catholiques dans un comté sera corrélé négativement avec le vote en faveur de la prohibition.
- Le pourcentage des anglicans sera négativement corrélé avec le vote en faveur de la prohibition.
- Le pourcentage d’habitants dans un comté ayant des origines ethniques écossaises, anglaises et d’autres origines britanniques, sera corrélé positivement avec le vote en faveur de la prohibition.
- Le pourcentage d’habitants ayant des origines canadiennes-françaises, irlandaises ou d’origines étrangères (immigrants non britanniques) sera négativement corrélé avec le vote en faveur de la prohibition.

4.4 – Présentation des données et opérationnalisation des variables

L’Annuaire du Canada de 1901 permet d’accéder aux résultats nationaux du référendum sur les alcools³⁴ de 1898 dans plus de 201 comtés. Lorsque l’on retire le Québec de l’analyse, le nombre d’observations tombe à 136 comtés. Le recensement du Canada de 1901 permet de collecter les variables socio-démographiques (religion, origine ethnique) au niveau de ces divisions fédérales.

Puisque nous savons le total des électeurs éligibles lors du référendum, il est possible pour cette analyse de calculer directement le pourcentage du vote en relation avec le nombre total d’électeurs éligibles par comtés. À partir d’un modèle MCO, il est possible d’analyser les corrélations entre le pourcentage d’appui en faveur de la prohibition et les différents facteurs explicatifs mesurés au niveau des comtés durant le recensement de 1901. Les variables

³⁴ Quatre des circonscriptions de l’Île-du-Prince-Édouard ne possèdent pas le nombre d’électeurs éligibles (Annuaire du Canada 1901, 608).

indépendantes de l'origine ethnique et de la religion incluent les confessions et les communautés ethniques du cadre théorique : les religions épiscopales (catholiques, anglicans) et évangéliques (méthodistes, presbytériens, congrégationnistes et baptistes), et parmi les origines ethniques, les Britanniques (Écossais, Irlandais, Anglais et autres origines britanniques), les Canadiens français et les immigrants (en dehors des colonies et territoires britanniques). Toutes ces variables sont opérationnalisées pour avoir les pourcentages des groupes religieux et des origines ethniques dans chacune des 201 circonscriptions au Canada. Les catégories des catholiques et des Canadiens français seront les catégories de référence dans les modèles par religions et par origines ethniques.

4.5 – Analyse au niveau national

Le premier niveau d'analyse se tiendra au niveau national. Cette première démonstration va permettre d'analyser la relation entre le vote au référendum national de 1898 et les différentes confessions religieuses et communautés ethniques au Canada. Les deux modèles MCO par religions et origine ethnique seront accompagnés de deux modèles similaires où les observations dans les 65 comtés de la province du Québec seront retirées des données. En retirant le Québec, ces deux autres modèles MCO nous permettront d'analyser l'impact du Québec au niveau national et d'analyser plus spécifiquement les attitudes dans le reste du Canada. Cette sous-section débute avec l'analyse du modèle par religions (avec et sans le Québec) suivie par le modèle par origines ethniques (avec et sans le Québec).

4.5.1 – La religion

Le modèle national sur la religion suit les observations de la littérature sur la tempérance. Là où la démonstration empirique de Dostie et Dupré (2012) permettait de constater la relation entre la proportion des religions évangéliques et catholiques avec le vote, la démonstration suivante permet de cibler plus précisément les confessions concernées. Le modèle MCO présenté au tableau 4.1 réussit à déceler de manière plus adéquate la relation entre le vote et la proportion des dénominations religieuses par circonscriptions fédérales par rapport à la catégorie de référence des catholiques. En effet, la majorité des religions évangéliques est significativement corrélée avec le

vote en faveur de la prohibition au Canada. Comme la première colonne du tableau 4.1 l'indique, la proportion des baptistes, des méthodistes et des presbytériens est fortement corrélée avec le vote en faveur de la prohibition. Néanmoins, la proportion d'anglicans est négativement corrélée avec ce vote (sans être significative). Au niveau national, les anglicans d'avant-guerre sont associés négativement avec le vote en faveur de la prohibition, ce qui s'accorde avec le rejet de l'évangélisme social poussé principalement par les méthodistes (Heron 2003, 155-156). La proportion des congrégationnistes, plus présents dans certains comtés de l'Ontario et dans l'Ouest canadien, n'est pas corrélée avec le vote en faveur de la prohibition au niveau national.

Lorsque l'on retire le Québec au niveau national à la troisième colonne, la proportion d'anglicans devient significativement corrélée avec le vote par rapport aux catholiques. Ce résultat peut s'expliquer par un appui moins grand des anglicans au Québec ou un partage de la proportion de votes contre la prohibition avec les catholiques dans la province du Québec. La démonstration empirique par province va permettre de clarifier ces résultats. Pour les autres confessions religieuses, les corrélations demeurent plutôt similaires lorsque l'on retire la province de ce modèle. La proportion des méthodistes est significativement corrélée au vote en faveur de la prohibition. Sinon, la plupart des autres valeurs demeurent essentiellement identiques. Les catholiques, lorsque l'on observe l'ordonnée à l'origine, offrent un appui de seulement 5 % en faveur de la prohibition (dans un comté hypothétiquement entièrement composé de catholiques). Quand le Québec est retiré au reste du Canada, l'écart s'accroît un peu plus lorsque l'on observe l'ordonnée à l'origine pour les catholiques qui monte à 10 % pour le vote en faveur de la prohibition. Ce changement indique qu'une grande proportion du vote contre la prohibition provenait du Québec. L'ajout du Québec accroît d'environ 50 % l'appui de base contre la prohibition chez les catholiques.

Tableau 4.1 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients (Référendum national, 1898)

Tableau 4.1	Religion	Origine ethnique	Religion (sans le Québec)	Origine ethnique (sans le Québec)
Ordonnée à l'origine	0.05*** (0.01)	0.03*** (0.01)	0.10*** (0.02)	0.06 (0.03)
Baptiste (%)	0.53*** (0.04)		0.51*** (0.04)	
Méthodiste (%)	0.28*** (0.03)		0.25*** (0.03)	
Presbytérien (%)	0.42*** (0.03)		0.39*** (0.05)	
Anglican (%)	-0.02 (0.05)		-0.16* (0.06)	
Congrégationniste (%)	0.84 (0.49)		0.06 (0.53)	
Anglais (%)		0.39*** (0.03)		0.35*** (0.05)
Écossais (%)		0.34*** (0.03)		0.30*** (0.05)
Irlandais (%)		0.18*** (0.03)		0.15** (0.05)
Autres (%)		-1.37 (1.47)		-0.72 (1.60)
Immigrants (%)		-0.07 (0.05)		-0.12 (0.07)
R²	0.80	0.77	0.61	0.43
Adj. R²	0.79	0.76	0.59	0.40
N^{bre}. obs.	201	201	136	136
RMSE	0.06	0.06	0.06	0.07
*** p < 0.001, ** p < 0.01, * p < 0.05				
Note : Modèle de régression linéaire aux moindres carrés ordinaires – Les erreurs standards sont entre parenthèses.				
La variable dépendante du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.				

4.5.2 – Origine ethnique

La deuxième colonne du modèle par origines ethniques présentée au tableau 4.1 confirme la relation entre le vote et les différentes origines ethniques par rapport aux Canadiens français. La presque totalité des différents groupes ethniques britanniques est positivement corrélée avec le vote en faveur de la prohibition au Canada, et ce résultat est presque toujours significatif. Comme le tableau 4.1 l'indique, la proportion des Anglais, des Écossais et des Irlandais est fortement corrélée avec cette option. Par ailleurs, la proportion des Irlandais demeure aussi positivement corrélée avec un vote en faveur de la prohibition. Il est important de mentionner ici que les Irlandais ayant immigré au Canada possèdent une triple identité religieuse : la présence des anglicans chez les descendants anglo-irlandais, des presbytériens chez les descendants irlandais d'origine écossaise situés dans les comtés d'Ulster et les Irlandais catholiques (Wilson 1989, 12). Il est intéressant de constater que même si deux des religions dominantes chez les Irlandais ont des tendances intempérantes avant la guerre (anglicans et catholiques), ceux-ci demeurent corrélés avec le vote en faveur de la prohibition au niveau national. Les autres individus d'origines britanniques présents au niveau national ne sont pas corrélés significativement avec le vote en faveur de la prohibition au Canada, puisqu'ils représentent une petite partie de la population (Canada 1901). Pour les Canadiens français, la même dynamique est observée comme avec l'analyse de la catégorie de référence dans le modèle précédent. L'ordonnée à l'origine indique que l'appui de base d'une circonscription avec 100 % de Canadiens français serait d'environ 3 % en faveur de la prohibition. Pour les francophones en dehors de la province, au niveau national, ce maigre pourcentage monte à 6 %, sans être statistiquement associé au vote en faveur de la prohibition.

4.6 – Analyse au niveau des provinces et des régions

Le deuxième niveau d'analyse se concentre sur les régions et les provinces. Cette deuxième démonstration va permettre d'analyser la relation entre le vote au référendum national de 1898 et les différentes confessions religieuses et communautés ethniques dans l'Ouest canadien, dans les Maritimes, au Québec et en Ontario. Cette sous-section débute avec l'analyse du modèle par religions suivie par le modèle sur les origines ethniques. L'analyse des provinces et des régions possède ses avantages et ses désavantages : malgré sa précision accrue pour comprendre les appuis

prohibitionnistes dans les différentes régions du Canada, le nombre d'observations varie selon les régions présentées au tableau 3.5. Par exemple, l'ouest du Canada (N=16) possède beaucoup moins de comtés que la province de l'Ontario (N=89). Néanmoins, il est possible de déceler des récits différents lorsque l'on observe ces différentes régions.

4.6.1 – La religion

Pour l'Ouest canadien à la première colonne du tableau 4.2, il n'est pas possible d'établir des corrélations significatives entre le pourcentage des confessions religieuses et le vote en faveur de la prohibition. Pour les Maritimes, présentés à la quatrième colonne du tableau 4.2, les presbytériens sont les plus fortement corrélés avec le vote en faveur de la prohibition par rapport aux catholiques. Dans cette région, les baptistes et les méthodistes sont aussi fortement liés à l'appui en faveur de la prohibition tandis que les anglicans sont corrélés négativement avec ce vote. En Ontario, à la troisième colonne du tableau 4.2, les trois confessions maintes fois corrélées avec le vote en faveur de la prohibition—les baptistes, les méthodistes et les presbytériens—sont toutes significativement associées avec cette option, en particulier les deux derniers groupes. Encore une fois, même si les congrégationnistes sont présentés comme faisant partie des mouvements prohibitionnistes, il demeure que dans aucune des provinces du Canada anglais, ceux-ci ne sont significativement associés au vote en faveur de la prohibition par rapport à la catégorie de référence (Allen 1971, 15; Dupré et Dostie 2015). Les corrélations sont significatives uniquement dans la province du Québec à la deuxième colonne du tableau 4.2. Dans cette province, la proportion des presbytériens et des méthodistes est positivement corrélée avec le pourcentage de vote en faveur de la prohibition, tandis que les anglicans sont négativement associés avec ce vote.

Pour les catholiques, le constat semble donc clair dans les provinces canadiennes et encore plus fort au Québec : ce groupe a tendance à être fortement corrélé avec un rejet de l'option de la prohibition proposée lors du référendum de 1898. Par ailleurs, la relation entre le vote et les catholiques n'est pas significative uniquement dans l'Ouest canadien, en plus d'avoir un moins grand effet dans les Maritimes. Pour le Québec et l'Ontario où la relation est fortement significative, l'appui de base (d'un comté qui serait 100% catholique) en faveur de la prohibition est respectivement de 3 % et de 10 %.

Chez les anglicans, les coefficients vont dans la direction établie lors des attentes théoriques. Les anglicans sont négativement corrélés avec le vote en faveur de la prohibition au Québec, en Ontario et dans les Maritimes. Au Québec et dans les Maritimes, ces corrélations s'avèrent statistiquement significatives. Ces résultats suivent les attentes théoriques sur les anglicans par rapport au caractère épiscopal de cette religion et le rejet de l'évangélisme social avant la Première Guerre mondiale (Heron 2003, 154-156).

Tableau 4.2 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients (Référendum national, 1898)

Tableau 4.2	Ouest	Québec	Ontario	Maritimes
Ordonnée à l'origine	0.05	0.03 ^{***}	0.10 ^{***}	0.09 [*]
	(0.10)	(0.00)	(0.02)	(0.03)
Baptiste (%)	-1.33	-0.22	0.18 [*]	0.33 ^{**}
	(1.53)	(0.36)	(0.08)	(0.10)
Méthodiste (%)	0.42	1.26 ^{***}	0.32 ^{***}	0.93 ^{**}
	(0.56)	(0.07)	(0.03)	(0.27)
Presbytérien (%)	0.56	0.76 ^{***}	0.27 ^{***}	0.47 ^{***}
	(0.52)	(0.06)	(0.04)	(0.09)
Anglican (%)	0.01	-0.26 ^{***}	-0.08	-0.36 [*]
	(0.19)	(0.06)	(0.07)	(0.17)
Congrégationniste (%)	-1.13	2.61 ^{***}	0.64	0.51
	(2.18)	(0.43)	(0.43)	(1.50)
R²	0.66	0.96	0.63	0.77
Adj. R²	0.49	0.95	0.61	0.72
N^{bre}. obs.	16	65	89	31
RMSE	0.06	0.02	0.04	0.07
*** p < 0.001, ** p < 0.01, * p < 0.05				
Note : Modèle de régression linéaire aux moindres carrés ordinaires – Les erreurs standards sont entre parenthèses.				
La variable dépendante du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.				

4.6.2 – Origine ethnique

Les résultats des analyses sur les origines ethniques sont présentés au tableau 4.3. On peut voir ici que les associations entre ces variables et le vote semblent moins robustes lorsqu'elles sont analysées par province. Les Écossais et les Anglais, souvent cités dans la littérature comme étant les meneurs dans les sociétés prohibitionnistes, sont effectivement corrélés avec le vote en faveur de la prohibition au Canada par rapport aux Canadiens français (Smart et Osborne 1996, 20; Dostie et Dupré 2012, 505-506). La seule région où cette relation n'est pas significative est dans l'Ouest canadien. Les Irlandais sont aussi corrélés avec le vote en faveur de la prohibition. Les relations sont significatives dans l'Ouest canadien, mais surtout en Ontario où la relation est fortement associée avec la communauté irlandaise. Les autres origines ethniques de provenance britannique ne semblent pas associées au vote dans les provinces canadiennes, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils sont très peu nombreux et souvent dispersés dans les différentes circonscriptions. Pour les francophones du Canada, le constat n'est pas clair aussi, puisque les francophones ne sont pas liés significativement au vote, ce qui nous empêche d'établir des résultats robustes en ce qui concerne ce groupe. Dans cette analyse, le pourcentage d'immigrants avec des origines en dehors des colonies et territoires britanniques fut ajouté. Cette distinction est importante puisque les immigrants d'origines britanniques et des colonies risquent d'avoir les mêmes attitudes envers les alcools étant anglo-saxons et protestants (Dostie et Dupré 2012, 505-506). Les résultats sur les immigrants ne sont pas statistiquement liés au vote en faveur de la prohibition dans toutes les provinces. L'Ontario est le seul endroit où le vote est corrélé négativement avec la prohibition chez les immigrants. Sans être significatif, le résultat des analyses dans les autres provinces démontre une faible relation positive entre le vote en faveur de la prohibition et les immigrants. Cela peut s'expliquer par une dispersion plus accrue des immigrants, contrairement à l'Ontario où ces mêmes immigrants avaient beaucoup plus tendance à se situer dans les centres urbains (Canada 1901, 452-481; Behiels 1991, 5; Harris 1999, 23-25).

Tableau 4.3 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients (Référendum national, 1898)

Tableau 4.3	Ouest	Québec	Ontario	Maritimes
Ordonnée à l'origine	-0.24	0.01	0.07	-0.02
	(0.17)	(0.01)	(0.04)	(0.07)
Anglais (%)	0.28	0.63***	0.23***	0.59***
	(0.32)	(0.11)	(0.05)	(0.13)
Écossais (%)	-0.48	0.77***	0.32***	0.36**
	(0.90)	(0.16)	(0.06)	(0.10)
Irlandais (%)	1.96*	0.13	0.20***	0.19
	(0.81)	(0.08)	(0.05)	(0.16)
Autres (%)	3.55	-26.39	1.53	-3.26
	(3.22)	(16.97)	(1.74)	(4.80)
Immigrants (%)	0.47	0.05	-0.31**	0.88
	(0.26)	(0.37)	(0.11)	(1.12)
R²	0.67	0.77	0.48	0.55
Adj. R²	0.50	0.76	0.45	0.45
Nbre. obs.	16	65	89	30
RMSE	0.06	0.04	0.04	0.10
*** p < 0.001, ** p < 0.01, * p < 0.05				
Note : Modèle de régression linéaire aux moindres carrés ordinaires – Les erreurs standards sont entre parenthèses.				
La variable dépendante du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.				

4.7 – Discussion

Les ajouts à la démonstration empirique de Dostie et Dupré (2012) permettent d'établir quelques constats supplémentaires sur l'analyse du référendum sur la prohibition de 1898 en dehors du Québec. La plupart des religions évangéliques sont présentes dans les comtés où le vote prohibitionniste était le plus fort au Canada. Néanmoins, contrairement à la démonstration empirique par municipalités analysée au chapitre précédent, la proportion des presbytériens semble

positivement corrélée, aux côtés des méthodistes, au vote en faveur de la prohibition, alors que la proportion des anglicans est associée négativement à cette même option, comme la littérature sur l'avant-guerre le suggère (Allen 1971; Heron 2003, 155-156). Les congrégationnistes, pour leur part, ne semblent pas liés très fortement au vote en faveur de la prohibition, sauf au Québec. Au niveau de la religion, les catholiques du Québec baissent presque de moitié l'appui de base en faveur de la prohibition dans une circonscription, lorsque l'on compare ces résultats avec le reste du Canada.

La variable de l'origine ethnique suit les résultats de la littérature établie, les Anglais et les Écossais sont associés avec le vote en faveur de la prohibition (Smart et Ogborne 1996, 20). Les Irlandais, lorsque l'on observe les résultats, permettent de comprendre où se situent leurs efforts prohibitionnistes, représentés par leurs descendance écossaises et presbytériennes³⁵ (Wilson 1989, 12). Avec des corrélations positives, l'Ontario et l'ouest du Canada sont les régions où les Irlandais semblent le plus en faveur de la prohibition. Sans être significatifs, nous pouvons constater que le coefficient se rapproche de zéro dans la province du Québec, où les Irlandais possédaient un bon nombre de coreligionnaires catholiques, mais aussi une large proportion de descendants anglicans (Houston et Smyth 1990, 74).

Finalement, il semble apparent au regard des différentes analyses effectuées que certains groupes soient plus significativement corrélés avec le vote en faveur de la prohibition selon les provinces. Ce qui pousse à comprendre les mouvements prohibitionnistes comme étant localisés dans des conflits régionaux au sein de la fédération canadienne. Il semble impossible de comprendre la prohibition au Canada en observant uniquement le pays au niveau national. La prédominance de certains groupes dans différentes régions les amène à prendre la place des groupes nationaux dominants d'un point de vue numérique. Les méthodistes par exemple, les plus intenses sur l'évangélisme social et la lutte contre les alcools ne sont pas nécessairement parmi les confessions qui se sont établies le plus dans toutes les régions (Allen 1971, 5; Forbes 1971, 15; Hildebrand 1975, 45-46; Heron 2003, 155; Campbell 2008, 108). Lorsque l'on observe les provinces des Maritimes, les méthodistes partagent leur place avec d'autres religions, comme les presbytériens, mais aussi les baptistes qui ont tendance à être plus corrélés avec le vote en faveur

³⁵ Sans des données individuelles, il n'est pas possible d'identifier les Irlandais des différents comtés comme étant des anglicans, des presbytériens ou des catholiques, ce qui constitue une limite dans la compréhension des attitudes des Irlandais.

de la prohibition dans cette région. Même si l'entièreté des relations n'est pas significative, les anglicans d'avant-guerre suivent le comportement exprimé dans la littérature : une tendance à rejeter l'évangélisme social et par le fait même, la prohibition totale (Heron 2003, 155-156).

En ce qui concerne l'attitude des francophones en dehors du Québec, les constats demeurent ambigus. Lorsque l'on observe le modèle par origines ethniques, l'ordonnée à l'origine ne permet pas d'observer des résultats robustes au niveau des régions. Il n'y a pas de constat important pour analyser une différence entre les francophones du Québec et ceux du reste du Canada. Le niveau national permet de constater des différences lorsque l'on retire le Québec de l'analyse. L'appui des francophones du reste du Canada est beaucoup moins élevé que lorsqu'on ajoute le Québec dans l'analyse. Néanmoins, l'absence de relation significative chez les francophones en dehors du Québec indique que leur appui pourrait être théoriquement à zéro. En effet, les analyses démontrent que les appuis de base des francophones au Canada lors du référendum de 1898 demeurent sensiblement les mêmes, avec des appuis qui se rapprochent de zéro.

4.8 – Conclusion

Cette analyse empirique a permis de sortir du Québec pour analyser les attitudes envers la prohibition dans le reste du Canada. Le référendum national de 1898 était aussi une bonne occasion d'observer les attitudes des Canadiens sur cet enjeu, avant la Première Guerre mondiale. Plusieurs hypothèses furent confirmées dans cette analyse. Pour le modèle par religions au niveau national, nous avons trouvé que la proportion des presbytériens et des méthodistes dans un comté était positivement corrélée avec le vote en faveur de la prohibition. Pour les congrégationnistes et les baptistes, le résultat est moins robuste avec des corrélations beaucoup plus localisées comme au Québec ou dans les Maritimes. Pour les anglicans, l'attitude d'avant-guerre est confirmée puisque la majorité des corrélations sont négatives en relation avec le vote en faveur de la prohibition. Pour le modèle par origines ethniques, l'attitude des Écossais et des Anglais est confirmée puisque la majorité des corrélations sont positives. Les résultats sont beaucoup moins robustes pour les Irlandais et les immigrants puisque leur support en faveur de la prohibition semble plus localisé, principalement en Ontario. Comme il fut expliqué plus haut, les francophones et les catholiques, au centre de l'étude pour analyser les distinctions entre le Québec et le reste du Canada, lors des

enjeux sur la prohibition et l'alcool, sont majoritairement associées avec des appuis proches du zéro, surtout lorsque l'on observe ces deux groupes au Québec.

Pour la suite de ce mémoire, une démonstration empirique des deux référendums provinciaux dans les provinces des Maritimes, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, sera analysée. Situés en 1920, ces deux référendums offrent des opportunités, pour comprendre les comportements des francophones hors Québec. De plus, il sera fécond d'observer les comportements des anglicans, deux ans après la fin de la Première Guerre mondiale. Il sera possible de les comparer avec leurs coreligionnaires du Québec au référendum de 1919, qui pour leur part semblaient encore attaché, mais de manière modérée, à l'évangélisme social et la prohibition locale. Il sera aussi important de voir comment les confessions presbytériennes et baptistes jouent un rôle en comparaison des méthodistes, pour comprendre leur poids relatif dans la cause prohibitionniste dans la région des Maritimes.

5 – Prohibition dans les Maritimes : les référendums provinciaux (1920)

5.1 – Introduction

La région des Maritimes est un endroit fécond pour analyser le rapport entre les francophones et les catholiques en dehors du Québec et leurs relations avec l'enjeu de la prohibition. Deux référendums après la Première Guerre mondiale en 1920 ont entraîné le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse vers un régime de prohibition de la vente des alcools au niveau de la province. Ainsi, qu'est-ce qui explique les résultats de ces deux référendums ? Jusqu'à maintenant, aucune étude n'a analysé les résultats de ces votes. Ce chapitre cherche donc à remédier à ces lacunes dans la littérature empirique avec deux démonstrations originales comportant quatre modèles de régressions pour expliquer au niveau des circonscriptions (ou comtés) la relation entre le vote et les variables suivantes : la religion, l'origine ethnique, la proportion urbaine et la proportion de femmes. Ce chapitre suivra essentiellement les mêmes types d'analyses effectués dans les chapitres précédents.

Le chapitre est divisé de la manière suivante : tout d'abord, le contexte sur les référendums en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick est présenté (1920). Les Maritimes, avec ses avenues portuaires, connus une dynamique différente où la contrebande de l'alcool trouvait un point d'accès au Canada. Ensuite, il est question du cadre théorique et des hypothèses qui accompagnent les deux démonstrations empiriques de la région. Le cadre d'analyse et les hypothèses suivent les attentes théoriques exprimées tout au long du mémoire, avec quelques variantes régionales. Les données et la correspondance appropriée entre les résultats des référendums et les variables socio-démographiques sont disponibles grâce à plusieurs documents de presse et publications gouvernementales. L'opérationnalisation des modèles de régressions suit la même approche que dans les analyses effectuées aux chapitres précédents. Après l'analyse des résultats, une discussion et une conclusion sur la prohibition dans les Maritimes nous permettent d'analyser de nouveaux éléments trouvés dans cette région de manière globale, mais aussi en ce qui concerne les francophones et les catholiques en dehors du Québec.

5.2 – Le contexte sur les référendums provinciaux au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse

Une année après le référendum sur la prohibition au Québec (1919), les provinces canadiennes ont rapidement proposé de tenir leurs propres référendums sur la prohibition et l'interdiction de la vente des bières et du vin. La Nouvelle-Écosse, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba ont posé en 1920 la question suivante³⁶ : « Est-ce que l'importation des boissons intoxicantes devrait être interdite dans la province » [traduction libre] (Montreal Gazette, 1920b). Pour le Nouveau-Brunswick, le référendum posait une deuxième question similaire qui concernait la vente du vin et de la bière dans la province.

Entre la première communauté de tempérance (1827) à West River dans le comté de Pictou et l'établissement du contrôle gouvernemental par la province (1929), la Nouvelle-Écosse se revendique comme une des provinces avec le plus grand penchant prohibitionniste (Forbes 1971, 12). Le 25 octobre 1920, le référendum provincial de la Nouvelle-Écosse passe du côté de la prohibition totale avec 83 442 votes pour et 23 874 votes contre, avec la ville de Halifax comme l'unique bastion en faveur des boissons enivrantes (Davis 1990, 133; Phyne 1992, 162). Au Nouveau-Brunswick, la grande proportion de catholiques de la province laissait entrevoir l'échec de la prohibition dans cette province. Le succès des mouvements prohibitionnistes fut donc une surprise dans les manchettes des journaux de l'époque (Montreal Gazette 1920a). Les résultats confirment que l'option de la prohibition a obtenu une victoire de 41 436 voix pour la prohibition contre 20 769 voix (Montreal Gazette 1920a). En ce qui concerne la vente des alcools légers, l'interdiction de la vente reçut un appui majoritaire avec 38 375 voix contre 23 713 voix (Montreal Gazette 1920a).

Selon Davis (1990), ces résultats s'expliquent principalement par l'organisation des mouvements des deux côtés du débat. Dans les Maritimes, les mouvements prohibitionnistes étaient déjà mobilisés autour de réformes législatives au début de la campagne référendaire (Davis 1990, 255). Au contraire, les mouvements anti-prohibitionnistes demeuraient peu organisés lors des premiers référendums provinciaux au début des années 20 (Davis 1990, 266-267). De plus,

³⁶ Ainsi, le vote en faveur de la prohibition impliquait que l'électeur supportait le principe « que l'importation des boissons intoxicantes soit interdite dans la province ».

même si Forbes (1971) affirme que les mouvements de prohibition ont atteint leurs sommets vers 1921 dans les Maritimes, un déclin en faveur de cette option s'était déjà amorcé avant les plébiscites de 1920 (Davis 1990, 263). Les deux démonstrations permettront d'analyser si ce déclin s'est bel et bien manifesté avant les référendums de 1920.

5.3 – Le cadre théorique et les hypothèses

Les provinces des Maritimes suivent pour la plupart la logique des variables présentées dans les différentes démonstrations empiriques utilisées dans les chapitres précédents. Les Acadiens semblent davantage opposés à la prohibition et les autres communautés ethniques possèdent des attitudes similaires que les autres provinces canadiennes (Davis 1990; Phyne 1992).

La position des anglicans n'est pas claire sur cette question (Davis 1990, 280). Davis (1990, 280-349) déclare que les résultats des référendums de la région dévoilent une résistance envers la prohibition totale chez les anglicans, mais aussi que les anglicans étaient « restless after the war » sur cette question. Ceux-ci se seraient effectivement modérés plus tard dans les années 1920 ; ils se seraient même opposés directement à la prohibition à la fin de cette décennie (Davis 1990, 349). Il est donc difficile d'attribuer une attitude particulière aux anglicans des Maritimes lors des référendums. Les baptistes, méthodistes et presbytériens sont toujours en faveur de la prohibition dans les provinces des Maritimes, comme ce fut le cas pour les autres régions du Canada (Davis 1990, 348-349). Davis (1990, 189-190) invoque que, en relation avec l'évangélisme social, les catholiques des Maritimes ressemblent au reste des coreligionnaires du Canada, avec une différence d'organisation régionale, plus chaotique que dans le centre du pays. Il demeure que, malgré l'intensification des enjeux sociaux durant la guerre, les catholiques de la région semblent ambiguës sur la prohibition (Davis 1990, 189).

En ce qui concerne la population urbaine et rurale des Maritimes, il semble difficile, d'un point de vue théorique, de la mesurer correctement lorsque l'on se penche sur son organisation militante dans cette région. Davis (1990, 198-200) affirme que les habitants des zones rurales ne privilégient pas les plébiscites comme lieu d'action sur l'enjeu de prohibition. Les organisations rurales de la région se sont rapidement incorporées aux plus grandes formations provinciales sur la tempérance au début du 20^e siècle. Néanmoins, il est toujours possible de mesurer, grâce au

recensement du Canada (1921), la proportion des zones rurales et urbaines d'un comté ou d'une circonscription fédérale pour voir s'il y a une relation entre cette variable et le vote aux référendums de 1920.

Enfin, pour ce qui est des femmes, qui ont le droit de vote à l'époque dans les provinces des Maritimes, leur position est claire. Celles-ci militent sans ambiguïté en faveur de la prohibition, et constituent même un noyau non négligeable dans l'organisation militante sur l'enjeu (Davis 1990, 201-203). Dans les Maritimes, plusieurs femmes ont accédé à des postes importants dans différentes organisations de tempérances, elles ont prêché la prohibition à travers plusieurs organisations confessionnelles³⁷ et le Women Christian Temperance Union des Maritimes était l'organisation la plus active auprès des femmes (Davis 202-204).

À la lumière de cette discussion, il nous est donc possible de formuler les hypothèses suivantes pour cette partie de l'analyse empirique dans les provinces des Maritimes :

- Le pourcentage d'habitants des religions évangéliques dans un comté sera corrélé avec le vote pour la prohibition totale, tandis que le pourcentage des catholiques sera corrélé négativement avec le vote en faveur de la prohibition totale.
- Le pourcentage des anglicans sera positivement corrélé avec le vote en faveur de la prohibition.
- Le pourcentage d'habitants ayant des origines ethniques écossaises, anglaises ou d'autres origines britanniques dans un comté sera corrélé avec le vote pour la prohibition totale. Le pourcentage d'habitants ayant des origines canadiennes-françaises et irlandaises sera corrélé négativement avec le vote en faveur de la prohibition totale.
- La proportion des zones urbaines sera corrélée négativement avec le vote en faveur de la prohibition totale.
- Le pourcentage de femmes dans un comté sera corrélé avec le vote en faveur de la prohibition totale.

³⁷ Parmi ces organisations confessionnelles, nous pouvons nommer la « United Baptist Women's Missionary Society », la « Women's Missionary Society of the Presbyterian Church » ou la « Women's Bible class of the Baptist Church ». Parmi les organisations laïques, nous pouvons nommer le YMCA, la « Women's Institutes, the Equal Suffrage League » et plusieurs autres (Davis 1990, 202).

5.4 – Correspondance entre les données du recensement et le vote

Comme dans les autres chapitres, cette analyse porte sur les résultats du vote dans les comtés (les circonscriptions fédérales canadiennes) en relation avec les données du recensement du Canada de 1921. Contrairement à l'Ouest canadien, la correspondance entre ces deux niveaux de mesures ne pose pas de problème dans cette région³⁸. En effet, la correspondance implique que les données dites par « comtés et sub-division » correspondent exactement aux données des circonscriptions électorales des deux provinces, par lesquelles le vote sur la prohibition fut enregistré³⁹. Pour le cas du Nouveau-Brunswick, des documents gouvernementaux sur les délimitations des circonscriptions électorales dans la province permettent de conclure à la correspondance :

«From 1785 to 1967, most electoral districts were based on a county system. A first exception was the City of Saint John. The city had seen a number of changes in its method of representation until the adoption of the Election Act of 1891 that established the electoral districts of Saint John City with four members and Saint John county with two members. Another exception was the Moncton electoral district that was initially established in 1912 with one member and was increased to two members prior to the 1948 election» (Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation 2005, 2).

Il semblerait néanmoins que la ville de Moncton n'a pas voté dans le comté homonyme lors du référendum de prohibition (1920), ce qui laisse croire que les électeurs ont voté dans la circonscription de Westmorland. Pour la différenciation du comté de Saint-Jean et de sa ville qui représentent deux circonscriptions distinctes, le recensement de 1921 permet d'établir la différence pour les variables du modèle grâce aux sous-sections des paroisses, des villages, des villes et des cités par comtés.

³⁸ Pour les provinces de l'ouest du pays, malgré les résultats disponibles de ces différents référendums (1920), le problème de correspondance demande des efforts qui dépassent l'exercice de ce mémoire. En effet, comme l'indiquent Dostie et Dupré (2015), la correspondance entre les résultats des référendums (comptabilisés au niveau des circonscriptions provinciales) et les variables socio-démographiques du recensement du Canada (1921), par « Dominion districts and division 1-15 », est compliquée. Le manque de carte électorale, de sources comparatives du nombre d'habitants par circonscriptions ou autres sources gouvernementales empêche avec certitude la correspondance entre les deux sources de données (Dostie et Dupré 2015, 19). Certaines cartes sont disponibles dans le recensement (1921), mais ne sont pas suffisantes, ce qui retire les quatre cas des référendums des années 1920 de l'analyse suivante (Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan et l'Alberta).

³⁹ Il est possible d'établir cette correspondance de plusieurs manières : le nombre total de la population des circonscriptions électorales, des cartes électorales (mise en superposition) ou de la documentation gouvernementale qui affirme la similitude des deux découpages, comme dans le cas suivant.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, il est également possible d'établir la correspondance entre les données du recensement et les données du vote. Comme le dit Griffyn G. Chezenko (2017, 2):

« Prior to 1933, Members of the Legislative Assembly (MLAs) represented single- and multi-member at-large districts within each of Nova Scotia's 18 counties. From 1933 through 1993, those county divisions served as the foundation for the province's electoral map. Even now, county lines influence the drawing of electoral boundaries in many parts of the province. In sum, the electoral system of Nova Scotia has changed little in the last eight decades [...] »

D'autres documents de « Elections Nova Scotia » permettent de faire correspondre le nombre de comtés avec le nombre de circonscriptions électorales (Elections Nova Scotia, 2016), ce qui confirme la validité de la correspondance des résultats du vote et des variables socio-démographiques dans cette province. Enfin, puisque Dostie et Dupré (2015) n'identifient pas de problèmes possibles sur la correspondance des niveaux d'analyse dans les référendums provinciaux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, les auteurs appuient également la validité de cette approche.

5.5 – Présentation des données et opérationnalisation des variables

L'analyse empirique présentée dans cette partie correspond aux modèles de régressions linéaires opérationnalisées dans la démonstration du référendum québécois sur l'alcool de 1919 (chapitre 3) et sur le référendum national de 1898 (chapitre 4). Les mêmes variables explicatives font partie des modèles : l'origine ethnique, la religion et la proportion urbaine et rurale. Dans les modèles par religions et par origines ethniques, les catégories des catholiques et des Canadiens français seront les catégories de référence. Étant en 1920, il est possible d'analyser, grâce à la proportion des femmes et des hommes dans un comté, la variable du genre⁴⁰ dans les modèles des deux référendums, puisque les femmes avaient le droit de vote dans les Maritimes (Davis 1990, 263). Pour ce qui est du référendum au Nouveau-Brunswick (1920), il est possible d'observer les

⁴⁰ En ce qui concerne le codage, la variable des femmes est codée pour avoir la proportion des femmes à partir du nombre total de la population dans les comtés (nombre de femmes/nombre total d'habitants dans un comté = % des femmes dans un comté).

attitudes envers la prohibition des spiritueux et la vente des vins et des bières. En effet, ce référendum proposait une deuxième question spécifiquement sur la vente des alcools légers comme les vins et les bières. En effet, il n'était pas rare de voir à l'époque que les enjeux des alcools se séparaient en deux questions distinctes au Canada : les spiritueux avec les forts et les vins avec les bières (Shiman 1972, 194; Hildebrand 1975, 33; Heron 2003, 53). Davis (1990, 264-265) offre un portrait descriptif des référendums provinciaux, mais la démarche suivante va beaucoup plus loin en proposant une démarche empirique grâce à des modèles de régressions linéaires opérationnalisés comme dans les chapitres précédents. Le manque du nombre total d'électeurs éligibles dans chacun des comtés pour le Nouveau-Brunswick nous oblige à déterminer le pourcentage des votes pour et contre la prohibition à partir de la population totale des circonscriptions. Pour outrepasser ce manque d'informations et déterminer la proportion de votes approximatifs par districts, l'opérationnalisation suivante est requise : le total de votes (affirmatifs et négatifs) doit être séparément divisé par le nombre d'individus dans le district correspondant (Dostie et Dupré, 2015). Ainsi, les votes affirmatifs et négatifs sont redistribués entre 0 et 1 selon la logique suivante :

$$\text{Votes pour (ou contre) / population totale} \in [0, 1]$$

Puisque le nombre d'électeurs éligibles n'est pas disponible, il n'est pas possible de définir avec justesse la proportion des votes dans chaque circonscription. Le nouveau dénominateur commun alternatif utilisé se trouve donc à être le total des habitants dans chacune des circonscriptions. La proportion de votes est ainsi moins élevée, puisque le dénominateur commun est plus élevé que le nombre d'électeurs éligibles. En effet, le nombre de personnes dans les circonscriptions comprend plusieurs non-votants comme les enfants. Néanmoins, le biais n'est pas problématique puisqu'il est systématique sur l'entièreté des proportions des votes affirmatifs ou négatifs. Le même procédé s'opère pour le référendum de la Nouvelle-Écosse au niveau provincial, car seulement des résultats partiels⁴¹ du référendum ont été publiés dans la presse de l'époque. Le manque de validité de cette mesure nous oblige à trouver une alternative pour cette province. Ainsi, afin de travailler avec les résultats complets du référendum, une deuxième démonstration est effectuée au niveau fédéral puisque le nombre d'électeurs éligibles et les résultats complets sont disponibles à ce niveau dans cette province (le codage de cette variable est expliqué plus loin).

⁴¹ C'est-à-dire que certains bulletins de vote n'ont pas été dépouillés lors de la publication des résultats.

5.6 – Résultats

Les démonstrations empiriques originales sur les deux référendums des Maritimes confirment plusieurs attentes théoriques liées à la période d'après-guerre et plus globalement sur la prohibition au Canada. Les résultats seront présentés séparément pour chacune des deux provinces. La première démonstration porte sur le Nouveau-Brunswick pour ensuite continuer avec l'analyse sur la Nouvelle-Écosse. Il est important d'indiquer une limite importante avant de passer à l'analyse des résultats dans les deux provinces. Le nombre d'observations au niveau des circonscriptions électorales est peu élevé en comparaison aux autres provinces comme le Québec ou l'Ontario. Le nombre d'observations passe de (N=16) à (N=12) selon les provinces, ce qui offre un nombre limité de données analysées. Il faut donc garder à l'esprit ici que les résultats des analyses de régressions risquent d'être grandement influencés par le faible nombre de degrés de liberté. L'inclusion de plus que deux variables dans un tel modèle devrait réduire grandement les probabilités de trouver des relations statistiquement significatives entre les variables, car les intervalles de confiances associés aux coefficients sont déterminés en partie par la taille de l'échantillon dans une régression.

5.6.1 – Analyse du Nouveau-Brunswick

Pour le Nouveau-Brunswick, en observant les résultats par religions sur le vote de prohibition totale à la première colonne au tableau 5.1, on peut constater que les baptistes et les méthodistes sont corrélés avec le vote en faveur de la prohibition. Les anglicans et les presbytériens, pour leur part, ne sont pas corrélés avec le vote en faveur de la prohibition. Néanmoins, il est intéressant de constater que le coefficient des anglicans indique une direction en faveur de la prohibition par rapport aux catholiques. Pour les congrégationnistes, il est difficile d'interpréter les résultats, puisque cette confession religieuse compte uniquement pour 0,2 % des confessions du Nouveau-Brunswick (Davis 1990, 392). Il demeure que les congrégationnistes semblent corrélés négativement avec le vote en faveur de la prohibition, ce qui va en sens contraire des attentes théoriques.

Pour le modèle par origines ethniques au Nouveau-Brunswick présenté à la deuxième colonne du tableau 5.2, les résultats semblent pointer vers un groupe en particulier qui est plus associé avec le vote prohibitionniste. La présence des Anglais est la seule origine ethnique significativement associée avec le vote en faveur de la prohibition. Pour les Écossais et les

Irlandais, aucun des votes n'est significatif avec les diverses positions sur la prohibition ou la vente d'alcool par rapport aux Canadiens français. Il est intéressant de voir le glissement qui se déroule chez les Écossais au Nouveau-Brunswick, que nous pouvons supposer de confessions presbytériennes, qui étaient associés au vote prohibitionniste en 1898, mais sans être associés deux décennies plus tard (Genizi 2002, 215; Campey 2007). Cela peut peut-être s'expliquer par une certaine animosité de cette confession religieuse avec le réformisme social imposé principalement par les méthodistes ou une baisse du poids relatif de cette confession dans cette province (Brookes 1976, 35; Genizi 2002, 216). Pour les francophones du Nouveau-Brunswick qui représentent la catégorie de référence, il est possible d'établir une corrélation sur l'enjeu de la prohibition qui indique un appui de base de ce groupe d'environ 5 % du vote.

Pour l'analyse de la proportion urbaine et rurale à la troisième colonne, les résultats sont robustes entre le vote et le nombre d'habitants dans un comté. Les deux autres variables urbaines (avec et sans villages) ne sont pas significativement liées avec le vote en faveur de la prohibition. Néanmoins, le nombre d'habitants, qui a été utilisé dans les chapitres précédents, confirme une relation négative entre les zones urbanisées et le vote en faveur de la prohibition. Ce résultat reflète les différentes sources de la littérature : les régions rurales s'opposent aux milieux urbains dans une dynamique que Michael Hawrysh (2014, 9) qualifie de « géographie morale », puisque les régions rurales étaient davantage préoccupées par les risques moraux liés à la consommation d'alcool. Les villes de Saint-Jean et de Moncton sont souvent citées comme étant des bastions « mouillés » de la province (Davis 1990, 115-277; Couturier 1993).

Le modèle qui analyse la relation entre la proportion des femmes dans un comté et le vote au référendum de 1920 à la quatrième colonne ne semble pas concluant. La proportion de femmes dans le comté n'est effectivement pas significativement associée au vote en faveur de la prohibition. Il ne faut pas oublier ici que nous avons affaire à des données écologiques, donc nous mettons en relation le pourcentage de femmes dans une circonscription avec le vote lors du référendum par rapport au pourcentage d'hommes. Cela ne veut pas dire que les femmes ne sont pas indifférentes face à cet enjeu, mais plutôt que les circonscriptions où il y a plus de femmes ne votent pas nécessairement plus en faveur de la prohibition. Cela dit, le coefficient de cette variable est positif, mais non significatif, ce qui valide partiellement l'hypothèse sur la relation entre les femmes et la prohibition que nous avons formulée précédemment.

Tableau 5.1 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients sur la question de la prohibition (Référendum provincial au Nouveau-Brunswick, 1920)

Tableau 5.1	Religion	Origine ethnique	Urbain	Urbain (sans villages)	Urbain (log)	Genre
Ordonnée à l'origine	0.03 (0.01)	0.05* (0.02)	0.12*** (0.02)	0.12*** (0.02)	0.45 (0.24)	-0.35 (0.44)
Baptiste (%)	0.12* (0.04)					
Méthodiste (%)	0.55* (0.18)					
Presbytérien (%)	0.03 (0.11)					
Anglican (%)	0.08 (0.08)					
Congrégationniste (%)	-6.07** (1.81)					
Anglais (%)		0.24*** (0.04)				
Écossais (%)		-0.09 (0.14)				
Irlandais (%)		0.06 (0.09)				
Immigrants (%)		-0.79 (0.40)				
Proportion urbaine (%)			-0.01 (0.06)			
Proportion urbaine (%)				-0.02 (0.06)		
Nombre d'habitants					-0.03 (0.02)	
Proportion de femmes (%)						0.95 (0.91)
R²	0.90	0.84	0.00	0.01	0.12	0.07
Adj. R²	0.85	0.78	-0.07	-0.06	0.06	0.01
N^{bre}. obs.	16	16	16	16	16	16
RMSE	0.02	0.03	0.06	0.06	0.06	0.06

*** p < 0.001, ** p < 0.01, * p < 0.05

Note : Modèle de régression linéaire aux moindres carrés ordinaires – Les erreurs standards sont entre parenthèses.

La variable dépendante du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.

Pour le vote sur la vente des bières et des vins au tableau 5.2, il est intéressant de voir que les résultats ne sont pas nécessairement un reflet du vote en faveur de la prohibition. Comme il fut indiqué plutôt, la question de la prohibition avait tendance à mettre la vente des spiritueux et des alcools forts comme un enjeu séparé des bières, des cidres et des vins, considérés comme moins dangereux (Shiman 1972, 194; Hildebrand 1975, 33; Heron 2003, 53). Ainsi, à la première colonne du tableau 5.2, nous pouvons constater que les baptistes ne semblent plus avoir la même association sur l'enjeu de la vente des alcools légers : là où les baptistes sont significativement liés avec le vote en faveur de la prohibition, il n'est pas possible de faire le même constat sur la vente des bières et des vins. Ce constat se fait aussi pour les autres confessions religieuses par rapport aux catholiques. Les méthodistes, les presbytériens et les congrégationnistes ne sont pas significativement liés au vote en faveur de la vente des alcools légers. Les anglicans du Nouveau-Brunswick confirment l'existence d'une relation positive avec la vente des alcools légers. Pour les catholiques du Nouveau-Brunswick, indiqués par l'ordonnée à l'origine, la corrélation indique un appui de base très faible, uniquement à 4 %.

Le modèle à la deuxième colonne, qui considère la proportion des origines ethniques dans un comté, ne semble pas concluant également. Les proportions de toutes les communautés ethniques ne sont pas significativement associées au vote en faveur de la prohibition des alcools légers par rapport à la catégorie de référence des Canadiens français. Il est à noter, cependant, que tous les coefficients vont dans les directions des attentes théoriques. Par ailleurs, le modèle à la troisième colonne qui porte sur les trois différentes mesures des zones urbaines ou rurales dans un comté ne semble pas concluant. La proportion des trois mesures dans le comté n'est pas significativement associée au vote en faveur de la prohibition des alcools légers. Les trois mesures indiquent une relation négative avec les zones urbaines, mais sans être statistiquement significative et proche du zéro. Même la troisième variable avec le nombre d'habitants par circonscriptions n'est pas significative. Enfin, le modèle à la quatrième colonne qui mesure l'effet de la proportion des femmes dans un comté ne semble pas concluant; cette variable n'est pas significativement associée au vote en faveur de la prohibition des alcools légers. Ainsi, pour revenir sur la place des catholiques et des francophones dans la province du Nouveau-Brunswick, nous pouvons constater dans les différents modèles que leurs appuis s'alignent avec les hypothèses qui ont été précédemment formulées. Lorsque l'on analyse l'ordonnée à l'origine pour ces deux groupes, nous pouvons observer que leurs appuis se rapprochent du zéro.

Tableau 5.2 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients sur la question de la vente des alcools légers (Référendum provincial au Nouveau-Brunswick, 1920)

Tableau 5.2	Religion	Origine ethnique	Urbain	Urbain (sans villages)	Urbain (log)	Genre
Ordonnée à l'origine	0.04** (0.01)	0.04 (0.02)	0.05*** (0.01)	0.05*** (0.01)	-0.03 (0.11)	-0.12 (0.20)
Baptiste (%)	-0.05 (0.04)					
Méthodiste (%)	0.09 (0.17)					
Presbytérien (%)	-0.04 (0.10)					
Anglican (%)	0.21* (0.08)					
Congrégationniste (%)	-2.07 (1.68)					
Anglais (%)		-0.02 (0.04)				
Écossais (%)		-0.03 (0.14)				
Irlandais (%)		0.12 (0.09)				
Immigrants (%)		0.13 (0.40)				
Proportion urbaine (%)			0.05 (0.02)			
Proportion urbaine (%)				0.05 (0.02)		
Nombre d'habitants					0.01 (0.01)	
Proportion des femmes (%)						0.36 (0.40)
R²	0.55	0.17	0.24	0.25	0.04	0.05
Adj. R²	0.33	-0.13	0.19	0.19	-0.03	-0.01
N^{bre}. obs.	16	16	16	16	16	16
RMSE	0.02	0.03	0.02	0.02	0.03	0.03

*** $p < 0.001$, ** $p < 0.01$, * $p < 0.05$

Note : Modèle de régression linéaire aux moindres carrés ordinaires – Les erreurs standards sont entre parenthèses.

La variable dépendante du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.

5.6.2 – Analyse de la Nouvelle-Écosse

La démonstration pour la Nouvelle-Écosse s'est effectuée en deux étapes. La première (N = 16), peu fructueuse (voir annexe 8.1), se situe au niveau des comtés de la province, comme pour le Nouveau-Brunswick (N = 16), avec les données du vote au référendum de 1920. Comme l'indique Davis (1990, 263), les référendums sur la prohibition du début du 20^e siècle étaient parfois institutionnalisés avec peu de rigueur, laissant ainsi certains bulletins de vote non comptabilisés ou une absence de communication de l'ensemble des bulletins de vote dans les différentes presses locales, provinciales ou nationales. Après la publication des votes partiels dans le *Montreal Gazette* le 27 octobre 1920, il n'y a plus de communication sur les résultats complets de ce référendum au niveau de chacun des comtés de la province. Avec ces données partielles, aucune des confessions ou des origines ethniques ne sont significativement associées au résultat du vote dans les modèles. Uniquement la variable urbaine, mesurée par le nombre d'habitants, semble liée au vote sur la prohibition en Nouvelle-Écosse.

Cela dit, il est possible grâce aux données au niveau des circonscriptions fédérales et les données du recensement qui correspondent à ces limites en Nouvelle-Écosse, d'effectuer une démonstration empirique avec les résultats du vote complet (N = 12). Comme les résultats du référendum de 1920 ont été aussi⁴² comptabilisés en Nouvelle-Écosse au niveau des circonscriptions fédérales électorales, et puisque nous avons les données du recensement de 1921 pour ces mêmes circonscriptions, il est possible de réaliser une analyse des facteurs explicatifs du vote dans les douze circonscriptions de la province (Davis 1990, 394). La démonstration suivante se base donc sur les données fédérales, permettant d'avoir le nombre d'électeurs éligibles et le nombre de votes complets. Comme pour le référendum de 1898, puisque les données du vote sont compilées au niveau de la circonscription fédérale, il est possible d'établir la correspondance entre les données du recensement et les données énumérées dans « le Dominion electoral districts » (par circonscription fédérale).

La démonstration au niveau fédérale présentée au tableau 5.4 est plus concluante que la démonstration faite avec les limites des comtés au niveau provincial. En ce qui concerne le modèle par religions, l'analyse identifie plusieurs corrélations significatives entre le pourcentage des

⁴² Les votes avaient parfois tendance à être compilés à la fois par circonscriptions fédérales et provinciales, comme ce fut le cas dans la Gazette officielle du Québec lors du référendum québécois sur la prohibition d'alcool (1919).

confessions religieuses (par rapport aux catholiques) dans une circonscription et le vote en faveur de la prohibition. Contrairement au Nouveau-Brunswick où les presbytériens n'étaient pas associés significativement à cette option, les presbytériens de la Nouvelle-Écosse sont fortement corrélés, ainsi que les baptistes, avec le vote en faveur de la prohibition dans la première colonne. Avec surprise et contre toute attente, les méthodistes ne sont pas significativement liés au vote en faveur de la prohibition dans cette province. Il est important de préciser que le poids relatif des méthodistes n'est pas négligeable, puisqu'ils constituent 11 % des confessions religieuses de la Nouvelle-Écosse en 1921 (Canada 1921, 568). Les anglicans, pour leur part, demeurent ambigus en Nouvelle-Écosse en général. Pour les résultats de la première colonne du tableau 5.4, les anglicans ne sont pas significativement liés au vote en faveur de la prohibition, mais la direction du coefficient démontre une tendance vers l'intempérance. Pour les catholiques de la province, le coefficient est très bas, on peut dire que l'appui de ce groupe se situe probablement entre 0 et 20 % selon l'intervalle de confiance de cette variable.

Pour le modèle par origines ethniques à la deuxième colonne du tableau 5.4, les résultats ne sont pas robustes, car ils ne démontrent pas une association significative entre chacun des groupes ethniques et le vote. Même si pour les coefficients qui indiquent des directions en lien avec les attentes théoriques établies, les associations statistiques ne sont pas significatives entre le vote et les communautés ethniques en relation à la catégorie de référence des Canadiens français. L'échantillon, avec ses 12 observations, demeure très petit pour une démonstration comme celle-ci. Il est donc important d'interpréter avec prudence les résultats indiqués au tableau 5.3.

Tableau 5.3 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients (Référendum provincial de la Nouvelle-Écosse, 1920)

Tableau 5.3	Religion	Origine ethnique	Urbain	Urbain (log)	Genre
Ordonnée à l'origine	0.09 (0.04)	-0.11 (0.20)	0.22*** (0.04)	0.96** (0.30)	-0.52 (1.35)
Baptiste (%)	0.36** (0.09)				
Méthodiste (%)	0.06 (0.21)				
Presbytérien (%)	0.24* (0.07)				
Anglican (%)	-0.20 (0.12)				
Congrégationniste (%)	0.39 (1.37)				
Anglais (%)		0.43 (0.24)			
Écossais (%)		0.43 (0.25)			
Irlandais (%)		-0.21 (0.46)			
Immigrants (%)		-0.66 (2.30)			
Proportion urbaine (%)			-0.11 (0.10)		
Nombre d'habitants				-0.07* (0.03)	
Proportion des femmes (%)					1.43 (2.75)
R²	0.84	0.35	0.11	0.41	0.03
Adj. R²	0.71	-0.02	0.03	0.35	-0.07
N^{bre}. obs.	12	12	12	12	12
RMSE	0.04	0.07	0.07	0.05	0.07

*** p < 0.001, ** p < 0.01, * p < 0.05

Note : Modèle de régression linéaire aux moindres carrés ordinaires – Les erreurs standards sont entre parenthèses.

La variable dépendante du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.

Le modèle sur la proportion de la population urbaine et rurale présenté dans la troisième colonne, avec le logarithmique naturel, démontre que plus la population augmente dans un comté, moins il y a des votes en faveur de la prohibition. La ville de Halifax se présente comme le meilleur exemple, étant le bastion de la Nouvelle-Écosse pour la cause des alcools, étant aussi le seul comté à avoir voté avec une mince majorité contre la prohibition (Phyne 1992, 162). Les deux autres mesures offertes par le recensement ne sont pas significatives dans le modèle. Le nombre très peu élevé de « villages » dans le cas de la Nouvelle-Écosse⁴³ enlevait la nécessité d'ajouter la deuxième mesure de la proportion urbaine (c.-à-d., sans les villages) ajoutée dans les démonstrations empiriques précédentes.

Enfin, le modèle à la quatrième colonne qui inclut la proportion des femmes dans un comté ne semble pas concluant également. L'effet de cette variable, bien que positif, n'est pas significativement associé avec le vote en faveur de la prohibition.

5.7 – Discussion

Les référendums provinciaux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, malgré les victoires qu'ils représentent, sont suivis par un déclin croissant et déjà commencé des mouvements de tempérance et de l'évangélisme social dans les Maritimes (Davis 1990, 325). Ce déclin s'observe parmi les anglicans, qui ont adopté l'évangélisme social durant la Première Guerre mondiale, pour ensuite abandonner cette cause plus tard dans les années 1920. L'idéalisme réformiste que sous-tend l'évangélisme social, accentué par l'après-guerre, semble s'être évaporé graduellement chez les mouvements de prohibition (Davis 1990, 350-351). Les Maritimes semblent se distinguer sur un plan : la présence des baptistes influence particulièrement le vote en faveur de la prohibition dans cette région. Leur bon nombre (19 %) dans les deux provinces, comparativement aux méthodistes (10 %), explique cette relation (Canada 1921, 568). En quelque sorte, nous pouvons spéculer que les baptistes ont pris la place des méthodistes dans les mouvements de tempérance de la région, tandis qu'au niveau national, ils demeuraient que dans une « secondary leadership position » (Allen 1971, 15).

⁴³ Parmi tous les comtés de la Nouvelle-Écosse, la seule sous-division répertoriée comme « villages » est le village de Mill dans le comté de Queens (Canada 1921, 396).

Il est aussi intéressant de voir, lors de la période d'après-guerre, que les presbytériens et les méthodistes ne semblent pas être côte à côte dans leur appui en faveur de la prohibition. Là où la présence des méthodistes est significativement liée au vote en faveur de la prohibition, la présence des presbytériens ne l'est pas. Il est possible d'observer la même dynamique en Nouvelle-Écosse où la présence des presbytériens est significativement liée au vote en faveur de la prohibition, tandis que la présence des méthodistes ne l'est pas. Il est difficile de comprendre les raisons derrière cette alternance. Les presbytériens ont bel et bien adopté l'évangélisme social au Canada lors de l'après-guerre (Allen 1971; Forbes 1971; Davis 1990). Néanmoins, il n'est pas aussi clair que les presbytériens avaient les mêmes visées dans les réformes proposées par les méthodistes (Genizi 2002, 216). De plus, il est possible qu'il y ait eu une compétition entre les doctrines sociales apparues durant les années 20, principalement entre l'évangélisme social et le réalisme chrétien, doctrine en opposition l'une contre l'autre (Gauvreau 1987, 25). Le même phénomène entre les presbytériens et les méthodistes peut être constaté dans la démonstration par municipalités au Québec.

L'origine ethnique semble moins préminente comme variable pour expliquer le vote en faveur de la prohibition dans cette région. Les Anglais du Nouveau-Brunswick associés aux efforts prohibitionnistes et les Irlandais de la Nouvelle-Écosse associés aux efforts anti-prohibitionnistes sont les deux origines ethniques statistiquement associées au vote, ce qui est curieux si l'on tient en compte de la présence non négligeable des Écossais dans les deux provinces (Canada 1921, 354). En ce qui concerne la proportion de la population urbaine et rurale, les résultats confirment plusieurs propos sur les grandes villes des Maritimes durant la période des enjeux de prohibition (Phyne 1992, 162). Les habitants des zones urbaines (selon le nombre d'habitants) ont tendance à voter contre la prohibition dans les deux provinces, ce qui reflète la dichotomie morale entre les zones rurales tempérantes et les zones urbaines intempérantes (Hawrysh 2014). Les villes comme Moncton, Saint-Jean ou Halifax étaient souvent identifiées par les mouvements de tempérance comme étant les hauts lieux de la beuverie (Davis 1990, 115 et 277; Phyne 1992, 162; Couturier 1993). Pour la variable de la proportion des femmes, les deux provinces ne possèdent pas de relation significative entre cette variable et le vote dans un comté, quoique cette relation soit positive.

Pour les catholiques des deux provinces, le vote en faveur de la prohibition est associé uniquement avec la vente des alcools légers au Nouveau-Brunswick, avec un maigre appui de 4 % (théoriquement dans un comté exclusivement catholique). Cet appui monte en Nouvelle-Écosse à 9 %, sans être significatif. Lorsque l'on analyse les proportions des catholiques dans les comtés dans le recensement (1921), les comtés de Madawaska (97 % de catholiques), Gloucester (92 %), et Kent (81 %) au Nouveau-Brunswick et les circonscriptions fédérales de Inverness (70 %), de Antinogish et Gusborough (57 %) et du Cape Breton Sud et Richmond (54 %) en Nouvelle-Écosse sont les endroits les plus peuplés par les catholiques. C'est uniquement dans le comté de Madawaska, le plus homogène des comtés, où le vote penchait davantage contre le régime prohibitif (318 pour et 636 contre). Pour les francophones, les résultats des analyses dans les deux provinces permettent de constater une seule association entre les francophones et le vote pour la prohibition. Ainsi, les francophones de la province du Nouveau-Brunswick sont associés à un appui de 5 % dans les comtés. Comme cet appui est près de zéro, celui-ci ne contribue pratiquement pas à augmenter ou à diminuer les appuis en faveur de la prohibition. Il est aussi intéressant de constater, même si la relation n'est pas significative, que l'ordonnée à l'origine en Nouvelle-Écosse est de -0,11, ce qui pourrait indiquer une réduction notable des appuis des francophones de la province. La composition des francophones suit majoritairement les comtés présentés chez les catholiques. À partir du recensement (1921), les comtés de Madawaska (93 % de francophones), Gloucester (85 %) et Kent (75 %) au Nouveau-Brunswick et les circonscriptions fédérales de Annapolis et Digby (32 %), Inverness (21 %) et Antinogish et Gusborough (15 %) en Nouvelle-Écosse sont les plus peuplés par les francophones. Encore une fois, c'est uniquement dans le comté de Madawaska, le plus homogène des comtés, où le vote penchait davantage contre le régime prohibitif (318 pour et 636 contre). En observant ces données statistiques, il ne semble pas clair qu'un comté (ou circonscription fédérale) majoritairement francophone ou catholique sera automatiquement favorable pour un régime « mouillé », contrairement au Québec. Ce constat est encore plus accentué dans les comtés du Nouveau-Brunswick où la proportion et l'homogénéité de ces deux groupes sont beaucoup plus accrues, sans nécessairement avoir une majorité contre la prohibition.

Néanmoins, la plus grande limite de cette partie des démonstrations empiriques sur la prohibition vient du taux peu élevé de participation observé dans les deux provinces. La Nouvelle-Écosse compte un taux de participation dans les 40 % tandis que le taux pour le Nouveau-

Brunswick tombe en bas des 33 % des électeurs éligibles de la province (Heron 2003, 183-184). D'autres limites sont importantes à mentionner : les résultats du Nouveau-Brunswick ont été compilés maladroitement, puisque la somme des votes ne correspond pas toujours à la somme des votes pour ou contre des deux options (vente et prohibition) (Davis 1990, 263; Montreal Gazette 1920a). Le nombre d'observations est aussi peu élevé en comparaison aux autres provinces comme le Québec ou l'Ontario, lorsque l'on considère le nombre de circonscriptions électorales. Les observations passent de (N=16) à (N=12) selon les provinces, ce qui offre un nombre limité de données à analyser.

5.8 – Conclusion

Les analyses des référendums au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse ont permis d'ajouter quelques constats empiriques sur les attitudes envers la prohibition dans les Maritimes. Les hypothèses sur les confessions religieuses sont les plus concluantes parmi toutes les variables incluses dans les modèles. Dans les deux provinces, les baptistes sont fortement associés avec le vote en faveur de la prohibition. Les presbytériens en Nouvelle-Écosse et les méthodistes du Nouveau-Brunswick sont aussi corrélés avec le vote en faveur de la prohibition. L'hypothèse établie sur les anglicans n'est pas confirmée. Les coefficients des anglicans, bien que généralement positifs, n'atteignent pas le seuil minimal de signification statistique. Dans le seul cas où cela arrive, les anglicans sont corrélés avec la continuité de la vente des alcools légers au Nouveau-Brunswick. Dans cette région du Canada, l'hypothèse des origines ethniques comme facteur explicatif du vote en faveur de la prohibition n'est pas concluante également. Les différentes corrélations pour les origines ethniques dans les deux provinces ne sont pas significativement liées au vote. Cela dit, on constate par ailleurs un très faible appui pour les populations francophones et catholiques, avec des appuis théoriques qui se rapprochent la plupart du temps aux alentours de zéro chez les deux groupes, ce qui confirme nos hypothèses. Pour la variable urbaine et rurale, il est possible d'établir des résultats concluants, selon les attentes théoriques présentées au début du chapitre. Même si les deux premières variables opérationnalisées à partir du recensement canadien (1921) ne sont pas significativement liées au vote, le nombre d'habitants comme indicateur d'urbanisation est négativement associé avec le vote en faveur de la prohibition. Cette logique suit nos attentes théoriques, le nombre d'habitants semble encore une fois être une variable appropriée pour mesurer

le taux d'urbanisation dans un comté. Dans cette région du Canada, l'hypothèse liée au genre comme facteur explicatif du vote en faveur de la prohibition n'est pas concluante. Les différentes corrélations des modèles selon la proportion de femmes dans un comté ou une circonscription dans les deux provinces ne sont pas statistiquement significatives. Cela dit, il est fort probable que la variation associée à cette variable ne soit pas très forte dans les comtés, puisque le nombre d'hommes et de femmes a tendance à être distribué de façon symétrique autour de 50 %. Par ailleurs, le fait que cette variable soit positivement associée au vote en faveur de la prohibition confirme partiellement la validité de l'hypothèse sur le genre.

Dans le prochain chapitre, il sera à nouveau question de ces différents résultats dans une analyse comparative avec les référendums sur la prohibition au Québec et dans le reste du Canada. Cette dernière analyse va nous permettre d'identifier les grandes différences et similitudes entre ces régions sur cet enjeu de santé publique aux 19^e et 20^e siècles.

6 – Conclusion

6.1 – Introduction

À travers l'analyse des résultats des référendums sur la prohibition, ce mémoire a cherché à mieux comprendre les facteurs explicatifs du vote en comparant le Québec au reste du Canada. Pour ce faire, une analyse sur la relation entre le vote en faveur de la prohibition et plusieurs variables socio-démographiques fut réalisée. Les résultats ont démontré que les citoyens du Québec avaient des préférences différentes que les autres concitoyens canadiens, avec des attitudes majoritairement opposées à la prohibition. L'objectif principal de ce chapitre est de comprendre les distinctions de l'opinion interprovinciale dans les résultats des référendums sur la prohibition.

Ce chapitre débute avec un court préambule sur la place du Québec dans le Canada sur l'enjeu des alcools et de la prohibition. Cette partie propose également un retour sur la question de recherche et un résumé des principaux résultats des analyses effectuées dans les chapitres 3-4-5. La section suivante présente les principales contributions de ce mémoire. Il sera ainsi possible d'identifier les grandes différences entre le Québec et le reste du Canada sur les enjeux des alcools lors du 19^e et du 20^e siècle. Ensuite, il sera question des limites de ce mémoire pour discuter des principaux problèmes liés à l'objet d'étude. Ces limites permettent d'expliquer comment les recherches sur le sujet peuvent toujours améliorer la littérature sur l'enjeu des alcools au Canada et au Québec, que ce soit sur le plan historique ou empirique. Cette ouverture sera utile pour discuter des attitudes politiques plus générales au Canada et au Québec, où la persistance de leurs distinctions demeure en partie inexplicée. L'avant-dernière section qui traite du cannabis est un bon exemple des différences interprovinciales contemporaines puisque la province du Québec se démarque du reste du Canada par son attitude plus réfractaire envers la légalisation, la possession et la consommation du cannabis. Enfin, une ouverture comparative sur les enjeux de la prohibition et les nouveaux enjeux de la libéralisation des drogues nous permet de conclure ce mémoire.

6.2 – L'enjeu de la prohibition au Québec et au Canada

Henri Bourrassa dira dans *Le Devoir* du 3 février 1923 :

« Nous avons dénoncé et nous dénonçons encore la multiplicité de prétendus “restaurants de tempérance”, véritables débits de poisons, de whiskey [sic] de contrebande et de drogues stupéfiants, autorisés et patentés par le gouvernement et la loi de M. Taschereau, apôtre de la tempérance.[...] Ce que nous réclamons de l'État, c'est l'élimination de tous les débits où l'on vend au verre n'importe quelle sorte de boisson, c'est la restitution de la vente des vins, des bières et des alcools au commerce de maisons responsables, c'est la surveillance par l'État de la qualité des marchandises [...] »

Deux ans auparavant, la première Société des alcools était créée le 1^{er} mai en Amérique du Nord dans la province du Québec (Prévost 1986, 74). Deux ans avant cela, le référendum québécois sur la prohibition de l'alcool le 10 avril 1919 a permis aux Québécois, avec une forte majorité, d'acheter des bières, cidres et vins légers, contrairement à la majorité des autres provinces au pays. La fin du 19^e siècle avec le référendum national et le début du 20^e siècle avec le dénouement de la Première Guerre mondiale se présente comme l'une des périodes les plus actives sur l'enjeu des alcools au Canada.

L'émergence d'un ensemble d'infrastructure a vu le jour durant les différents épisodes de la prohibition : la police montée, la première société des alcools (CLQ) et la sécularisation du système hospitalier au Québec sont des exemples d'institutions gouvernementales qui se sont développés en réaction à l'enjeu des alcools. (Dupont 1973; Phyne 1992; Cormier 2012; Petitclerc 2012a; Petitclerc 2012b). La prohibition a aussi révélé une opposition dans l'opinion publique entre les provinces canadiennes. Comme l'exprime Heron (2003, 371) dans *Booze: A distilled History*: « The story of booze has been different everywhere alcohol has been consumed ». Il poursuit plus tard avec une formulation révélatrice dans le cas étudié, d'un Québec distinct au sein du Canada : « It is not too helpful to consider the individual drinker in isolation. As in all parts in the world, Canadians generally used their decisions to consume or not to consume as a means of sustaining a sense of community within particular social groups » (Heron 2003, 383). Dans cette logique où le Canada se distingue des États-Unis dans le contexte de l'Amérique du Nord, ce mémoire avait pour but d'explorer si cette logique s'applique au Québec, mais aussi ailleurs au Canada.

6.3 – Retour sur la question de recherche et des principaux résultats

Ce mémoire cherchait à répondre à la question de recherche suivante : en observant le cas de santé publique de la prohibition au tournant du 19^e siècle, quels sont les facteurs qui expliquent les différences interprovinciales lors des référendums sur cet enjeu ? Pour répondre à cette question, les chapitres précédents ont analysé les résultats de différents référendums sur la prohibition : au niveau national en 1898 (chapitre 4) ; au niveau de la province du Québec et de ses municipalités en 1919 (chapitre 3) ; et dans les provinces des Maritimes du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en 1920 (chapitre 5).

Pour commencer, les résultats des analyses présentés au chapitre 3 ont indiqué, sans exclure les Irlandais, que la présence des catholiques, majoritairement des Canadiens français dans la province du Québec, augmentait grandement les probabilités qu'une municipalité ou qu'un comté ne soit pas sous prohibition locale. De plus, en analysant les données sur les francophones en dehors du Québec, les résultats ont démontré que les communautés francophones du reste du Canada n'ont pas eu le même impact sur la prohibition qu'au Québec. Cette province s'est distinguée, au cours du référendum national (1898) et au référendum provincial (1919) comme étant la seule province à refuser avec une majorité notable la prohibition totale.

Cette position unique du Québec prend tout son sens lorsque nous comparons les principaux résultats des analyses sur les référendums dans cette province avec ceux du reste du Canada. Six constats ressortent des trois chapitres empiriques du mémoire : (1) les anglicans ont adopté l'évangélisme social lors de la Première Guerre mondiale, ce qui s'est exprimé par un vote en faveur de la prohibition. Par ailleurs, il est possible de déterminer que les anglicans du Québec ont tendance à être différents de ceux du reste du Canada, ce qui peut s'expliquer par l'adoption d'un évangélisme social de branche plus conservatrice dans cette province (Allen 1971, 77). Cette distinction s'exprime au Québec par une plus forte tendance intempérante avant la Grande Guerre (1898) et une ferveur prohibitionniste beaucoup moins marquée chez les anglicans du Québec après la fin des hostilités (1919-1921). (2) Les francophones et les catholiques du Québec sont associés à un appui moins élevé en faveur de la prohibition, lorsqu'on les compare avec les francophones et les catholiques en dehors de cette province. Ces résultats indiquent que les francophones et les catholiques de la province ont eu beaucoup plus tendance à voter contre la prohibition que ces deux mêmes groupes dans le reste du Canada. Ce comportement peut s'expliquer par une cohésion, une

coordination et une attitude beaucoup plus définie et unifiée dans la province du Québec. (3) Après la guerre, il semble impossible de voir les méthodistes et les presbytériens côte à côte dans l'appui en faveur de la prohibition en analysant les résultats du vote au Québec, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Ce comportement pourrait s'expliquer par une animosité des presbytériens sur les plans réformistes mis de l'avant par les méthodistes (Genizi 2002, 216). (4) La variable urbaine et rurale semble moins pertinente pour expliquer les résultats du vote dans toutes les provinces et au niveau du référendum national de 1898. Les différentes démonstrations empiriques avec la proportion de la population urbaine (ou opposition urbaine et rurale) n'étaient majoritairement pas associées avec le vote en faveur de la prohibition. Néanmoins, la mesure alternative du nombre d'habitants fut opérationnalisée avec un peu plus de succès. Le nombre d'habitants comme indicateur d'urbanisation se présente donc comme une meilleure mesure pour la variable urbaine et rurale, ce qui peut expliquer la robustesse légèrement supérieure de cette mesure alternative. (5) Les Anglais et les Écossais avaient tendance à être de fervents prohibitionnistes, avec des corrélations fortement significatives avec le vote en faveur de la prohibition dans les provinces du Canada. Ce résultat s'explique principalement par une volonté de défendre des valeurs souvent assimilées aux Anglo-saxons protestants (Dostie et Dupré 2012, 505-506; Boyer 2017, 255). (6) Finalement, il semble possible, en interprétant les résultats, de voir les attitudes d'(in)tempérance comme étant logé dans les conflits régionalistes qui sous-tendent la politique canadienne. Chaque région possède des acteurs qui ont des positions parfois contradictoires sur les enjeux des alcools lorsqu'on les compare d'une province à l'autre. Par exemple, les baptistes dans les Maritimes sont fortement associés avec le vote en faveur de la prohibition. Les nombreux Irlandais dans l'Ouest canadien et l'Ontario, principalement de confessions presbytériennes, ont tendance à être favorables avec la prohibition à cause du caractère évangélique de cette dénomination, tandis que les Irlandais du Québec (1898), province avec un bon nombre de coreligionnaires catholiques, sont davantage opposés à la prohibition (1919) (Wilson 1989, 8-12; Houston et Smyth 1990, 74).

En somme, ce mémoire a offert trois principales contributions à la littérature scientifique sur les enjeux des alcools au Canada et au Québec. Premièrement, il a rendu intelligibles les positionnements des confessions religieuses et des différentes communautés ethniques en relation avec le principe d'évangélisme social, primordial pour comprendre les mouvements de tempérance dans une démonstration empirique quantitative. Deuxièmement, il a permis d'approfondir, à l'aide

d'une première démonstration empirique au niveau local, les facteurs explicatifs du vote sur l'enjeu de la prohibition. Enfin, il a permis de prendre le sujet de santé publique lié à la prohibition de la vente des alcools, pour identifier un comportement distinct du Québec au sein du Canada. L'enjeu plus récent de la légalisation du cannabis apporte une piste de réflexion pour des recherches futures sur les différences qui persisteraient encore aujourd'hui entre les provinces canadiennes.

6.4 – Les limites des analyses

Quelques limites aux démonstrations empiriques sont importantes à rappeler pour interpréter les résultats avec prudence et précaution. La première limite provient de la source des données, le recensement canadien (1901, 1921), qui offre uniquement des mesures au niveau agrégé. Ainsi, il est important d'être prudent dans l'analyse des résultats. Le phénomène d'inférence écologique découle obligatoirement du type de données lors de l'analyse des référendums : ce problème advient lorsque l'interprétation des résultats d'une analyse statistique effectuée à partir de données agrégées est attribuée au niveau individuel (Hsieh 2017). Dans le cas présent, les mesures des variables sont faites principalement au niveau des provinces, des comtés ou des municipalités. Néanmoins, en prenant en considération les démonstrations empiriques de Dostie et Dupré (2012, 2015) et les limites de l'époque en ce qui concerne la collecte de données individuelles, le problème d'inférence écologique est un mal nécessaire pour étudier de manière quantitative la prohibition à la fin et au début du 20^e siècle.

La deuxième limite provient du faible nombre d'observations par référendum. Même si la démonstration par municipalités possède un nombre d'observations robustes (N=1336), les démonstrations au niveau provincial possèdent des quantités d'observations beaucoup moins élevées lorsque l'analyse se situe au niveau des comtés par exemple. Ce constat se pose surtout pour les analyses présentées au chapitre 5 où les observations sont minces, entre seize et douze cas par province. Pour la démonstration par municipalités, les dates, les votes et le nombre d'électeurs éligibles lors des référendums des prohibitions locales (situé dans le rapport annuel de la CLQ) auraient permis d'être plus robustes sur plusieurs points, par exemple, en réglant la temporalité entre les variables dépendantes et indépendantes du modèle ou en opérationnalisant un modèle MCO au niveau des localités.

Cela dit, plusieurs stratégies empiriques ont été déployées dans les différentes analyses pour s'assurer de la robustesse de ces résultats. Par exemple, pour régler les problèmes de temporalité lors de la démonstration par municipalités au Québec (chapitre 3), les données socio-démographiques de deux recensements canadiens (1901, 1921) ont été utilisées. Par ailleurs, pour analyser les comportements des francophones et catholiques hors Québec, deux démonstrations différentes (chapitre 4 et 5) nous ont permis d'analyser leurs comportements dans le reste du Canada. Ces deux mêmes démonstrations ont aussi été utiles pour distinguer les comportements envers l'appui ou le rejet de la prohibition avant et après la Première Guerre mondiale. Ensuite, une attention particulière fut portée à l'opérationnalisation des variables : il était important de dissocier les différentes dénominations évangéliques dans les modèles sur la religion, d'ajouter d'autres variables pertinentes si possible (le genre et la proportion des municipalités sous prohibition locale) et de trouver des alternatives aux recensements canadiens pour mesurer la proportion de la population urbaine et rurale. Les limites présentées nous obligent à être prudents dans l'interprétation des résultats. Les données de l'époque sont une limite nécessaire pour étudier de manière quantitative la prohibition à la fin et au début du 20^e siècle.

6.5 – Ce qui reste à faire

Même si les événements de la prohibition se passent aux alentours du début du 20^e siècle, avec une collecte de données souvent plus ardues en comparaison aux méthodes modernes, il a été possible dans ce mémoire d'établir des démonstrations originales en analysant cette période de l'histoire canadienne et québécoise. La première démonstration empirique par municipalités représente un premier effort pour construire une banque de données différentes pour analyser la prohibition, cette fois-ci au niveau local. Il est important de rappeler que ces prohibitions locales se sont établies depuis la loi de tempérance du Canada (1878) dans les autres provinces du Canada, ce qui pourrait offrir à d'autres chercheurs l'opportunité de réaliser des analyses fécondes au niveau local dans le reste du pays. De plus, un travail de cartographie important semble toujours nécessaire pour faire correspondre les données du vote de plusieurs référendums avec les données socio-démographiques pertinentes à analyser. Nous croyons que ce travail pourrait nous permettre d'établir de nouvelles démonstrations empiriques dans plusieurs provinces canadiennes après la

Première Guerre mondiale (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario).

6.6 – Discussion sur les différences plus générales au Québec et au Canada: l'enjeu du cannabis

Les distinctions entre le Québec et le reste du pays demeurent d'actualité lorsque l'on observe l'opinion publique canadienne. En analysant les attitudes politiques ou les différents enjeux de politique publique qui touchent l'entièreté du pays, la province se démarque sur plusieurs sujets : les attitudes envers l'immigration et les individus issus des Premières Nations, les liens possibles avec les États-Unis, les accords de libre-échange (Blais 2005a; Blais et al 2008; Bilodeau et al. 2012). Les différentes préférences se confirment même au-delà de la langue, avec des préférences de politiques publiques distinctes entre francophones au Québec et en dehors de la province (Blais 2005a; Medeiros et Fournier 2014). La préférence prononcée pour certains chefs ou partis par une grande partie des citoyens québécois s'ajoute aussi aux désirs d'une représentation distincte dans cette province (Blais 2005b; Johnston 2019). Ainsi, il est toujours possible d'identifier des divergences en comparant l'opinion publique des provinces canadiennes.

Les principales analyses de ce mémoire se sont intéressées à l'enjeu de la prohibition, ce qui était une tentative pour comprendre les facteurs explicatifs du vote en faveur de la prohibition au Québec et au Canada. Cet enjeu de santé publique, peu connu dans l'histoire du Canada et peu approfondi dans la recherche scientifique en sciences sociales, sous-tend une des questions importantes de la science politique au pays : pourquoi persiste-t-il aujourd'hui des différences importantes entre les opinions des Québécois francophones et les Canadiens anglophones et allophones sur une multitude d'enjeux de politique publique? Notre compréhension de l'origine de ces distinctions demeure encore floue. Le cas d'étude de la prohibition se présentait comme une période d'analyse intéressante pour mieux comprendre ce phénomène.

Un autre enjeu de santé publique récent est un bon exemple des différences interprovinciales qui existent dans l'histoire canadienne : la légalisation de la consommation et de la vente du cannabis. Les enjeux sur le cannabis, après la légalisation, tournent principalement autour de la gestion des paliers fédéraux et provinciaux, que ce soit pour la vente, l'accessibilité et

la régulation, ce qui amène les provinces à adopter des mesures et des régulations selon leurs propres intérêts (Bear 2017, 99-100; Bird 2019). Sur cette question, le Québec se distingue sur plusieurs plans : la province est la seule à établir l'âge d'achat et de consommation à 21 ans, le taux de consommation et l'appui pour la légalisation sont les plus bas au Canada (NRG Research Group 2017; Statistique Canada 2019). Contrairement à l'enjeu de la prohibition de la vente d'alcool, où le Québec était plus libéral et tolérant en comparaison du reste du Canada, la province adopte ici une attitude contraire en étant davantage conservatrice et prudente.

Les dernières années avant le moment crucial de la légalisation en 2018 ont été ponctuées par les diverses enquêtes fédérales et provinciales sur la légalisation de la vente du cannabis. Malgré l'importance offerte sur les habitudes et les perceptions des jeunes, différentes données statistiques permettent d'analyser les comportements des provinces canadiennes. Ces données concernent principalement les enjeux de la santé, des habitudes de consommation, du marché et de la justice.

Le plus marquant pour le Québec se présente au niveau de sa consommation de cannabis. Depuis la collecte de données trimestrielles du début de l'année 2018 par l'Enquête Nationale sur le Cannabis (ENC), il est possible de distinguer des différences notoires dans la relation entre la consommation de cannabis et les provinces. D'un point de vue global, le Québec arrive dernier (sauf au deuxième trimestre de 2018) dans la consommation de cannabis au cours des trois derniers mois selon la province (en pourcentage) (Statistique Canada, 2018). À plusieurs reprises⁴⁴, la province francophone est significativement en dessous de la moyenne nationale⁴⁵. Contrairement aux citoyens du Manitoba et de la Colombie-Britannique fortement en faveur de la légalisation (respectivement 59 % et 57 %), les Québécois étaient les plus défavorables avec la proposition (seulement 37 % sont en accord) (Nordic Research Group 2017). Un constat similaire se retrouve aussi au début de la décennie (Forum Search inc 2012). Aussi, avant la légalisation en 2017, le Québec possède le plus bas taux de dépenses par personne de cannabis médical et plus

⁴⁴ Pour les trimestres suivants : troisième de 2018, premier de 2019, deuxième de 2019 et troisième de 2019 (ECTAD 2015; Statistique Canada 2018; Rotermann 2020)

⁴⁵ Il est intéressant de voir que Montréal, lors de l'analyse du taux de THC-COOH présent dans le cannabis dans les eaux usées, possède un des plus grands taux (grammes par millions) en comparaison des autres grandes villes canadiennes. Cette démonstration empirique originale se présente contre les données statistiques des récentes enquêtes canadiennes sur le cannabis (Rotermann 2020).

significativement, le Québec possède le plus petit pourcentage d'achat de la province (2,4 %) lors de la même année (Statistiques Canada, 2018). Même dans la légalisation de la culture domestique du cannabis, le Québec se retrouve dans les dernières provinces du Canada (37 % d'accord en comparaison à la Colombie-Britannique à 63 %) (Ipsos 2017). La Saskatchewan est une autre province où la consommation a tendance à être sous la moyenne nationale, mais dans une proportion moindre qu'au Québec (Tessier et Noel 2018, 108; Statistique Canada, 2019).

Au niveau de la criminalité, lors de l'année de légalisation en 2018, le Québec se distingue principalement de deux manières en comparaison aux autres provinces, par les crimes liés à la possession de cannabis séché illicite de plus de 30 g de cannabis séché (ou l'équivalent) par un adulte et par l'importation et exportation de cannabis (2018). Pour le premier délit, le Québec est surreprésenté avec 51 % des cas (136 sur 264 cas) et pour le deuxième aussi avec 55 % des cas (165 sur 302 cas) (Statistique Canada, 2018).

En ce qui concerne le marché, même si la consommation reste en dessous du Canada, les parts de marchés attribués à la vente des magasins de cannabis (données mensuelles) présentent la province du Québec comme étant relativement proportionnelle selon son poids relatif (22 % de la population canadienne) dans le Canada : le Québec représente depuis octobre 2018 jusqu'à mars 2020 entre 18 % et 23 % de la vente légale de cannabis en magasin (Statistique Canada, 2018). En ce qui concerne la production, le nombre de licences aux producteurs, avant la légalisation (7 juin 2017), se trouve à être beaucoup plus petit que dans le reste du Canada (selon son poids relatif dans le Canada). Vingt-six d'entre elles sont en Ontario, 10 en Colombie-Britannique et le reste est dans les autres provinces (9 sur un total de 45) (Statistique Canada 2017).

Le 1^{er} novembre 2019, la loi resserrant l'encadrement du cannabis a été sanctionnée au Québec. Cette loi est venue modifier la loi encadrant le cannabis en imposant notamment des restrictions d'usage et en haussant l'âge légal de possession et d'achat du cannabis à 21 ans. L'approche au Québec, redéfinie par la loi encadrant le cannabis, est justifiée par [les] « importants risques pour la santé et la sécurité du public, le gouvernement du Québec a donc encadré strictement cette substance » (Approche au Québec, 2020). Le but est de « réduire les risques et les méfaits sur la santé et la sécurité des individus » avec l'interdiction à partir du 1^{er} janvier 2020 de la possession, l'admission à des points de vente, l'achat et autres réglementations sur le cannabis des personnes âgées en bas de 21 ans (Approche au Québec, 2020). Le Québec est donc la seule province à avoir

adopté ce type d'encadrement dans le Canada. L'enjeu du cannabis au Québec nous permet de tracer un parallèle avec la prohibition. La province suit une tendance complètement inverse au reste du Canada dans les deux cas de santé publique.

Le Québec des années 1920 est beaucoup plus conservateur dans ses valeurs que le reste du Canada : le vote des femmes arrivera beaucoup plus tard dans cette province, les institutions sont encore sous l'emprise de la religion et les partis politiques reflètent davantage des mœurs conservatrices (Balthazar 2013). Néanmoins, sur la question de l'alcool, les comportements au Québec sont complètement inversés. Comme l'indique Michael Hawrysh (2014, 4) : « la création de la Commission des liqueurs du Québec (CLQ) marque une étape importante dans la laïcisation du Québec et l'établissement et la consolidation du rôle social et moral de l'État, un rôle traditionnellement occupé par le clergé ». On le voit principalement dans le passage du domaine religieux vers le gouvernement par la loi sur l'assistance publique, adoptée par le gouvernement Taschereau, qui transfère la responsabilité des enjeux de la lutte à la pauvreté des organismes de charité religieuse (Petitclerc 2012a). Les deux projets gouvernementaux se voient intrinsèquement liés par la suite, puisque les revenus de la CLQ permettent de financer l'assistance publique et ainsi « de consolider davantage son nouveau rôle social »⁴⁶ (Hawrysh 2014, 32). Les profits de la CLQ vont aussi servir à financer l'éducation, autrefois uniquement réguler par les autorités catholiques (Dupont 1973, 102). Paradoxalement, les catholiques commencent indirectement leur propre sécularisation au Québec. Le refus de la prohibition totale (des vins et bières en 1919), qui mène à la création de la Commission des Liqueurs du Québec, permet par la suite le meilleur financement des mesures de la loi de l'assistance publique, premier pas dans la désacralisation de la province (Dupont 1973, 51). À ce propos s'ajoute l'opposition même entre les catholiques et la hiérarchie de cette Église au Québec : cette dernière se présente contre la nationalisation des alcools par le biais du contrôle gouvernemental (Dostie et Dupuis 2015, 18; Robert 2019, 106). Petitclerc (2012a, 229) va jusqu'à dire que : « cette loi marque une étape au Québec dans la perception canadienne-française de l'État ».

⁴⁶ Par exemple, pour aider l'approvisionnement en lits d'hôpitaux, un montant d'un million de dollars provenant de la CLQ sera versé à l'assistance publique en 1929 (DALQ 1929, 833-838). Les pensions de vieillesse, partagées entre le provincial et fédéral, sont un autre exemple d'assistance publique financée par les revenus des différentes sociétés des alcools créées dans les provinces lors des années 20 et 30 (Forbes 1971, 33).

6.7 – Conclusion

De nouveaux enjeux de santé publique au Canada et au Québec risquent d'apparaître de plus en plus durant les prochaines décennies. La légalisation et la normalisation de la consommation de plusieurs drogues pourraient remettre à jour certaines inquiétudes qui se sont produites à l'époque de la prohibition. La libéralisation et la dépénalisation des drogues s'intensifient de plus en plus depuis la deuxième décennie du 21^e siècle, avec le Canada à l'avant-garde de cette tendance, en étant le premier pays du G7 à légaliser le cannabis au niveau national (Devoir 2018). Dans l'extrême de la libéralisation, le Portugal, en 2001, décriminalise l'usage de toutes les drogues, avec un succès impressionnant pour la radicalité de la mesure, apportant ainsi un modèle possible pour les pays cherchant à libéraliser son rapport aux multiples drogues toujours illégales à la consommation, à la vente ou à l'achat (Greenwald 2009; Szalavitz 2011). Les implications sont multiples pour les Canadiens. Qu'en disent les professionnels de la santé ? Quelles sont les retombées économiques possibles ? Quelles sont les conséquences du processus de libéralisation des drogues sur l'ordre public, la criminalité et la consommation récréative ? Les mêmes questions que les différents mouvements de tempérance, les autorités locales ou les gouvernements se sont posées sur les enjeux de l'alcool au début du siècle dernier. De plus, dans un régime fédératif comme le Canada, d'autres enjeux de structures et de coopération politique sont souvent en conflit. Comme pour l'enjeu du cannabis, la légalisation des drogues se joue nécessairement sur les différents paliers, fédéraux et provinciaux, du gouvernement canadien (Bear 2017, 97-100; Bird 2019). Ces types de dynamiques du modèle canadien risquent de poser de nouveaux défis dans un fédéralisme dit de « coopération » (Montpetit 2007; Montpetit 2019).

7 – Références

- Allen, Richard. 1971. *The Social Passion: Religion and the Social Reform in Canada 1914-28*. Toronto: University of Toronto Press.
- Baillargeon, Stéphane. 2018. « Les médias du monde couvrent la légalisation canadienne du cannabis. » *Le Devoir*, 18 octobre 2018. <https://www.ledevoir.com/societe/539292/les-medias-du-monde-couvrent-la-legalisation-canadienne-du-cannabis>.
- Balthazar, Louis. 2013. *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*. Québec: VLB Éditeur.
- Bear, Daniel. 2017. « From toques to Tokes: Two challenges facing nationwide legalization of cannabis in Canada. » *International Journal of Drug Policy* 42: 97-101.
- Behiels, Michael D. 1991. « Quebec and the question of immigration: From ethnocentrism to ethnic pluralism, 1900-1985. » Société historique du Canada. https://chahc.ca/_uploads/5c3758a4d244d.pdf.
- Bellamy, Matthew. 2009. « The Canadian brewing industry's response to prohibition, 1874-1920. » *Brewery History*, 132: 2-17.
- Bird, Malcom G. 2019. « Legalized cannabis in Canada: Federalism, policy, and politics. » Dans *High time: The legalization and regulation of cannabis in Canada*. Sous la direction de Andrew Potter et Daniel Weinstock, 22-34. Canada : McGill-Queen's University Press.
- Bilodeau et al. 2012. « Small worlds of diversity: Views toward immigration and racial minorities in Canadian Provinces. » *Canadian Journal of Political Science / Revue Canadienne de Science Politique*, 45 (3) : 579-605.
- Blais Hildebrand, Ghislaine. 1975. « Les débuts du mouvement de tempérance dans le Bas-Canada, 1828-1840. » Mémoire de M.A., Université McGill. <https://escho.larship.mcgill.ca/concern/theses/xk81jm93j?locale=fr>.
- Blais, André et al. 2008. « Language and cultural insecurity. » Dans *Québec: State and society*. Sous la direction de Alain G.Gagnon, 345-67. University Toronto Press: Third edition.
- Blais, André. 2005a. « Le clivage linguistique au Canada. » *Recherches sociographiques*, 32 (1) : 43-54.

- Blais, André. 2005b. « Accounting for the electoral success of the Liberal party in Canada: Presidential address to the Canadian political science association London, Ontario. » *Canadian Journal of Political Science / Revue Canadienne de Science Politique*, 38(4) : 821-840.
- Boyer, Patrick. 2017. *Forcing Choice: The risky reward of referendums*. Toronto: Dundurn Press.
- Brookes, Alan A. 1976. « Out-migration from the Maritime Provinces, 1860-1900: Some preliminary considerations ». *Acadiensis*, 5 (2) : 26-55.
- Busseau, Laurent. 2018. « La prohibition sur la frontière Québec-Vermont (1860-1930). » *Histoire Québec* (23) : 18-21.
- Cairns, Alan. 1968. « The electoral system and the party system in Canada, 1921-1965. » *Canadian Journal of Political Science / Revue Canadienne de Science Politique*, 1(1) : 55-80.
- Campbell, Robert. 2008. « Making sober citizens: The legacy of indigenous alcohol regulation in Canada, 1777-1985. » *Journal of Canadian Studies*, 42 (1) : 105-126.
- Campey, Lucille H. 2007. *With axe and bible: The Scottish pioneers of New Brunswick, 1784-1874*. Toronto: Dundurn Press.
- Canada. 1901. *Canada year book*. Ottawa: Census and Statistics Office.
- Canada. 1901. *Census of Canada*. Ottawa: Census and Statistics Office.
- Canada. 1921. *Census of Canada*. Ottawa: Census and Statistics Office.
- Chezenko Griffyn G. 2017. « Effective number of parties in Nova Scotia. » *Mapping Politics* 8: 1-13.
- Clubb, Henri Stephen. 1856. *The Maine liquor law: Its origin, history and results, including a life of Hon. Neal Dow*. Maine: Maine Law Statistical Society.
- Commission des Liqueurs du Québec. 1921-1922. *Rapport annuel de la Commission des Liqueurs du Québec*.
- Cormier, Yannick. 2013. « La police des liqueurs: 1921-1961. » *Les cahiers d'histoire* 3 (1) : 1-10.

- Cormier, Yannick. 2019. « Prohibition ou tempérance : Le référendum du 10 avril 1919. » *Cap-aux-Diamants* (137) : 12-17.
- Couturier, Jacques Paul. 1993. « Prohibition or regulation? The enforcement of the Canada Temperance Act in Moncton, 1881-1896. » Dans *Drink in Canada: historical essays*. Sous la direction de Cheryl Krasnick Warsh, 144-165. Montreal: McGill-Queen's University Press.
- Crysdale, Stewart. 1976. « Some problematic aspects of religion in Canada. » *Sociological Focus* 9 (2) : 137-148.
- Davis, Claude. 1990. « I'll drink to that: The rise and fall of prohibition in the Maritime provinces, 1900-1930. » Thèse de Doctorat (Histoire), Université McMaster. <https://macsphere.mcmaster.ca/handle/11375/15368>
- Davis, Marni. 2012. *Jews and booze: Becoming American in the age of prohibition*. New York: New York University Press.
- Dinan, John et Jac C Heckelman. 2019. « Voting on prohibition: Disentangling preferences on alcohol and decentralization. » *Social Science History* 43 (1) : 113-130.
- Dostie, Benoit et Ruth Dupré. 2012. « "The people's will": Canadians and the 1898 referendum on alcohol prohibition. » *Exploration in economic history*: 49 (4) : 498-515.
- Dostie, Benoit et Ruth Dupré. 2015. « Why did Canada nationalize liquor sales in the 1920s? A political economy model and an empirical investigation of three provincial referendums. » Communication présentée au CNEH Conference, Ontario, 16 - 18 Octobre 2015.
- Dostie, Benoit et Ruth Dupré. 2016. « Serial referendums on alcohol prohibition a New Zealand invention. » *Social Science History*: 40 (3) : 491-521.
- Dupont, Antonin. 1971. « Les Relations États-Église sous Taschereau. » Thèse de Doctorat (histoire), Université McGill. <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/ft848r525>.
- Elections New Brunswick. 2005. *A proposed electoral map for New Brunswick*. Nouveau-Brunswick: Rapport préliminaire: Electoral boundaries and representation Commission.

- Elections Nova Scotia. 2016. *Nova Scotia Provincial Elections 1867-2016*. Nouvelle-Écosse : Gouvernement de la Nouvelle Écosse. <https://electionsnovascotia.ca/sites/default/files/Elections%20from%201867-2016.pdf>.
- Forbes, E. R. 1971. « Prohibition and the social gospel in Nova scotia. » *Acadiensis* 1 (1) : 11-36.
- Fournier, Mélanie. 2018. « L'alcool comme objet de l'histoire culturelle. Représentations et pratiques. » Dans *Les journaux québécois d'une guerre à l'autre*. Sous la direction de Micheline Chambron, Myriam Côté et Alex Gagnon, 135-154.
- Gauvreau, Michael. 1987. « War, culture and the problem of religious certainty: Methodist and Presbyterian Church colleges, 1914-1930. » *Journal of the Canadian Church Historical Society* 29 (1): 12-31.
- Gazette officielle du Québec. 1919. 26 avril 1919.
- Gazette officielle du Québec. 1919. 28 avril 1919.
- Genezi, Haim. 2002. *Holocaust, Israel, and Canadian Protestant Churches*. Montreal: McGill-Guen's University Press.
- Greenwald, Glenn. 2009. « Drug decriminalization in Portugal: Lessons for creating fair and successful drugpolicies. » *Cato Institute*. https://www.cato.org/sites/cato.org/files/pubs/pdf/greenwald_whitepaper.pdf consulté le 06 juin 2020.
- Hamelin, Jean et Jean-Paul Montminy. 1974. « Québec 1896-1929 : une deuxième phase d'industrialisation. » Dans *Idéologies au Canada-Français, 1900-1929*. Sous la direction de Fernand Dumont, Jean-Paul Montminy et Jean Hamelin, 15-29. Québec: PUL
- Hamill, Sarah E. 2015. « Prohibition plebiscites on the Prairies: (Not-So) Direct legislation and liquor control in Alberta, 1915-1932. » *Law History Review* 33 (2) : 377-410.
- Harris, Richard. 1999. *Unplanned Suburbs: Toronto's American tragedy, 1900 to 1950*. Maryland: The Johns Hopkins University Press.
- Hawrysh, Michael. 2014. « Une ville bien arrosée : Montréal durant l'ère de la prohibition (1920-1933) » Mémoire de M.A., Université de Montréal. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11493>

- Herman, Tommy. 2018. «' The Jews are on the side of liquor and always have'': attitudes, anxieties, and responses to Jewish bootlegging during the prohibition era in Canada. » Ontario Jewish Archives. <http://ontariojewisharchives.org/Explore/Student-Research-at-the-OJA>.
- Heron, Craig. 2003. *Booze: a distilled Story*. Toronto: Between the Lines.
- Hopkins, Charles Howard. 1940. *The rise of the social gospel in American Protestantism, 1865-1915*. New Haven: Yale University Press.
- Houston, Cecil J. et William J. Smyth. 1990. *Irish emigration and Canadian Settlement*. Toronto: Toronto University Press.
- Hsieh, John J. 2017. « Ecological fallacy. » *Encyclopædia Britannica*. États-Unis: Chicago. <https://www.britannica.com/science/ecological-fallacy>.
- Hutchinson, Roger. 1975. « The Canadian social gospel in the context of Christian social ethics. » Dans *The social gospel in Canada*. Sous la direction de Richard Allen, 286-316.
- Institut de la statistique du Québec. 2019. *Population, Québec et Canada, 1851-2019. Tableau Statistique*. Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Institution National de Santé Publique du Québec. 2016. *Légalisation du cannabis à des fins non médicales : pour une régulation favorable à la santé publique*. Québec: Institution National de Santé Publique du Québec.
- Ipsos. 2017. «Press release majority (61%) of Canadians support legalization of recreational marijuana use, but only half (49%) support ability to grow pot plants at home». *Ipsos Global Public Affairs*. <https://www.ipsos.com/sites/default/files/2017-05/7630-pr.pdf>.
- Johnston, Richard. 2019. « Liberal leaders and Liberal success: The impact of alternation. » *Canadian Journal of Political Science / Revue Canadienne de Science Politique*, 52 (3) : 423-442.
- Jolivet, Simon. 2008. « Les deux questions irlandaises du Québec, 1898-1921 : des considérations canadiennes-françaises et irlandais-catholiques. » Thèse de Doctorat (histoire)., Université Concordia. <https://bibliomontreal.uqam.ca/bibliographie/notice/GNQCVPRC>.

- L'approche au Québec. 2020. « Loi encadrant le cannabis. » Gouvernement du Québec.
<https://encadrementcannabis.gouv.qc.ca/loi/loi-encadrant-le-cannabis/>.
- Lacoursière, Jacques. 1995. *Histoire populaire du Québec : 1896 à 1960, tome 4*. Montréal: Septentrion.
- MacLean, R. 1976. « The Highland Catholic Tradition in Canada. » Dans *The Scottish Tradition in Canada*. Sous la direction de W. Stanford Reid, 93-117.
- Malleck, Dan. 2012. *Try to control yourself: the regulation of public drinking in post-prohibition Ontario, 1927-1944*. Colombie-Britannique: UBC Press
- McQuillan, Aidan. 1988. « Beaurivage: The development of an Irish ethnic identity in rural Quebec, 1820-1860. » Dans *The untold story: The Irish in Canada*. Sous la direction de Robert O'Driscoll et Lorna Reynolds, 263-73. Toronto: Celtic Arts of Canada.
- McWilliams, William. 1983. « The mission to the English police courts 1876–1936. » *The Howard Journal of Criminal Justice* 22 (1-3) : 129-147.
- Montpetit, Éric. 2007. *Le Fédéralisme d'ouverture. La recherche d'une légitimité Canadienne au Québec*. Montréal : Septentrion.
- Montpetit, Éric et Loleen Berdahl. 2019. « Le Canada est-il vraiment un pays divisé? » *The Conversation*, 26 juin 2019. <https://theconversation.com/le-canada-est-il-vraiment-un-pays-divise-119126>.
- Montreal Gazette* .1920a. « New Brunswick goes bone dry in plebiscite. » 12 juillet 1920.
- Montreal Gazette*. 1920b. « Dry majority in Nova Scotia may be more than 50,000. » 27 octobre 1920.
- Noel, Jan. 1994. « Temperance campaigning and alcohol consumption: a case study from pre-Confederation Canada. » *Contemporary Drug Problems* 21(3) : 401-426.
- Nordic Research Group. 2017. « Marijuana legalization splits Canada: Economic potential more compelling than social impact. » *Globe News wire*. 14 mars 2017. <https://www.globenewswire.com/news-release/2017/03/14/1301745/0/en/Marijuana-Legalization-Splits-Canada.html>.

- Petitclerc, Martin. 2012a. « À propos de ‘’ ceux qui sont en dehors de la société ‘’. L’indigent et l’assistance publique au Québec dans la première moitié du XXe siècle. » *Revue d’histoire de l’Amérique française* 65 (2-3) : 227-256.
- Petitclerc, Martin. 2012b. « L’État-providence, la société du risque et les fondements de la communauté politique. » Dans *Pour une histoire du risque : Québec, France, Belgique*. Sous la direction de David Niget, 193-212. France: Presses universitaires de Rennes.
- Phyne, John. 1992. « Prohibition's legacy: The emergence of provincial policing in Nova Scotia, 1921-1932. » *Canadian journal of law and society / Revue canadienne de droit et société* 7(2) : 157-184.
- Prévost, Robert, Gagné Suzanne et Michel Phaneuf. 1986. *L’histoire de l’alcool au Québec*. Québec : Société des alcools du Québec.
- Québec. Assemblée Nationale du Québec. 1929. *Débats de l’Assemblée législative du Québec*, 2^e sess., 17^e lég., 26 mars 1929, p. 833-838. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/17-2/journal-debats/19290326/92297.html>.
- Rauschenbusch, Walter. 1916. *The social principles of Jesus*. New York: The Woman’s Press.
- Rauschenbusch, Walter. 1917. *A theology for the social gospel*. New York: Abingdon Press.
- Smart, Reginald G. et Alan C. Osborne. 1996. *Northern spirits: a social history of alcohol in Canada*. Toronto: Addiction Research Foundation.
- Reid, W. Stanford. 1976. *The Scottish tradition in Canada*. Toronto: McClelland and Stewart.
- Robert, Caroline. 2019. « ‘’À qui la faute?’’ : Le second mouvement de tempérance et l’État au Québec (1870-1922). » Mémoire de M.A., Université du Québec À Montréal. <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/12870>.
- Rotermann, Michelle. 2020. *Qu’est-ce qui a changé depuis la légalisation du cannabis?* Ottawa : Statistiques Canada.
- Sawaya, Jean-Pierre. 2012. *Au nom de la loi, je vous arrête! : les Amérindiens du Québec et la Dominion Police, 1880-1920*. Montréal: Septentrion.

- Shiman, Lilian L. 1972. « The Church of England Temperance Society in the nineteenth century. » *Historical Magazine of the Protestant Episcopal Church* 41 (2): 179-195.
- Statistique Canada. 2015. *Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD)*. Ottawa : Statistique Canada.
- Statistique Canada. 2018: *Provincial and territorial cannabis economic accounts*. Ottawa: StatistiqueCanada.<https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/dailyquotidien/190524/dq190524f-eng.pdf?st=iFfXhHEI>.
- Statistique Canada. 2019. *Division de la démographie*. Ottawa : Statistique Canada. https://www.statcan.gc.ca/fra/sujets-debut/population_et_demographie.
- Stevenson, J. A. 1919. *Before the bar: Prohibition, pro and con*. Toronto: J.M. Dent.
- Szalavitz, Maia. 2009. « Drugs in Portugal: Did decriminalization work? ». *Time* .avril2009 26 <http://www.colorado.gov/clics/clics2013a/commsumm.nsf/b4a3962433b52fa787256e5f00aed8969e/670a7147331f2d87257b1e00720abb/%24FILE/13HseJud0226AttachD.pdf> consulté le 06 juin 2020.
- Timini, Jacopo. 2020. « Staying dry on Spanish wine: The rejection of the 1905 Spanish-Italian trade agreement. » *European Journal of Political Economy* 63 : 1-30.
- Tremblay, Maurice. 1953. « Le problème dans le passé ». Dans Mémoire, *Le problème social de la vente et de la consommation des liqueurs alcooliques*. Sous la direction du Comité d'étude sur le problème social de la vente et de la consommation des liqueurs alcooliques dans la province de Québec, 15-80.
- Vandermeer, Philip R. 1981. « Religion, society and politics: a classification of American religious groups. » *Social Science History* (5) : 3-24.
- Wilson, David A. 1989. *Les Irlandais au Canada*. Société historique du Canada. https://cha-shc.ca/_uploads/5c37570ada3ab.pdf.

8 – Annexe

Annexe 8.1 – Modèle par résultats des votes : estimation des coefficients (Référendum provincial de la Nouvelle-Écosse avec les résultats partiels, 1920)

Tableau 8.1	Religion	Origine ethnique	Urbain	Urbain (log)	Genre
Ordonnée à l'origine	0.15*	0.10	0.19***	0.76*	-1.05
	(0.06)	(0.12)	(0.03)	(0.28)	(1.04)
Baptiste (%)	0.13				
	(0.19)				
Méthodiste (%)	0.06				
	(0.45)				
Presbytérien (%)	0.08				
	(0.14)				
Anglican (%)	-0.28				
	(0.27)				
Congrégationniste (%)	1.11				
	(1.42)				
Anglais (%)		0.09			
		(0.15)			
Écossais (%)		0.10			
		(0.17)			
Irlandais (%)		0.23			
		(0.53)			
Immigrants (%)		-1.11			
		(2.21)			
Proportion urbaine (%)			-0.10		
			(0.09)		
Nombre d'habitants				-0.06*	
				(0.03)	
Proportion des femmes (%)					2.48
					(2.11)
R²	0.16	0.06	0.06	0.22	0.08
Adj. R²	-0.19	-0.23	0.01	0.17	0.02
N^{bre}. obs.	18	18	18	18	18
RMSE	0.09	0.09	0.08	0.08	0.08

*** p < 0.001, ** p < 0.01, * p < 0.05

Note : Modèle de régression linéaire aux moindres carrés ordinaires – Les erreurs standards sont entre parenthèses.

La variable dépendante du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.

Annexe 8.2 – Modèle linéaire généralisé : estimation des coefficients (Prohibition locale du Québec, 1901)

Tableau 8.2	Religion	Origine ethnique	Urbain	Urbain (sans villages)	Urbain (log)
Ordonnée à l'origine	-0.77*** (0.08)	-0.74*** (0.09)	-0.59*** (0.08)	-0.52*** (0.08)	-2.85*** (0.80)
Anglican (%)	-0.25 (0.97)				
Baptiste (%)	1.26 (3.54)				
Congrégationniste (%)	3.36 (4.16)				
Méthodiste (%)	6.79*** (1.67)				
Presbytérien (%)	0.54 (0.97)				
Anglais (%)		4.01*** (0.75)			
Autres origines britanniques (%)		-48.38 (44.40)			
Écossais (%)		3.12* (1.23)			
Irlandais (%)		-2.36** (0.83)			
Dichotomie urbaine			0.20 (0.17)		
Dichotomie urbaine				-0.19 (0.27)	
Nombre d'habitants					0.33** (0.11)
AIC	1033.03	1017.43	1071.23	1072.07	1069.51
BIC	1061.23	1040.89	1080.63	1081.47	1078.92
Vraisemblance logarithmique	-510.52	-503.71	-533.61	-534.04	-532.76
Déviance	1021.03	1007.43	1067.23	1068.07	1065.51
N^{bre}. obs.	812	807	812	812	817

*** $p < 0.001$, ** $p < 0.01$, * $p < 0.05$

Note : Modèle linéaire généralisé – Les erreurs standards sont entre parenthèses.

La variable dépendante dichotomique du modèle correspond à la proportion du vote en faveur de la prohibition (en %). La catégorie de référence pour les dénominations religieuses correspond aux catholiques. La catégorie de référence pour les origines ethniques correspond aux Canadiens français.